

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

SEANCE DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2022

--- o O o ---

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 03/11/22 s'est réuni le jeudi 10 novembre 2022, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin, Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christophe Domba, Madame Monique Cellier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet (à partir du point n° 2), **Adjoints**

Madame Amélia Ferreira De Carvalho, Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Aude Luquet (du point n° 4 au point n° 20), Monsieur Baytir Thiaw (à partir du point n° 4), Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Monsieur Mohammed Hadbi, Madame Sylvie Bordeaux, Monsieur Guillaume Dezert, Madame Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville (du point n° 2 au point n° 20), Madame Céline Gillier, Monsieur Arnaud Saint-Martin, Madame Cécile Prim, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin (jusqu'au point n° 27), Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS NON EXCUSES :

Madame Aude Rouffet (pour le point n° 1), Madame Aude Luquet (du point n° 1 au point n° 3), Monsieur Baytir Thiaw (du point n° 1 au point n° 3), Madame Bénédicte Monville (pour le point n° 1), Monsieur Jason Devoghelaere (pour le point n° 1 et à partir du point n° 21).

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Marie-Hélène Grange a donné pouvoir à Monsieur Henri Mellier, Madame Odile Razé a donné pouvoir à Monsieur Mathieu Duchesne, Monsieur Mourad Salah a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek, Madame Aude Luquet a donné pouvoir à Monsieur Charles Humblot (à partir du point n° 21), Monsieur Khalid Obeidi a donné pouvoir à Monsieur Giovanni Recchia, Madame Hélène Pajot a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame Bénédicte Monville a donné pouvoir à Madame Cécile Prim (à partir du point n° 21), Monsieur Eric Tortillon a donné pouvoir à Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Jason Devoghelaere a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville (du point n° 2 au point n° 20), Monsieur Philippe Martin a donné pouvoir à Madame Ségolène Durand (à partir du point n° 28).

SECRETAIRE :

Monsieur Henri Mellier

Monsieur Vogel : Bien, alors avant de commencer, je dois vous informer que nous ne pourrions pas retransmettre le Conseil Municipal en direct ce soir, tout simplement parce que Starleaf, le fournisseur de service et de visioconférence, vient d'être déclaré en liquidation judiciaire. Donc, on enregistrera le tout. Ce sera disponible sur la page Youtube de la Ville courant de la semaine prochaine. Voilà.

1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Vogel : Dans l'ordre du tableau, c'est Henri.

Monsieur Mellier : Parfait.

Monsieur Vogel : Parfait. Normalement, est-ce que Aude est là ? Elle n'est pas arrivée donc elle fera ça plus tard. Une information générale pour l'ensemble du Conseil Municipal. Je vous informe de la création d'un nouveau groupe politique, qui est intitulé Union Populaire, et qui est composé de Monsieur Arnaud Saint-Martin et de Madame Cécile Prim, qui étaient auparavant membres du groupe Bien Vivre A Melun. De même, je vous informe de la démission de Madame Céline Gillier du groupe Bien Vivre A Melun et qui siégera désormais comme conseillère municipale non inscrite. En ce qui concerne les effets pratiques de ces changements, il sera nécessaire que les groupes Union Populaire et Bien Vivre A Melun s'entendent pour leur représentation dans les commissions – je sais que les discussions sont déjà en cours – et que nous, nous modifions le règlement intérieur pour enregistrer tout ça, puisque l'article 29b 4ème alinéa avait limité à trois le nombre de groupes politiques et avait posé le principe d'un espace d'expression équivalent pour tous les groupes. On va modifier tout ça pour tenir compte de la nouvelle disposition. Voilà. Après toutes ces informations, je passe donc à la délibération 2.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur Henri Mellier en qualité de Secrétaire de séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte-rendu ? Madame Gillier, allez-y.

Madame Gillier : Moi j'ai une observation en fait. Ce n'est pas exactement le compte-rendu mais j'ai vu dans un extrait d'une délibération du CM précédent comme quoi j'avais été inscrite comme absente non excusée, or j'étais arrivée en retard donc j'étais présente une partie du Conseil Municipal et en fait j'aimerais que vous fassiez modifier les éléments. Monsieur Vogel : Ok, c'est enregistré. D'accord. Oui, Michaël Guion. Monsieur Guion : Oui bonsoir. Juste une petite modification de la coquille : vous prêtez des propos à moi-même sur une délibération alors que c'est Kadir Mebarek qui parlait. Monsieur Vogel : Ah bon ? Si on commence à vous confondre tous les deux, là c'est le début de la fin. Monsieur Guion : Comme généralement on ne dit pas tous les deux la même chose, je préfère que ce soit

modifié.

Monsieur Vogel : Ok, on va le faire. On prend acte. Il y a des grands mouvements tectoniques. Ok. C'est bon pour ce compte-rendu ? Alors je passe à la délibération 3.

Le Compte-rendu Analytique de la séance du 22 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Chaque membre du Conseil Municipal peut en tant que de besoin apporter une rectification au présent procès-verbal. Cette rectification sera enregistrée au procès-verbal suivant.

3 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE ET DES MARCHES

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a des observations sur ce compte-rendu ? Donc on prend acte sur le précédent. Est-ce qu'il y a des observations sur la délibération 3 ? Donc on prend acte. Est-ce qu'elle est arrivée ? Oui, alors Aude, je te donne la parole ? C'est une information générale, comme elle n'était pas là au début, pour la journée, tu sais, du 25 novembre. Pour qu'on n'oublie pas. Elle m'a entendu ?

Madame Rouffet : Oui. J'allais justement vous remercier, Monsieur le Maire, de m'avoir passé la parole, et de me permettre, à la veille du 25 novembre qui est la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, de mettre à nouveau en lumière un drame qui touche notre pays, notre ville du coup : les violences conjugales. 1 femme sur 10 déclare avoir été victime de violences conjugales. Nous sommes 43 ; ça ferait 4 d'entre nous. Je ne sais pas si ça vous permet de réaliser un petit peu l'ampleur des dégâts. Ces violences peuvent être multiples, prendre plusieurs formes, et avoir lieu simultanément. Il peut s'agir de violences verbales – des injures, des insultes, des cris, des menaces – de violences psychologiques – du dénigrement, du mépris, des humiliations – des violences physiques – des coups, des bousculades, des gifles, des strangulations – des violences sexuelles – des agressions sexuelles, des viols conjugaux, des pratiques sexuelles imposées, de la prostitution. Il peut s'agir de violences économiques – interdiction de travailler, privation de ressources. Il peut s'agir de violences administratives – confiscation de papiers administratifs, de papiers d'identité ; limitation des accès aux droits, aux soins. Vous l'avez peut-être déjà entendu. Tout cela peut s'agglomérer. Il faut savoir qu'être jeune, ou être âgée au contraire, être handicapée, être étrangère, être éloignée de l'emploi sont autant de facteurs de vulnérabilité, des facteurs aggravants ces situations. 1 femme sur 10, c'est 223 000 femmes âgées de 18 à 75 ans qui sont victimes de violences physiques ou sexuelles. Si on arrive à la violence physique, il faut savoir que ça fait partie d'un continuum ; c'est que, pour la plupart des fois, un cercle vicieux d'emprise s'est mis en place. On est passé de violences verbales – « t'es moche », « j'aime bien quand tu cuisines mais punaise, qu'est-ce que tu es stupide » – à des violences psychologiques, économiques, administratives, puis on passe aux violences physiques. On ne commence jamais par les violences physiques. Très rarement. L'agresseur va, en fait, opprimer sa victime jusqu'à supprimer, atrophier son ego, son essence, ce qui la rend incapable de réfléchir, de prendre de la distance pour pouvoir réaliser dans quelle situation elle est. On parle d'un cercle parce qu'on instaure un climat de tension puis après on passe à l'acte avec des crises de violence, des actes de violence, puis on se justifie : « ah mais tu sais, si je suis comme ça, c'est à cause de toi, t'as vu en même temps ». Et puis on dit : « bon finalement, je t'aime quand même ; t'inquiètes on va repartir en weekend ». Lorsque ça va

plus loin, comme si la violence quotidienne n'était pas suffisante, c'est le drame. Malheureusement dans la plupart des cas, on l'aurait vu venir, on aurait pu le prévenir. 2020 : 102 femmes ont été tuées par leur conjoint. 2021 : 122 femmes ont été tuées par leur conjoint. 2022, au 06 novembre – la dernière en date, c'est le 06 novembre : 110 femmes ont été tuées par leur conjoint. C'est 1 meurtre sur 5 en France. Et aujourd'hui, je voulais juste prendre le temps de féliciter toutes ces femmes qui s'en sortent. On dit qu'il faut jusqu'à 7 tentatives de départ pour se sortir de cette situation pour quitter définitivement son agresseur. 7 fois où ces femmes ont réuni suffisamment de forces pour entamer des démarches. 7 fois où elles ont bravé la peur, les interdits imposés, la honte, la crainte des représailles. 7 fois où elles ont dû chasser les faux espoirs de la phase de rémission dite de lune de miel dont je vous ai parlé tout à l'heure. 7 fois où le cœur a battu la chamade pour organiser des rendez-vous sans être vues ni suivies. Aujourd'hui, bravo à elles, parce que le parcours est ardu, et encore plus avec des enfants – ce qui est le cas pour 80 % d'entre elles. Que nous puissions, nous, tous autour de cette table et ceux qui sont derrière, ceux qui potentiellement nous regardent, puissions être là pour elles. Je voulais aussi remercier les acteurs institutionnels et associatifs du territoire en particulier, pour leur travail assidu, passionné, éreintant, leur envie d'accompagner les victimes au plus près sur le chemin de la liberté, quoi qu'il en coûte ; mais aussi chacun d'entre nous, d'entre vous, pour votre investissement. La Ville de Melun essaie de se mobiliser au maximum, du mieux qu'elle peut en tout cas. Et comme je vous l'avais dit l'an dernier, n'hésitez pas à venir vers moi si vous avez des idées. En attendant, pour cette année, il va y avoir 3 événements à ne pas manquer qui sont à la fois là pour sensibiliser chacun d'entre nous, chacun et chacune des habitants de la Ville de Melun. Je vous invite à noter dans vos agendas le 24 novembre à 20h00 au Conservatoire pour la représentation du Cœur des Femmes – c'est un spectacle musical chanté dansé sur cette thématique. Pour les professionnels et les élus, vous avez aussi certainement noté que le 25 novembre à l'EONG ont lieu les assises sur les violences faites aux femmes. C'est la deuxième édition. Et puis nous aurons, organisée par une association, la diffusion d'un film dont le nom m'échappe tout un coup – aidez-moi – le 25 novembre au soir. Je reviendrai peut-être un peu plus tard quand le nom du film me sera revenu. En tout cas voilà, ces chiffres sont prégnants de cette réalité, et je ne peux que nous dire : Mobilisons-nous ! Chacun et chacune pour notre part. Informons-nous, formons-nous – il y a tout un tas d'institutions qui proposent des formations – écoutons, croyons les personnes qui viennent vers nous pour nous raconter leurs histoires qui sont douloureuses. A chaque fois que la victime la raconte, c'est autant de choses qu'elle revit, même dans son corps. Et orientons. Sachons les orienter pour qu'aucune ne se perde. Je vous remercie.

Monsieur Vogel : Merci. Madame Monville qui veut réagir.

Madame Monville : Oui. Je voudrais réagir. Déjà je voudrais vous remercier pour votre engagement, Aude, et je voudrais souligner que je partage complètement ce que vous venez de dire. Mais je vais en profiter pour faire une incise, parce que la lutte contre les violences sexuelles et sexistes commence par ne pas invisibiliser les femmes dans le débat public. Et quand on inaugure une Maison de l'Europe et DU citoyen, on se devrait de féminiser et faire en sorte que les citoyennes soient elles aussi représentées. Nous avons eu le droit de vote en France, je le rappelle, en 1944 – très tard par rapport à plein d'autres pays – nous avons pu voter pour la première fois en 1945. Aujourd'hui en Europe, dans de nombreux pays, les droits des femmes et le droit des femmes à disposer de leur corps est remis en cause. Donc lutter contre les violences sexuelles et sexistes commence par ne pas invisibiliser les femmes

dans l'espace public. Et quand on crée une Maison du Citoyen et de l'Europe, on crée une Maison du Citoyen, de la Citoyenne, et de l'Europe. Vous pouviez faire le choix d'écrire une Maison de la Citoyenneté si vous ne vouliez pas voir utilisée l'écriture inclusive ; mais en tout cas, on n'invisibilise pas les femmes parce que justement les femmes sont dans une situation de domination sociale et cette situation de domination sociale se joue dans un continuum. Vous avez rappelé la face la plus abjecte, qui est la violence physique et sexuelle, mais elle commence par l'invisibilisation des femmes et la négation de leurs droits.

Monsieur Vogel : Ok. Puisqu'on en est aux informations, Henri a quelque chose à nous dire parce que la cérémonie du 11 novembre est un peu modifiée. Vas-y, Henri.

Monsieur Mellier : Et puis une petite information après sur la journée aujourd'hui qui était celle de la lutte contre le harcèlement scolaire, mais je vous en dirai deux mots. Pour demain, bien sûr, tout le monde est invité au Monument aux Morts. Vous savez que depuis plusieurs années, on essaye de mobiliser les jeunes dans les collèges notamment, mais aussi dans nos écoles – les CM1 - CM2 participent au devoir de mémoire. J'ai le plaisir de vous annoncer que demain, il y aura 98 jeunes au Monument aux Morts, venant à la fois des collèges publics et privés de Melun. Egalement les cadets de la Gendarmerie, et puis les Jeunes Sapeurs Pompiers. Il y aura une innovation cette année : les élèves du collège Pierre Brossolette, sous la conduite de leurs professeurs d'histoire, ont travaillé sur les lettres des poilus à leurs familles, et notamment les lettres des poilus de Seine et Marne à leurs familles. Donc il y aura la lecture de 4 lettres au début de la cérémonie, par des jeunes du collège Pierre Brossolette. Je pense que ce sera assez émouvant d'écouter ces témoignages. Donc la cérémonie sera un peu plus longue que d'habitude, mais je pense que c'est pour le bien de la mémoire. Je rappelle que c'est la journée du bleuet, donc tous ceux qui ont des bleuets, vous les mettez, sinon vous participez à la collecte pour le bleuet de France. Je rappelle que c'est une collecte nationale faite pour aider toutes les personnes qui sont blessées de guerre, et il y en a encore aujourd'hui. Donc ça, c'est la première information, demain 11h au Monument aux Morts. Et puis seulement vous dire qu'aujourd'hui a débuté la grande campagne nationale pour la lutte contre le harcèlement scolaire. Donc, la Ville de Melun, avec la cité éducative, a édité une plaquette que vous aurez tous sur le sujet. Elle est bien faite. Elle est faite en 3 langues – en anglais, en turc et en arabe – pour toute la diversité de nos élèves qui sont dans nos établissements scolaires. Et il y a un petit... comment dirais-je... outil qui s'appelle le harcèlomètre, qui a été inventé, il faut le savoir, « conçu par les élèves et les ambassadeurs de la mission égalité filles garçons du collège Elsa Triolet », au Mée – puisqu'on est en cité éducative Melun-Le Mée, vous le savez. Cet harcèlomètre est très intéressant, vous pourrez le lire. Donc voilà, vous aurez tout ça. Et puis, la Ville de Melun – là, je me tourne vers Pascale, vers Semra, vers tous ceux qui travaillent là-dessus – on va lancer un grand programme de lutte contre le harcèlement scolaire, pas seulement pour la cité éducative parce que c'était ça le problème, mais sur l'ensemble de la Ville de Melun pour tous les élèves de CM1 et de CM2.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Prim.

Madame Prim : Du coup, comme on relie ces deux questions, celle des violences faites aux femmes et celle du harcèlement scolaire, est-ce que vous avez des dispositifs, des réflexions de prévu, justement pour les relations garçons et filles dans les écoles ? Parce que c'est parfois au-delà du harcèlement ce qui se passe entre garçons et filles : la manière dont les personnels

s'occupent, répondent à des besoins des uns et des autres ; ou même entre garçons et filles dans des petites choses du quotidien – le fait de prendre peut-être plus la parole pour des garçons, etc. C'est des petites choses qui sont ténues, mais qui construisent une relation qui peut parfois devenir toxique. Et l'école est un bon endroit pour appréhender, et l'endroit le plus important même, pour appréhender dès la maternelle, les relations entre hommes et femmes, entre garçons et filles, et autres parce qu'il n'y a pas que des garçons et des filles dans le genre. Voilà. Merci.

Monsieur Vogel : Aude, tu veux prendre la parole ? Oui ? Vas-y.

Madame Rouffet : Je vous remercie. Alors, on en a déjà parlé régulièrement, le PEDT – Projet Educatif du Territoire – est en cours de réflexion, et effectivement, c'est quelque chose qui va être mis en place, de travailler, sur l'égalité filles garçons. Le PEDT, c'est de 0 à 18 ans, donc sur cette large tranche d'âge, il y aura un travail qui va être effectué justement. J'en profite pour présenter moi aussi – c'est la guerre des truc-truc-mètres – cette fois-ci, c'est le violentomètre, qui a été une initiative de la Ville de Paris, en partenariat avec le Département de Seine Saint Denis, l'association En Avant Toutes, le centre Hubertine Auclert et l'Île de France de manière générale, qui vous permet de visualiser très concrètement si vous êtes dans une situation de couple où on peut profiter tout bonnement de la situation – pardon, c'est très, très mal placé comme remarque – mais profiter en tout cas d'être à deux ou si au contraire, il faut se protéger ou demander de l'aide. Voilà. C'est quelque chose sur lequel on va travailler, pour répondre à Madame Prim, là-dessus.

Monsieur Vogel : Madame Prim.

Madame Prim : Oui. Une dernière chose : le harcèlement, il n'est pas que à l'intérieur du couple. Il est aussi dans la rue. Et alors la gare de Melun pour les jeunes filles qui rentrent de leurs études tard le soir, est un lieu, par exemple, assez symptomatique de ça. Il y a aussi toute une réflexion à mener sur l'espace urbain, sans que ce soit forcément que régler par la Police Municipale, il peut y avoir d'autres types d'interlocuteurs.

Madame Rouffet : Je me permets de prendre la parole pour répondre. Effectivement, il y a un travail qui est fait, et justement la thématique des prochaines assises du vendredi 25 novembre, ce sera sur les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public notamment, donc je vous invite à y venir. Parce que tous les « He, Mam'selle », et tout ce qui s'en suit, sont assez désagréables, j'en conviens tout à fait. C'est quelque chose qu'il faut travailler de manière beaucoup plus large. Dans le PEDT, il s'agit – je reviens sur ce fameux PEDT parce que ce sont des thématiques qui sont vues depuis le plus jeune âge, mais qui concerne l'ensemble des services de la Ville de Melun. Donc l'idée, c'est vraiment que l'égalité femmes hommes soit prise en compte. Puis après, avec la coordinatrice de l'égalité femmes hommes en mairie, qui m'accompagne sur ces thématiques-là, on travaille justement à bientôt rencontrer chacun des services pour savoir comment est-ce que chacun d'entre pourra mettre en œuvre des actions claires et précises, ou changer certains modes de fonctionnement.

Madame Gillier : Oui, mais pour aller dans le sens un peu de ce qu'a dit Madame Prim, bien m'assurer aussi que l'adaptation sur le rapport entre les garçons et les filles, c'est hyper central, c'est là où ça se passe. Et on ne peut pas, d'une manière indissociée dire « c'est de 0 à 18 ans ». Les actions sont très différentes et il est primordial d'embarquer toute la

communauté éducative de la Ville. Et ça comprend les centres sociaux, ça comprend les écoles, mais ça veut dire aussi de la sensibilisation – ouvrir ça aussi aux collèges et aux lycées, parce que parfois c'est très complexe dans la prise en charge. Ils ont du mal, c'est très compliqué à prendre en charge. Si la Ville peut amener quelque chose de plus, qui n'existe déjà pas, ce serait très bien. Mais je confirme, il n'y a pas qu'à la gare. Il y a la sortie du lycée quand il faut traverser toute la ville. Toutes les jeunes filles expriment régulièrement en tout cas qu'elles peuvent se faire harceler. Il y a du harcèlement de rue à Melun, et ça génère des choses pas très agréables en tout cas sur comment nos jeunes filles vivent la ville de Melun. C'est important en tout cas de le prendre vraiment en considération.

Monsieur Vogel : Merci pour tous ces échanges. On passe – donc on en était à la 3 – aux délibérations financières. Délibérations 4 à 7, Kadir. On n'a rien dit sur la 3 ? On est parti...

Monsieur Mebarek : On l'a fait la 3 ?

Monsieur Vogel : Oui, oui. Est-ce que vous vouliez dire quelque chose sur la 3 ? On prend acte de toute façon, sauf observation. Allez-y Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, alors c'est sur les décisions du Maire et des marchés, sur les marchés, j'ai une question sur le marché si vous voulez le numéro, c'est le 220046 la mission de programmation pour la création d'un restaurant scolaire sur le groupe scolaire Gatelliet. Je voulais savoir si vous saviez déjà physiquement où allait se trouver ce restaurant scolaire.

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : C'est un projet qui est dans cartons depuis un certain temps, qui se fait juste derrière l'école, sur une parcelle qui était les anciens ateliers de Feldis et Leviaux, qui ont été rachetés par l'OPH 77 qui construit un petit groupe de logements et qui rétrocède à la Ville une parcelle de terrain pour y construire son restaurant scolaire. Voilà.

Monsieur Vogel : Bien. C'est bon ? Madame Gillier.

Madame Gillier : Une question en fait parce que j'ai vu dans les décisions que vous avez prises qu'il y a une décision 2022.63 qui abroge la décision 2022.60 pour fixer en fait les tarifs des centres de loisirs qui sont applicables à partir du 1er septembre. Pourquoi est-ce que vous avez abrogé cette décision ? Et à combien les tarifs ont-ils été fixés ?

Monsieur Vogel : Tu peux répondre.

Monsieur Mebarek : En fait, c'était une erreur matérielle sur un tarif, mais l'augmentation était de 2,5 %, ce qui avait été convenu.

Monsieur Vogel : Ok, très bien. On prend acte donc de ce compte-rendu. Et là, on passe aux délibérations financières 4 à 7, Kadir.

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.

4 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2022

Monsieur Mebarek : Oui, merci, Monsieur le Maire. La première délibération, qui est la plus importante, je vais essayer de la faire vite, c'est la Décision Modificative n° 2, qui sera la dernière de l'année en principe. L'objectif ici est essentiellement d'ajuster notre budget par rapport aux deux paramètres importants qu'on avait déjà vus lors de la précédente Décision Modificative, c'est le sujet de l'inflation et du poste énergie en particulier. Et également, l'impact du point d'indice qui n'avait pas été intégré lors de la précédente Décision Modificative. Voilà pour l'essentiel. Après sur le reste, pour le fonctionnement, ce sont des ajustements à la marge. Donc, un petit peu plus en détail : il est proposé, en section de fonctionnement, d'ajouter 658 000 euros de crédits. C'est net. Avant de voir comment on inscrit de nouvelles recettes, et ça va passer par la réduction du virement à l'investissement, on va d'abord regarder précisément l'augmentation globale des dépenses. L'augmentation globale des dépenses, c'est 1 748 000 euros, qui est proposée dans le cadre de cette DM dans la section de fonctionnement. Le poste le plus important dans les charges à caractère général, c'est ce que j'indiquais tout à l'heure : la fourniture d'énergie, en particulier de gaz, puisque nous avons déjà, lors de la DM, ajouté des dépenses de gaz à hauteur de 800 000 euros. Il est proposé de les augmenter à nouveau, compte-tenu du prix du MWh, de 242 000 euros. On vous a mis dans la note de présentation, à titre d'illustration, un graphique qui illustre l'augmentation de l'énergie et du prix du gaz, et vous pouvez constater comme la courbe est assez vertigineuse. Lorsque l'on compare l'évolution de ce qui a été effectivement consommé en 2021 et de ce qu'on inscrira ce soir à l'issue de cette DM n° 2, c'est + 125 % d'augmentation sur le poste gaz, qui a été consommé à un petit peu moins d'un million en 2021 – 983 000 euros précisément – et qui en 2022 sera de 2 200 000 euros. Donc vous voyez l'impact exceptionnel de cette augmentation, je ne vous apprend rien. Par contre sur les autres coûts énergétiques, dans le cadre de cette DM, nous n'ajoutons rien. Rien sur le carburant, rien sur l'électricité, puisque les anticipations qu'on avait faites dans le cadre de la DM 1 sont suffisantes. Autre poste également d'augmentation lié en particulier à l'inflation, c'est l'alimentation. Nous avons, dans le cadre du Budget Primitif, inscrit des dépenses d'alimentation au titre de la restauration scolaire – vous savez que depuis septembre, nous sommes en régie sur le poste fourniture des repas – à hauteur de 480 000 euros. Cette inscription, elle a été faite en début d'année, et vous savez que la nouvelle régie, elle est entrée en fonction en septembre. Nous avons eu, depuis septembre, les premières facturations, ce qui nous permet d'anticiper une augmentation par rapport à ce qui avait été mis au BP. Donc, il est proposé d'ajouter 86 000 euros par rapport à ce que nous avons anticipé.

Au-delà de ces gros postes d'augmentation, on a des ajustements à la hausse, qui sont pour certaines liées toujours à l'inflation. Globalement 51 000 euros de dépenses supplémentaires, un petit peu disséminées dans plusieurs postes.

On va retrouver en particulier un des sujets que l'on avait vus lors du précédent conseil municipal et que l'on avait pu aborder en commission des finances. C'est la fameuse imprévision qui permet à des prestataires de demander un réhaussement de la tarification, pour les indemniser du coup de l'inflation et donc on a un marché de prestation de nettoyage pour lequel il est proposé d'ajouter 14 000 euros.

Et voilà, je ne détaille pas les autres postes de dépenses supplémentaires de fonctionnement, je répondrai aux questions le cas échéant. En ce qui concerne, après on a, au-delà des dépenses qui sont contraintes, on a aussi des choix, il y a des dépenses qui sont également par choix de politique. Je prends par exemple les centres sociaux pour lesquels il est proposé 12 700 euros de plus, c'est, ce sont des crédits qui visent à financer des opérations, des projets ; une résidence d'artistes à la Boussole et le plan rebond pour l'ensemble des centres sociaux donc 12 700 euros avec des subventions corolaires qui sont versées par la Caf, la

Région et le Département. Voilà.

On va passer à un autre bloc important de dépenses supplémentaires, ce sont les dépenses de personnel, pour lesquelles la progression est de 950 000 euros de crédits supplémentaires proposés dans le cadre de cette DM. Sur ces 950 000 euros, l'augmentation du point d'indice de 3,5 % nécessite d'inscrire 690 000 euros de crédits supplémentaires. Le reste, pour atteindre les 950, c'est la conséquence de la réforme de la catégorie B, C, la hausse des charges patronales et des allocations chômage. Voilà.

En dépenses supplémentaires, on peut également noter un point qui est une obligation, on l'a suffisamment déjà débattu ici, j'espère que l'on n'aura pas encore un long débat sur la question, c'est la problématique de la contribution obligatoire de la commune aux écoles privées puisque nous étions, avec Henri Mellier, en discussion depuis plusieurs mois sur la régularisation de ce que la commune devait obligatoirement verser aux écoles en question et on est parvenu à une méthode de calcul mais on a une somme à verser rétroactivement, au titre de la rentrée 2019. C'est la raison pour laquelle il est proposé d'inscrire 86 000 euros de dépenses supplémentaires sur ce poste-là. Voilà, je répondrai à vos questions si vous avez d'autres points sur les dépenses de fonctionnement.

On a également une dépense, des dépenses d'ordre : un détail sur l'amortissement où on a des inscriptions complémentaires en dotation aux amortissements à hauteur de 394 000 euro. Mais ce n'est pas le plus important. Le point important c'est qu'il est proposé de baisser le virement à la section d'investissement d'1,4 million, 1 484 000 euros de moins sur le virement que nous projetions de faire du fonctionnement vers l'investissement et cette réduction du virement est nécessaire pour pouvoir financer le 1,7 de dépenses supplémentaires, que j'évoquais tout à l'heure.

En ce qui concerne nos recettes, elles sont en inscription supplémentaire de 658 000 euros. On a en particulier des produits et services qui sont en progression, notamment le forfait post-stationnement pour lequel il est proposé d'inscrire 50 000 euros supplémentaires. Nous avons également des reversements de droits de stationnement qui sont perçus dans le cadre des parcmètres par Indigo, donc cela crée de la recette supplémentaire. Etant précisé, vous le savez, que ce qui est perçu par la Ville sur les parcmètres, sur les droits de stationnement pardon, et reversés à Indigo modulo la prise en charge des salaires des ASVP. Voilà.

Sur la partie fiscale, on a du bon et du moins bon. En terme de bon, nous avons des recettes supplémentaires, puisque vous savez, en début d'année, dans le cadre du budget on évalue la fiscalité par rapport à l'état fiscal qui nous est adressé par l'administration fiscale, mais cela évolue tous les mois. Et donc on inscrit ce soir 110 000 euros de plus de contributions directes avec des rôles supplémentaires qui s'élèvent à 66 000 euros.

Par ailleurs, les droits de mutation sont toujours très, très, dynamiques : on propose d'inscrire 200 000 euros de plus par rapport à ce qui avait été inscrit au budget, qui était déjà de 1,3 millions. On est en progression très importante sur ce poste-là.

A l'inverse en fiscalité, nous baissions, ça on l'avait déjà vu, je crois que j'avais évoqué le point pour les élus qui siègent au Conseil communautaire, j'avais évoqué ce point : c'est le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France qui est en baisse de 256 000 euros. C'est un fonds de péréquation au niveau régional. La Ville de Melun, compte tenu de l'amélioration de ses indicateurs, parce qu'il y a de l'amélioration de ses indicateurs, la Ville de Melun perçoit moins de ce fonds de péréquation régional. Les indicateurs en question : on a sur 2021 une amélioration du potentiel financier par habitant donc moins, un peu moins, de ménages avec des niveaux de revenus en-dessous, fortement en-dessous de la moyenne. On a également une baisse de logements sociaux : ce n'est pas tant qu'on a démoli du logement social, c'est surtout qu'on a également une progression du logement en accession. Et par ailleurs on a une hausse du revenu par habitant et l'ensemble de ces éléments positifs socio-économiques impacte le fonds de péréquation régional. Donc c'est plutôt une bonne nouvelle mais nous

perdons pour autant de la recette. Voilà.

On a également des choses plutôt positives en matière de recettes puisque nous avons des remboursements de taxe foncière puisque nous avons un travail important qui est fait par les services pour obtenir des dégrèvements de taxe foncière, sur des actifs que la Ville possède. Et donc on a ici des dégrèvements qui sont proposés et on a par ailleurs des remboursements de taxe foncière en provenance de l'Agglomération, du Tennis Club, de Darche Gros. Darche Gros : vous savez qu'on est propriétaire d'un foncier qui nous a été cédé par Darche Gros et Darche Gros assume la taxe foncière puisqu'il l'utilise aujourd'hui ce terrain pour stationner ses bus. Voilà. Donc 75 000 euros de produits du fait des remboursements de taxe foncière.

Je passe à la section d'investissements, rapidement. Là, pas de nouveauté, on ajuste, on est en fin d'année. On a une vision maintenant très précise de comment on va terminer l'année sur nos opérations d'investissement. Il est donc proposé de réduire notre section d'investissement de 2,8 millions d'euros. Alors pour les dépenses qui sont gérées en AP/CP, la réduction des crédits de paiement, elle est de 2,3 millions d'euros. Elle est en particulier dû à des opérations qui sont décalées, cadencées, et donc en fin d'année on sait qu'on ne va pas consommer l'intégralité de ce que l'on avait prévu. Donc par exemple le cinéma, les travaux : on ne consommera pas les 500 000 euros que nous avons prévu en début d'année donc il est proposé de les décaler sur 2023. On a par ailleurs les opérations qui sont terminées pour lesquelles le coût s'est avéré moindre. On a l'école, enfin le groupe scolaire Denis Mukwege, qui permet de réaliser, enfin c'est une économie de 355 000 euros par rapport à ce qui avait été prévu. La réfection et l'étanchéité de la terrasse et du bassin de la piscine intérieure, c'est 200 000 euros de moins par rapport à ce que nous avons prévu ; au niveau de l'éco-quartier, 134 000 euros de moins sur les travaux de la rocade et du rond-point intermédiaire. Donc voilà, cela fait ici des opérations qui impactent, qui nécessitent des réductions de crédits.

Par ailleurs, je ne vais pas dans le détail sur les opérations pour lesquelles nous avons des réductions de crédits, je vous laisse les étudier et éventuellement poser des questions. A côté des crédits de paiement pour l'exercice 2022, il est proposé d'augmenter les autorisations de programme à hauteur d'1,45 millions d'euros pour des opérations nouvelles ou alors pour des opérations pour lesquelles on a besoin de crédits supplémentaires.

Une opération nouvelle qu'il est proposé d'inscrire ce soir, enfin elle n'est pas vraiment nouvelle puisque l'on avait programmé plus tard dans le programme d'investissement mais on va l'avancer à 2023, c'est la réfection des huisseries du groupe scolaire Pasteur, que l'on projette de réaliser en 2023. Et donc on inscrit l'autorisation de programme ce soir, l'idée étant de pouvoir être éligible à la DSIL, enfin la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023, sur la thématique rénovation énergétique. Donc c'est une opération importante qu'on avance à 2023. Et par ailleurs, on a des opérations qui sont déjà dans les tuyaux pour lesquelles nous avons besoin de beaucoup plus de crédits parce que les marchés sont renchériss du fait de la situation économique. Donc la rue des Mézereaux : 537 000 euros d'autorisation de programme en plus, la rue Jacques Oudot qui est terminée mais pour laquelle il fallait ajouter 152 000 euros et la réparation du pont René Cassin 150 000 euros. Par ailleurs, et ça fait partie des mesures qui seront annoncées par le Maire prochainement et pour lequel nous proposerons la tenue d'une commission des finances d'ici les prochaines vacances scolaires, donc avant, on proposera d'organiser une commission des finances dédiée sur le sujet, c'est le plan de sobriété de la Ville. Donc des mesures seront annoncées, et parmi ces mesures, on en a une qu'on inscrit d'ores et déjà dans la DM, c'est l'accélération du programme de rénovation, de passage en LED de l'éclairage public, puisque nous augmentons de 380 000 euros l'autorisation de programme sur ce passage en LED. Sur le reste des mesures de sobriété, le Maire fera des annonces et puis nous aurons la commission des finances pour en débattre plus précisément. Voilà sur les dépenses d'investissement, en AP/CP. En corollaire, puisque nous réduisons les crédits, nous devons réduire également les recettes

d'investissement puisque les subventions suivent le décalage des dépenses. Voilà.
En un mot, les opérations d'investissement qui sont gérées hors AP/CP. En dépenses on a, je n'ai pas grand-chose à dire : on a simplement en investissement une augmentation de la recette liée à la taxe d'aménagement : plus 400 000 euros, qui est une augmentation sensible, qui est donc inscrite ce soir dans cette Décision Modificative. Voilà. J'ai essayé de dire l'essentiel, à votre disposition pour répondre aux questions.

Monsieur Vogel : Alors, Madame Gillier, Madame De Cecco, Madame Prim. On arrive. Monsieur Martin. Alors, on y va. Ségolène Durand. Oui, oui.

Madame Gillier : J'y vais, je vais commencer.

Monsieur Vogel : On commence à droite.

Madame Gillier : On commence à gauche, Monsieur Vogel, on commence à gauche. Donc, merci en tout cas pour tous ces éléments techniques par rapport à cette délibération mais qui amènent, y'a quand même des choses qui transparaissent dans ces éléments qui sont en tout cas modificatifs. On voit qu'il y a 86 000 euros de plus sur les coûts de la cantine : si y'a pas d'augmentation aujourd'hui, j'aimerais savoir si vous allez ou pas demain répercuter ces augmentations sur les usagers que sont les familles. On voit aussi, on vient d'apprendre là que Monsieur le Maire vous allez nous faire des annonces, quant à la sobriété énergétique de notre Ville, parce qu'effectivement avec une augmentation sur un an de 1,2 millions d'euros sur le prix de l'énergie, la question de la rénovation du bâti au-delà de simplement, enfin de simplement, ce n'est pas simplement, ça coûte un peu, mais de mettre des LED, on se rend bien compte que il est urgent en tout cas d'accélérer le mouvement sur la rénovation du bâti pour éviter ce gaspillage, finalement de fonds publics puisqu'on finit par chauffer l'extérieur. Et ça vient grever les budgets, et derrière on se retrouve, enfin vous êtes amenés à faire des coupes ailleurs. On voit aussi qu'il y a beaucoup en tout cas de reports d'opérations. Le cinéma qui est reporté. L'éco-quartier : un certain nombre de travaux de l'éco-quartier qui sont reportés : c'est la création des espaces verts boisés du secteur bassin, c'est aussi l'aménagement des espaces verts du Merlon, enfin il y a plein de choses en tout cas qui sont reportés à plus tard. Or, vous n'en parlez pas dans les éléments techniques que vous nous présentez. Moi j'aimerais savoir ce qu'il en est, au même titre que le T Zen, pareil, c'est encore décalé. On aimerait savoir un petit peu les problématiques que vous rencontrez avec le département dans la mise en œuvre du T Zen, qui est quand même attendu par les habitants. Et puis, tant qu'on y est, on a aucun élément sur le devenir du centre culturel qui est en face de l'école ni des entrepôts Vendrand. Vous nous indiquez par contre, vous en avez pas parlé, l'acquisition du terrain Feldis Leviaux à côté de Gatelliet : pour quoi faire ? Je pense que derrière des éléments cachés, enfin pas cachés mais qui sont quelque part dans beaucoup d'éléments chiffrés, ce serait intéressant qu'on sache ce que vous allez faire demain de ce terrain Feldis Leviaux.

Monsieur Mebarek : il faut être attentive, mais Feldis Leviaux c'était précisément la réponse qu'Henri Mellier a apportée tout à l'heure à Michaël Guion sur l'endroit où pouvait être située la cantine de Gatelliet et on a indiqué qu'Habitat 77 a acheté le foncier et une partie de cette assiette va être acquise par la Ville pour l'implantation de la cantine. Donc c'est, voilà, il n'y a rien de caché. Après sur d'autres sujets, vous parlez du devenir du centre culturel, de Vendrand, m'enfin ce n'est pas le sujet de la DM. Là vous devez notamment faire référence à l'article de la République de cette semaine ou de la semaine dernière mais ce n'est pas le sujet de la DM donc c'est normal que l'on n'apporte pas ces questions-là dans le document. Sur les

investissements reportés en fait là encore ce n'est pas des investissements qui sont reportés parce qu'on les reporte parce qu'on ne peut pas les faire, ils sont reportés, partiellement d'ailleurs, c'est une partie, les travaux se font, on a pas forcément besoin de consommer l'ensemble de ce que l'on avait prévu en début d'année parce que les travaux prennent le temps, un peu plus de temps ou les consommations, les facturations interviendront qu'en 2023. Donc on n'est pas du tout sur une logique de on décale, on décale, on décale, on reporte, on reporte et puis on verra un jour ; ce n'est pas du tout ça, c'est un cadencement normal. Et par exemple les travaux de l'éco-quartier, on peut pas dire que les travaux, que l'éco-quartier n'avance pas et les travaux il y en a tous les jours. Et l'exemple que vous citiez en particulier du bassin, ce sont des travaux qui sont sous maîtrise d'ouvrage de l'Aménageur, et aujourd'hui nous ne payons pas la facture correspondante à ces travaux parce que les travaux ne sont pas terminés, notamment le bassin, il y a un sujet technique qui n'est pas encore définitivement réglé, parce qu'un bassin c'est fait pour stocker de l'eau, retenir l'eau et pour l'instant ça ne la retient pas donc il y a un sujet technique et quand ce sujet sera purgé, ou en cours de l'être, à ce moment-là on pourra inscrire la dépense. Donc voilà. On le dit souvent mais on ne reporte pas pour reporter, on reporte parce que c'est la vie normale de cadencer les dépenses par rapport à la réalité physique. On a prévu au budget primitif, je ne sais pas, 24 millions je crois de dépenses d'investissement. Au moment où on vote le budget, on anticipe de faire 24 millions mais c'est l'année, la fin de l'année qui permet de vérifier si ça a été le cas ou pas. Et on n'en fera pas 24 millions, ça je vous le confirme. Non seulement parce qu'on a réduit des budgets, des crédits en DM 1 et on le fait en DM 2. Mais pour autant on va en faire beaucoup beaucoup. Et puis voilà quant à la question du prix de la cantine, je pourrais passer la parole à Henri Mellier. Vous avez bien vu, le sujet n'est pas de parler de tarification, dans cette décision modificative. Les sujets de tarification sont évoqués au vote du budget qui interviendra courant du mois d'avril. Donc d'ici le courant du mois d'avril, on aura l'occasion d'évoquer ces sujets-là mais si Henri tu veux évoquer la cantine.

Monsieur Mellier : Pour l'instant on avait inscrit une somme au primitif. Il se trouve que là le marché, je parle sous le contrôle de Semra, parce qu'elle a négocié ça avec nous etc., mais le marché il a un prix, pour l'instant ce prix donc Elicor dit il faudra le réviser. Vous avez lu dans le journal qui s'appelle le Parisien, il y a eu deux pages entières sur l'explosion du prix des matières premières etc. Et tout, aujourd'hui, tous les délégataires quels qu'ils soient, et tous ceux qui sont en régie également, se disent comment on va faire pour boucler nos budgets effectivement de matières premières etc. Donc il y a un sujet là-dessus, mais ce sujet-là, il viendra sur le tapis dans quelques mois. Il a été négocié quand on l'a reçu etc., je parle sous ton contrôle Semra, jusqu'à la fin de l'année on bloque tout, tout est bloqué, ils en sont d'accord. Et on fera le bilan effectivement de la réalité. Mais l'argent qui est mis là, c'est simplement l'argent qu'on doit par rapport au prix du marché actuel, il n'y a pas de revalorisation du prix du marché.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Gillier.

Madame Gillier : Il manque juste la réponse sur le T Zen. Moi j'attire simplement que s'il y a 86 000 euros de surcoût, est-ce qu'à un moment donné, ce n'est pas pour que vous me répondiez là maintenant, mais on peut se poser la question légitimement, de qui, sur qui, va payer finalement ces 86 000 euros ? Mais la question sur le T Zen par contre j'aimerais bien une réponse. Comment ça se fait que ce projet-là est encore, prend encore du délai ? Est-ce qu'il y a un problème dans les discussions avec le département ?

Monsieur Mellier : Si je peux me permettre, sur le coût, sur la tarification aux familles, je

rappelle qu'on a pris l'engagement collégial ici, Kadir Mebarek, moi-même, l'ensemble, Semra, etc., de dire en 2023, on remettra à plat la grille, effectivement, tarifaire, les quotients etc. Et cette commission sera mixte, elle sera composée de membres de la commission des finances et de membres de la commission scolaire. Et bien entendu pour une nouvelle tarification, je vous le confirme, pour la rentrée scolaire 2023. Je ne peux pas dire, préjuger aujourd'hui, de ce qui va sortir du chapeau.

Monsieur Mebarek : Là encore, ce n'est pas l'objet de cette décision modificative, mais on peut, enfin le T Zen je ne vois pas pourquoi vous évoquez le sujet. Le T Zen il est, si je puis dire, sur les rails, voilà. Le département, qui assure la maîtrise d'ouvrage du sujet, travaille. L'Agglomération, qui va, elle, assurer les travaux, la maîtrise d'ouvrage sur les travaux d'assainissement, de dévoiement et nous en ce qui nous concerne, dévoiement, enfin l'agglomération aussi dévoiement des réseaux d'eau potable, c'est l'agglomération désormais ; c'est inscrit dans son programme d'investissement. On avait déjà inscrit des sommes dès cette année mais une concrétisation dès 2023 sur des premiers travaux. Donc je ne vois pas d'où l'information, enfin d'où vous tenez cette information mais je pense qu'au contraire, le T Zen est parti pour avancer désormais.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Alors, plusieurs choses. Déjà pour commencer, je voudrais souligner encore une fois votre impréparation. Si vous vous souvenez de la discussion que nous avons eue au moment du budget l'année dernière, donc le budget 2022, nous vous avons dit, quand vous aviez décidé d'affecter le surplus de la section de fonctionnement à la section d'investissement, comme ça se fait à chaque fois, qu'il nous semblait que vous preniez là des libertés sur ce que nous réservait l'avenir, étant donné les surprises que nous avons déjà à attendre et à anticiper sur l'augmentation du prix des matières premières. Vous n'avez pas écouté et ce que nous voyons là aujourd'hui c'est que en effet, vous devez réduire ce que vous allez verser de la section de fonctionnement à la section d'investissement parce que vous aviez, comme d'habitude, sous-estimé de la réalité de ce qui était en train de se passer. Manque de préparation aussi parce que depuis maintenant 10 ans, 8 ans que je siége à ce Conseil municipal enfin 7 ans que je siége à ce Conseil municipal, nous vous avons dit plusieurs fois avec Monsieur Bourquard, mais plusieurs fois combien il était urgent, nécessaire, important, que la Ville fasse des économies d'énergie, en installant des panneaux solaires sur les bâtiments publics, en faisant en sorte que les bâtiments publics soient le mieux isolés possible, ce qui était loin d'être le cas, en particulier dans les écoles, même si vous avez fait quelques améliorations depuis et en générant des marges qui lui auraient permis aujourd'hui de résister bien mieux. Parce que vous nous dites, on a 1,7 millions de dépenses supplémentaires : l'augmentation du gaz c'est 242 000 euros. Donc l'essentiel de cette augmentation-là, c'est des coûts qui sont liés à l'énergie électrique, et qui sont liés aussi, vous l'avez dit, à un certain nombre d'autres impréparations, sur lesquelles je vais revenir maintenant.

Le prix de l'alimentation : nous avons fait notre campagne municipale de 2014 et de 2020, sur l'idée qu'il fallait sauver les terres agricoles autour de Melun, de manière à créer une régie publique agricole qui nous permette d'alimenter nos cantines. Aujourd'hui, nous aurions une régie publique agricole à Melun, avec laquelle nous alimenterions nos cantines, nous ne serions pas dans cette situation-là et nous n'aurions pas les 86 000 euros d'augmentation sur l'alimentation. La régie publique agricole n'aurait sans doute pas fourni la totalité de l'alimentation mais elle aurait permis de résorber considérablement l'augmentation des coûts de l'alimentation aujourd'hui et donc les matières premières qui rentrent dans la composition

des repas de nos enfants. Vous n'avez jamais voulu entendre : pire que ça, vous avez détruit les terres agricoles que nous avons à notre disposition et avec lesquelles nous aurions pu mener ce type de politique.

Imprévision aussi sur la délégation que vous avez consentie, de service public, sur le nettoyage des bâtiments publics. Nous avons voté contre à l'époque avec Monsieur Bourquard. Et nous avons voté contre parce que nous vous avons justement alerté sur le fait que vous alliez perdre la main en réalité sur le prix. Et ce que nous a plusieurs fois dit la Cour des comptes à propos des délégations de service public, c'est que le délégataire perd la main sur le prix et que finalement cela se révèle toujours beaucoup plus cher pour le délégataire, pour le délégant pardon, que ce qu'il ne pensait au départ. C'est exactement ce qu'il se passe aujourd'hui : nous aurions encore la gestion du nettoyage en interne, nous n'aurions pas, aujourd'hui, 14 000 euros de plus sur le nettoyage.

Sur ce que vous avez dit sur l'augmentation du point d'indice : je tiens quand même à rappeler ici que le point d'indice c'est Nicolas Sarkozy qui l'avait gelé. Ça veut dire que les fonctionnaires n'ont pas vu leurs salaires augmenter pendant plus de 10 ans. Donc aujourd'hui on a 3 % d'augmentation du point d'indice et heureusement. Les fonctionnaires ont perdu un pouvoir de vivre considérable ces dernières années. Et je le dis d'autant plus tranquillement que je ne suis pas fonctionnaire moi-même et je les défends avec d'autant plus d'ardeur.

Par ailleurs, la contribution obligatoire aux écoles privées. Vous avez une dette vis-à-vis des écoles privées et vous dites aujourd'hui on va la régler. Peut-être que ce n'est pas le moment. Peut-être que vous pouviez attendre un petit peu, peut-être, non ? Là vous faites un choix aussi : vous faites le choix de régler votre dette maintenant à l'égard des écoles privées alors que cette dette elle court depuis un moment et que peut-être que vous auriez pu encore leur demander, étant donné leur bonne santé financière, d'attendre un peu.

Enfin, vous parlez du fonds de solidarité de la région qui a baissé parce que la santé financière et économique des habitants de la Ville s'est améliorée. Et vous nous avez dit au passage, ce n'est pas tant parce que nous avons détruit du logement social que parce que nous avons fait de l'accession à la propriété. Je voudrais rappeler ici que vous avez détruit du logement social et que vous avez détruit beaucoup de logements sociaux, et que vous allez continuer à en détruire et que vous détruisez du logement social de première catégorie et que vous ne reconstruisez que du logement social intermédiaire ou de la catégorie supérieure et très marginalement du logement social de première catégorie. Ce n'est pas parce qu'on supprime les pauvres d'une ville que la pauvreté s'en va. Ce n'est vraiment pas parce qu'on supprime les pauvres d'une ville que la pauvreté s'en va. Et ça c'est une politique qui est particulièrement, à mon sens, particulièrement délétère. On repousse la pauvreté au-delà des limites de Melun mais la pauvreté elle existe toujours et dans notre ville, je rappelle encore, qu'il y a 6 000 demandes de logements sociaux qui ne sont pas honorées. Qu'il y a une tension sur le logement qui est de 1 à 5. Pour 5 demandes de logement, il n'y en a qu'une qui est satisfaite dans la Ville.

Enfin, vous nous dites : les droits de mutation sont en hausse. Mais les droits de mutation, comme on vous l'a déjà dit, comme on vous l'a répété à chaque fois, les droits de mutation c'est un truc fictif qui va durer le temps où vous construisez, et là effectivement tout à coup on a des droits de mutation qui rentrent parce qu'il y a des choses qui se vendent et des choses qui s'achètent. Et vous savez très bien que ça c'est fictif et que cette recette-là, qu'aujourd'hui vous inscrivez, dans un an, dans deux ans, cette recette-là, elle n'existera plus. Vous ne pouvez pas construire une politique budgétaire sur des droits de mutation qui connaissent aujourd'hui à Melun un dynamisme qui est exceptionnel du fait de la destruction de notre environnement et de la construction et de l'urbanisation de notre ville. Après, sur les opérations que vous avez décalées, moi je voudrais quand même revenir sur ces opérations-là. Vous avez décalé 330 000 euros d'aménagement d'espaces verts et boisés dans

l'éco-quartier ; 330 000 euros d'espaces verts et boisés dans l'éco-quartier. Vous avez décalé encore des aménagements d'espaces verts pour plus de 70 000 euros. Vous avez décalé encore des études et des travaux d'aménagement d'espaces publics à Chateaubriand-Lamartine et Beauregard pour presque 100 000 euros. C'est-à-dire que chaque fois vous avez décalé encore la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire Jules Ferry pour 55 000 euros. C'est-à-dire que toutes les opérations que vous avez décalées sont des opérations d'intérêt général. Ce sont des opérations qui profitent non seulement aux habitants de ces quartiers, mais qui profitent à l'ensemble des melunaises et des melunais, tant nous souffrons aujourd'hui de ne plus avoir d'espaces verts dans notre ville, tant nous souffrons de savoir qu'il y a des petits melunais et des petites melunaises qui vivent dans des écoles où il y a des toits qui s'écroulent dans des cabanes, des cabanes en amiante parce qu'ils n'ont pas été entretenus. Et il se trouve qu'il s'agit du groupe scolaire que vous devriez rénover et pour lequel vous avez renvoyé l'argent que vous aviez accordé aux calanques grecques, parce que quand vous décalez on ne sait jamais quand est-ce que cela va se faire finalement. Donc cette décision modificative elle montre : 1, que vous êtes très impréparés, qu'il est très dommage que vous nous ayez pas écouté plus, davantage, parce qu'on est pas là seulement, simplement, comme des empêchements de tourner en rond mais tout ce qu'on vous a dit sur la nécessité de faire des économies d'énergie s'avère aujourd'hui plus que jamais nécessaire et les opérations que vous décalez sont des opérations d'intérêt général et par ailleurs on verra dans le reste du conseil municipal par contre que vous faites des choix d'investissement qui sont vraiment, mais vraiment contestables. Et le T Zen pour ma part s'il n'arrive pas, j'en suis évidemment très contente parce qu'on peut faire un bus en site propre bien moins cher que le T Zen et là aussi vous devriez redimensionner cette opération-là. Vous avez des bus en sites propres à 2 millions du kilomètre, vous en avez choisi un à 12 millions du kilomètre. Redimensionnez-la, on va récupérer des marges de manœuvre budgétaires et comme ça vous n'aurez pas à augmenter le tarif de la cantine parce que là je pense qu'il va y avoir un vrai sujet là-dessus.

Monsieur Vogel : Merci. Kadir.

Monsieur Mebarek : Madame Monville vos leçons, vos leçons, vous pouvez vous les garder, en matière de, je pense que franchement, je me demande si ce n'est vous que j'avais entendu, il faudrait que je, nous féliciter de cette inauguration du groupe scolaire Denis Mukwege en nous indiquant « ah non mais sur le scolaire, j'ai rien à dire ». Alors sincèrement vous pouvez contester des choix d'investissement qui peuvent être faits sur tel ou tel sujet, voirie ou machin. Mais d'ailleurs cela a été l'un des fils conducteurs depuis le début du mandat, l'éducation est la priorité numéro 1 du mandat, qu'il s'agisse du fonctionnement ou de l'investissement et ça se traduit dans les chiffres qui vous sont donnés à chaque séance financière. Donc vous citez l'exemple de Jules Ferry, enfin, Madame Monville, l'école Jules Ferry, vous savez bien que les travaux de Jules Ferry c'est pas pour cette année ou l'année prochaine, c'est un projet à long terme qui est excessivement corrélé avec le nouveau programme de renouvellement urbain, c'est un programme qui va nous amener sur les dix prochaines années. L'école Jules Ferry fait partie de la prochaine grande, grosse opération scolaire, une fois qu'on aura fait l'école Decourbe et l'Almont, la prochaine va être l'école Jules Ferry. Donc, parce que, je n'ai même pas le chiffre, il y a sans doute quelques crédits d'études qui sont décalés sur 2023, vous nous indiquez : c'est une catastrophe, vous décalez l'opération Jules Ferry et vous n'avez que faire des usagers qui fréquentent ces écoles et en particulier vous citez notamment cet exemple de toit qui s'écoule. Enfin, il faut arrêter la caricature, arrêtons la caricature. Franchement sur le champ scolaire, on a aucune leçon à recevoir de votre part. Sur les autres sujets, moi je ne vais pas répondre à tout ce que vous évoquez parce qu'il y a des confusions dans tous les sens mais alors là encore le virement, on

a pas suivi vos conseils. Malheureusement, nous aurions dû les suivre en début d'année quand vous nous indiquiez de pas tout transférer, enfin de ne pas transférer l'excédent vers la section d'investissement parce que nous allions en avoir besoin et voilà. Mais on fait toujours comme ça en fait, on prévoit toujours en début d'année un virement vers l'investissement parce qu'au moment où on inscrit nos dépenses budgétaires en budget primitif, on anticipe nos dépenses de fonctionnement mais de manière réelle et sincère, et l'excédent on le porte en financement d'investissements. Si en cours d'année on a besoin d'aller ponctionner ce virement, on le fait, on n'a pas d'état d'âme. Et pour autant, Madame Monville, malgré cette réduction du virement du fonctionnement vers l'investissement, on arrive sur un niveau d'autofinancement en 2022 qui va être exactement le même que 2021, exactement le même. Donc de ce point de vue-là, on n'a pas de, là encore, de leçon. Le point d'indice, m'avez-vous entendu dans mon propos déplorer cette augmentation du point d'indice ? Pas du tout, c'est une très très bonne chose pour nos agents et le point d'indice, la réforme du régime indemnitaire, c'est une très bonne chose pour nos agents. On en est très heureux pour eux. Il faut le traduire budgétairement, oui, on rajoute ce soir 680 000 euros du fait de l'impact du point d'indice, mais c'est très bien, on ne le fait pas à contrecœur, on en est ravis pour nos agents. Et bon voilà, je ne répondrai pas à tout. Le programme de rénovation de nos bâtiments en matière de rénovation thermique, là encore on ne vous a pas attendu, on a un programme, d'ailleurs l'hôtel de ville ça en fait partie, les écoles en font. On évoquait tout à l'heure le groupe scolaire Pasteur qui n'est que la suite d'autres opérations qui ont été faites, et ce n'est pas parce que, en 2022, on a un coût exponentiel de l'énergie qu'un beau matin de 2022 on s'est réveillé pour faire des travaux d'économies d'énergie, non, c'était déjà. Par contre, il faut les accélérer, ça on en convient, il n'y a pas de débat, on en convient, c'est la raison pour laquelle on accélère le groupe Pasteur mais c'est pas des choses qu'on a découvert en novembre 2022 de faire des travaux de rénovation thermique. Henri.

Monsieur Mellier : Moi je voudrais juste préciser deux choses à Madame Monville, d'abord sur les problèmes d'économies d'énergie dans nos bâtiments. Je crois que vous oubliez quelque chose, Madame Monville, mais c'est récurrent depuis longtemps, ça. Pourtant je pense que vous devriez vous en féliciter : la Ville a poussé, pour ne pas dire a amplifié tous les raccordements à la géothermie de bon nombre de bâtiments publics, Madame et y compris de logements sociaux également. Si vous saviez, enfin je pense que vous lisez les rapports, enfin j'en suis même persuadé, mais peut-être que vous ne voulez pas retenir ces chiffres parce qu'ils sont positifs. Enfin si je prends l'exemple de Calmette en haut qui avait été abandonné depuis des années par l'office etc., etc. Quand il y a eu l'opportunité, grâce à des fonds européens de faire tout ça, de raccorder 234 logements à la géothermie, et bien, effectivement, qu'est-ce qu'on constate aujourd'hui ? Les gens ont enfin un chauffage normal, de l'eau chaude normale etc., etc. Quant aux bâtiments publics, n'en parlons pas, on ne fait que ça, raccorder chaque fois qu'on le peut tous nos bâtiments publics, effectivement, à la géothermie qui est pour nous, la source principale d'économies d'énergie décarbonnée. Il faut l'entendre une fois pour toutes alors entendez-le, ce sont des gros investissements et il ne faut pas dire qu'on a rien fait quand on voit tout ce qu'on a raccordé depuis vingt ans à la géothermie melunaise. Donc ça c'est le premier point.

Le deuxième point, alors là qui m'a scotché, sur l'affaire de Jules Ferry, le toit : vous savez de quoi il s'agit ? Il s'agit, non non, attendez, il s'agit d'un préfabriqué, il faut que tout le monde l'entende : il s'agit d'un préfabriqué abandonné depuis des années qui ne servait à rien sinon à entreposer. Vous permettez qu'on termine ? Il ne servait à rien, il était là, effectivement. On aurait pu, effectivement, alors si on ne l'a pas démolie avant, c'est pour des économies budgétaires. Mais écoutez, il est tombé tout seul, c'est très bien, du coup en dix jours, et je remercie vraiment la direction des services techniques d'avoir fait le nécessaire pour

simplifier les choses. Mais encore une fois ce bâtiment n'a aucun impact sur la vie des élèves. Il faut pas faire courir, je sais bien que parfois votre intention maligne c'est de faire peur, enfin quand même, il ne faut pas trop exagérer. On a fait ce qu'il fallait, il est tombé, bon bah oui, il est tombé tout seul, et il aurait pu tomber effectivement autrement et on aurait pu le démolir avant, ça vous pouvez nous le dire, donc on aurait dépensé 80 000 euros avant pour démolir ce bâtiment. On a préféré mettre 80 000 euros pour améliorer les classes, m'enfin chacun ses priorités. Donc ça c'est un point important.

Quant aux écoles privées, alors vous êtes complètement à côté de la plaque Madame Monville, mais complètement. Il s'agit pas du tout de dire non, on va attendre. Il s'agit simplement de l'application de la loi. Alors je sais bien que parfois vous êtes un peu borderline avec la loi m'enfin à un moment donné, il faut quand même faire attention quoi. Il y a une loi qui a été votée effectivement en 2019 qui oblige effectivement tous les enfants de trois ans à être scolarisés. C'est ça qui a changé les modalités de remboursement du forfait pour les écoles, puisque maintenant on doit calculer un forfait maternelle et un forfait élémentaire alors qu'avant nous on avait mutualisé tout ça, depuis des années, ça fonctionnait plutôt bien. Maintenant on demande l'application de la loi, alors on l'applique la loi, et on l'applique rétroactivement parce qu'on leur doit cet argent depuis 2019. Donc alors ils ont attendu je pense, ils ont attendu avant qu'on leur verse cet argent, on leur doit depuis 2019. Donc il ne faut pas dire, il faut pas exagérer. Je crois que tout le monde, j'allais dire, la compensation due aux écoles privées ce n'est pas un cadeau, c'est simplement l'application de la loi. Une bonne fois pour toutes, il faut que vous l'entendiez. Et ça n'a rien à voir avec la laïcité, avec l'école publique etc., ce sont des écoles sous convention, effectivement, vous le savez très bien, vous avez-vous-même enseigné dans une école privée, donc vous le savez parfaitement. Donc je pense que ce n'est pas très, très, correct de dire ça. Quant au nettoyage, je suis abasourdi. Abasourdi parce que la Ville de Melun... vous laissez penser, que nous avons complètement, j'allais dire, donner au privé tout le nettoyage. Ce n'est pas vrai du tout. Ce n'est pas vrai. Une grande partie, il y a encore beaucoup d'agents de la Ville qui sont des fonctionnaires, qui nettoient effectivement tels locaux, tel ceci, tel cela. Il y a des spécificités, il s'agit en l'espèce du nettoyage des vitres pour lequel, je le signale, il faut des habilitations particulières pour monter à 5, 6 mètres de haut, effectivement. Alors moi je veux bien tout ce qu'on veut, dans d'autres temps, dans d'autres fonctions que j'avais je disais : de deux choses l'une, ou on a des gens qui ont des habilitations et on les utilise, ou on ne les a pas. Il se trouve qu'on les a pas et que personne ne les a. Je ne connais pas une ville en France qui fait nettoyer ses vitres de 5 mètres de hauteur de la médiathèque de ceci et de cela, par des employés communaux. Et même à Pasteur ou ailleurs, tout ça n'est pas sérieux. Ce n'est pas ça le sujet. Donc je pense que vous forcez un peu le trait là, je sais que vous n'aimez pas les délégations de service public, ça on le sait pertinemment, mais ce n'est pas votre choix. Et encore une fois c'est nous qui avons été élus, pas vous. Alors le jour où vous serez élus vous appliquerez votre politique, nous appliquons notre politique et nous essayons effectivement de le faire avec justice et ça, on n'est peut-être pas d'accord.

Monsieur Vogel : Merci, Henri. Madame Monville.

Madame Monville : Je voudrais quand même vous dire que j'en ai un peu assez des remarques désobligeantes qui émaillent vos réponses. Que vous ne soyez pas d'accord ou que vous contestiez les réflexions que je vous fais est une chose, que vous fassiez des remarques qui sont désobligeantes, là, c'en est une autre et qui parfois même sont carrément insultantes, là c'en est une autre. Je me suis, pour ma part, jamais permise de le faire, je ne le ferai pas, je m'en tiendrai à un strict débat d'arguments entre nous mais j'aimerais bien que vous reveniez à ce débat d'arguments entre nous. Quant à mes libertés avec la loi, alors là, je vous prierai

Monsieur Mellier de retirer ça. Quand je ne suis pas d'accord avec une loi, je l'attaque dans une assemblée où j'ai été élue ici, ou au conseil communautaire, ou quand je l'étais, conseillère régionale. Mais à aucun moment je prends des libertés avec la loi, certainement pas. Par contre, il arrive que je ne sois pas d'accord avec des lois, que je les trouve injustes, et là je me bats pour changer la loi. Mais je me bats dans des assemblées où j'ai été élue, justement parce que je ne suis pas d'accord avec un certain nombre de trucs et que je veux le porter dans une assemblée. Et parmi les choses avec lesquelles je ne suis pas d'accord, entre autres, c'est ce que vous venez de dire sur le fait on ne vous a pas attendu pour, on ne vous a pas attendu. Mais vous savez, le Maire de Grenoble, en cinq ans, en cinq ans, il a rendu sa ville totalement autonome des énergies carbonnées, en cinq ans. Moi ça fait sept ans, tout à l'heure j'ai dit huit, c'était un excès d'enthousiasme, ça fait sept ans que je suis votre élue d'opposition dans ce Conseil Municipal, ça fait sept ans qu'on vous dit libérez-vous des énergies carbonnées parce que le prix va augmenter. Et qui va payer la facture à la fin ? Ce sont les Melunaises et les Melunais. Et qui parmi les Melunaises et les Melunais ? Evidemment ceux qui sont le plus dans le besoin, les catégories populaires, les classes moyennes parce que c'est elles qui, en proportion, payent le plus cher l'énergie qu'elles dépenses parce qu'elles dépensent beaucoup moins et l'énergie c'est le même prix pour tout le monde. On ne la paye pas en fonction de ses revenus, l'énergie. Vous avez fait un choix inverse : aujourd'hui vous avez 86 000 euros de cantine supplémentaires mais nous savons très bien, nous le savons très bien que ce choix, encore une fois, vous auriez pu faire autrement. On aurait pu ne pas avoir une augmentation aussi importante sur la cantine aujourd'hui. Et vous pourriez, comme on vous l'a dit des tonnes de fois, répartir le coût de la cantine différemment de telle façon à ce que les familles les plus précaires ne payent pas la cantine à Melun. Donc arrêtez, bien sûr que ce que je dis c'est juste, bien sûr que ce que je dis c'est juste, et si vous voulez le contester, encore une fois, évitez l'outrecuidance, évitez le mépris social parce que ça m'exaspère. Et si moi je ne veux pas rentrer dans ce jeu-là, je n'ai jamais voulu, je ne vous ai jamais manqué de respect, mais il y a un moment où vraiment, c'est inadmissible, insupportable, inentendable. Donc vous ne me parlez pas comme ça, c'est valable pour vous Monsieur Mebarek, et c'est valable pour vous Monsieur Mellier.

Monsieur Vogel : Non, non, non, stop, on ne va pas faire un débat. Moi je trouve que vous êtes un peu injuste parce que vous avez dit qu'on mettait les pauvres dehors et il aurait aussi pu vous dire que vous lui manquez de respect et donc tempérez, tempérez, vous êtes aussi responsable de ce qu'il se passe. Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui alors beaucoup de choses ont été dites en commentaires de cette DM. Moi je voulais ajouter d'autres éléments, notamment cette question des leds. Visiblement vous allez faire des annonces et je suis curieux de voir à quoi cela va rassembler parce que tel que s'est présenté en tout cas, ça m'inquiète un petit peu. Voilà. En l'occurrence c'est 380 000 euros qui vont être ouverts en autorisations de programme. Moi j'aimerais avoir des détails sur cette opération qui est très lourde, ne serait-ce qu'en termes de mise en place et de mise en œuvre technique. C'est un poste de dépenses qui est important et c'est un enjeu critique sur le plan de la transition énergétique. C'est l'occasion de redire, je vous le redis encore, combien il serait utile d'approfondir l'étude d'une possible expérimentation non pas d'une prolifération de leds, mais plutôt de l'extinction totale et/ou partielle, à déterminer, de l'éclairage public. Je l'ai proposé à de nombreuses reprises depuis le début de ce mandat. Il s'avère que de plus en plus de villes le font maintenant, en conscience, avec succès aussi, avec l'approbation des habitantes, des habitants et pas des petites villes. J'avais cité Niort il y a déjà deux ans, Niort ça marche très bien. Chambéry récemment. Là c'est l'extinction de 23h-minuit à 5h-6h, ça dépend des saisons. On pense aussi aux villes de l'Agglo de Melun, qui sont associées au parc

naturel régional du Gâtinais ou encore à Dammarie-les-Lys, qui mène une expérimentation. Je serai vraiment curieux de voir ce que cela donne, je crois que les résultats sont attendus fin décembre, si j'ai bien suivi les informations locales. Alors selon l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne, qu'il faudrait en fait faire venir ici pour avoir des exposés sur ces questions-là, avec des arguments et des chiffres, des données, plus de 12 000 communes se seraient engagées sur cette voie, de la sobriété énergétique et lumineuse. Il y a un sondage, récemment commandé, je crois que c'est l'Ifop, par l'association, montre que l'adhésion à cette démarche, l'adhésion des citoyens, des habitants à cette démarche, est de plus en plus plébiscitée et comme le sondage le montre d'ailleurs, les répondants sont de plus en plus attentifs et critiques vis-à-vis des gaspillages, notamment l'éclairage inutile sur les bâtiments et équipements publics. On peut parler de l'église Saint-Aspais qui est encore allumée jusqu'à pas d'heure. Mais aussi les écrans lumineux, ça aussi c'est une discussion que nous avons déjà eue, ici même. Et il y en a toujours plus en effet, à chaque fois je cite Times Square, on en est pas loin. Les résultats sont connus, ils sont partagés, ils sont même partageables, il y a beaucoup de données et en effet, je pense qu'il faut argumenter. Ne serait-ce que les économies d'énergie qui sont substantielles : 40 % en moyenne, les villes s'y retrouvent. Mais cela va au-delà : ce sont aussi des mesures d'intérêt général pour la santé humaine ; le confort nocturne, pouvoir dormir correctement ; la protection du vivant, des plantes, des animaux donc de la biodiversité qui existe aussi en ville ; mais aussi, et ça j'y tiens, la contemplation du ciel étoilé. Sortez un télescope place Saint-Jean et essayer d'observer les étoiles. Bon courage. Alors les villes qui ont passé le pas ne le font pas brutalement : elles l'ont fait en familiarisant les habitantes, les habitants à ces problématiques, en traitant de front les questions qui sont immanquablement posées, notamment la question de la sécurité. Il s'avère qu'en fait c'est une question que l'on peut désemparer assez facilement : il y a moins de cambriolage en fait la nuit, c'est plutôt le jour. Donc la question de l'insécurité aussi on pourrait la traiter rationnellement, en sondant, en organisant des manifestations, avec le concours d'associations environnementales, avec des clubs d'astronomie, il y en a, ici, dans les environs, plusieurs, qui fonctionnent très bien d'ailleurs. Et la prolifération des leds, là j'en viens à la question, c'est une fausse bonne idée et tous les experts convergent dans ce sens-là. C'est même contre-productif : cela consomme peut-être moins, en effet, la durée de vie est plus longue, c'est plus facile à recycler mais la lumière bleue-blanche des leds est particulièrement toxique, nuisible, nocive pour le vivant, les animaux et les plantes. Et elle a aggravé le niveau de pollution lumineuse dans les villes qui en intensifient l'usage : ça ne coûte pas cher, on en déploie toujours plus. Donc là je lance le débat, je pense qu'il est excessivement important et si l'enjeu pour la Ville est de contribuer à la transition énergétique, le faire avec des leds, pour moi c'est vraiment contre-productif. Autre point aussi, qui n'a pas été évoqué : des dépenses d'affranchissement et de papiers. Une augmentation pas complètement anecdotique, c'est 37 000 euros en plus, c'est cité au début du document. Est-ce que vous envisagez de réduire ces consommations ? A quel poste ces usages et ces impressions sont-ils dédiés ? On pourrait imaginer une baisse méthodique et optimisée de ces consommations pour en amoindrir le coût, mais aussi pour rendre plus efficaces ces postes de dépenses. On imagine que dans les services de la mairie comme ailleurs, la consommation de papier, des arbres, génère aussi ces sorties superflues qui atterrissent dans des corbeilles à papiers. Et qu'en substitution l'administration numérique bien contrôlée, bien gérée, pourrait utilement suppléer, avec néanmoins une anticipation du coût économique environnemental lié à l'usage de plateformes numériques etc.

Autre point quand même sur les charges de personnel, c'est plus 950 000 euros, en effet c'est l'application de cette loi, cette réforme sur l'augmentation du point d'indice, 3,5 %. C'est peu en fait 3,5 %, je sais que ce n'est pas vous qui avez décidé de ça mais 3,5 c'est nettement insuffisant et toutes les primes qui sont surinventées en ce moment ne compensent pas du tout

ça. Donc évidemment que c'est bien, et c'est provisionné, tant mieux, mais c'est nettement insuffisant. Ça c'est quand même quelque chose que je voulais rappeler : jamais ça ne compensera l'inflation, faut pas rêver quoi.

Qu'est-ce que je voulais dire de plus ? C'est à peu près tout, ce que je voulais vous dire.

Monsieur Vogel : Merci, Monsieur Saint-Martin. Kadir.

Monsieur Mebarek : Ecoutez, sur la problématique de l'éclairage, aujourd'hui ce n'est pas un choix, enfin le Maire pourra en parler mais c'est pas un choix qui est fait par la Ville. Il y a aussi une problématique technique, c'est le système d'éclairage de la Ville, il est ainsi fait qu'il est difficile d'opter pour des portions de rues qui seraient, ou des portions de quartiers qui seraient dans le noir et d'autres qui seraient éclairées. C'est tout ou rien. Voilà. Et donc au-delà de l'argument sécuritaire qui est l'argument classique qui est utilisé, on a aussi cet argument technique. Donc aujourd'hui le déploiement des leds va nous générer sans doute plus d'économies que les 40 % que vous évoquez puisque, oui, vous êtes sur des portions d'extinction entre minuit et cinq heures du matin, qui génère une économie, 40 % dans votre exemple. Nous les chiffres qui vous serons donnés si on passe en éclairage leds avec le programme que l'on envisage, on est sur une économie de 70 % et avec un éclairage, pour le coup, entre minuit et cinq heures.

Monsieur Vogel : Les deux politiques ne sont pas contradictoires, elles sont complémentaires. On peut à la fois substituer un éclairage moins intense et à moindre coût, et puis éteindre à certains endroits, mais on ne pourra pas éteindre partout, comme on vient de le dire. On n'est pas en train de faire des choix, on fait au mieux, partout. On utilisera tous les moyens pour faire des économies. Oui.

Monsieur Saint-Martin : Il serait bon quand même d'avoir un vrai débat, argumenté, avec des données. Là j'ai cité une association qui fait ce travail de relais avec les élus et qui le fait auprès de milliers de mairies. Et certaines grandes villes ont éteint, c'est quand même intéressant de le savoir. J'entends l'argument, mais ça a été levé ailleurs. Donc pourquoi ? Ce serait quand même intéressant d'essayer de comprendre.

Monsieur Vogel : Oui, d'accord. Madame Prim.

Madame Prim : Alors moi, je voudrais rebondir sur la réaction désinvolte de Monsieur Mellier concernant la chute de ce toit de bâtiment préfabriqué dans une école maternelle à Jules Ferry. Il faut rappeler que ce bâtiment préfabriqué, qui ne sert pas, depuis des années, est dans une cour d'école, une cour qui est utilisée par des enfants. Ce toit est tombé pendant le temps scolaire, ça aurait pu être un drame. Donc je laisse apprécier les familles et les personnels ce ton que vous avez employé : c'est tombé. Mais imaginez ce que ça aurait pu être et quel est le coût, quel aurait pu être le coût humain de ce qui s'est passé. Il faut pas attendre pour désamianter, déconstruire des bâtiments qui ne servent plus, sous prétexte d'économies. Ce n'est pas possible dans des lieux comme ça, aussi sensibles, accueillant du public et a fortiori des enfants, d'avoir ce raisonnement. Je, vraiment, votre réaction m'a laissé un goût très désagréable. Et dans l'urgence est-ce que ça ne coûte pas plus cher, si on résonne en termes financiers, est-ce que ça ne coûte pas plus cher de tout faire dans l'urgence que de l'avoir préparé, fait, au moment où c'était encore possible, peut-être avec moins de risque. Voilà moi je pense qu'il est de votre devoir d'évaluer objectivement combien d'autres préfabriqués, combien d'autres bâtiments publics sont ainsi à l'abandon ou mal entretenus, et menacent la sécurité des melunais. Parce que là c'est grave, c'est grave. On ne peut pas répondre de cette

manière-là Monsieur Mellier, je suis désolée.

Monsieur Vogel : Henri. Il y a d'autres questions.

Madame Prim : Oui, il y a d'autres questions, là qui sont des questions pour le coup. La mise en accessibilité des écoles, Les Capucins, Gabriel Leroy, Pasteur, Mézereaux, Montaigu... on aimerait bien en savoir plus parce que, alors, est-ce qu'on va pouvoir dire enfin ?

Il y a quand même, par exemple, je peux prendre l'exemple de Pasteur, on a deux étages qui sont très hauts, qui font chacun presque l'équivalent eux-mêmes de deux étages. Quand un enfant de CM2, qui est au deuxième étage, se blesse, ses parents doivent le porter, jusqu'à l'école, jusqu'à la classe, parce qu'il n'y a pas d'ascenseur. Donc voilà j'aimerais, nous aimerions en savoir plus sur cette mise en accessibilité des écoles qui sera très certainement bienvenue. Et puis, une petite précision sur Pasteur, sur les huisseries. Alors enfin on le voit apparaître au budget, formidable. Mais dire que c'est une avance alors que c'était promis déjà pour la fin de la mandature précédente aux représentants de parents d'élèves dont je suis, donc je suis témoin, bon. C'est un peu voilà.

Monsieur Vogel : C'est bon ?

Mme Prim : Oui, c'est bon.

Monsieur Vogel : Henri.

Monsieur Mellier : Alors bon, juste un point, je voulais le dire tout à l'heure, je le dis à Bénédicte Monville, si les propos concernant la loi l'ont blessée, je les retire bien volontiers. C'était pas du tout l'esprit, c'était l'esprit de dire qu'effectivement, vous pensez que vous êtes très, comment dirai-je, directe avec la loi, j'en prends acte. C'était par rapport à l'affaire des écoles privées, je disais simplement que c'était la simple application de la loi et qu'on ne pouvait pas prendre de libertés avec ça, c'est tout. Donc je retire bien volontiers, ce n'était pas à titre général. Que ce soit bien clair. Quant à Pasteur, je n'ai pas du tout été désinvolte, je dis simplement cette affaire, quand elle est arrivée, j'y étais, le jour où c'est arrivé, j'y étais, vous n'y étiez pas, Madame. Non, non, non, j'y étais. Tout de suite, c'était le dernier jour, le dernier jour scolaire, donc ce n'est pas du tout, ça n'a pas du tout impacté les enfants ni quoi que ce soit : les mesures ont été prises tout de suite, de mise en sécurité de ce bâtiment. Tout de suite on a regardé si on pouvait faire l'opération de démolition pendant les vacances, c'est-à-dire hors temps scolaire, pour ne pas générer quoi que ce soit de poussière etc. Ce qui a été fait et moi j'en félicite tous ceux qui ont traité cette affaire avec célérité, urgence et compétence. Donc voilà, il n'y avait pas du tout de désinvolture dans l'histoire. Donc Dieu sait si je prends soin et j'essaye de prendre soin depuis des années des écoles. Si j'ai bataillé pour mettre dans des conditions normales de scolarité le groupe Jean Bonis c'est parce que c'était nécessaire, et plus que ça. Et quant à l'affaire de Jules Ferry, effectivement, on ne peut pas être d'accord, mais on ne doit pas lire la même chose dans les documents, dans les PPI etc. Le programme de Jules Ferry il a toujours été prévu, effectivement, en 2026, 2027, 2028. On ne va pas réinventer les choses, on l'a voté, vous ne l'avez pas voté, c'est votre droit mais en tout cas nous on est tout à fait clairs dans tout ça. Et Jules Ferry, Kadir l'a dit, sera entièrement rénové, c'est une opération à plus de 10 millions d'euros. Donc il faut dire les choses telles qu'elles sont. Quant au reste, tout ne peut pas se faire en un jour. Vous vous êtes focalisée sur Pasteur, Madame, non mais vous n'êtes pas l'adjointe, effectivement, en charge de cette école de la Ville de Melun. Moi, j'essaye d'avoir une vue, effectivement, équilibrée des choses entre les écoles du nord, les écoles du sud, les écoles plus anciennes. Il y a un

certain nombre de priorités, et bien on a essayé de les voir, on les voit en commission d'ailleurs et je pense que ceux qui siègent, de votre groupe, en commission, on en discute de façon très apaisée. On essaie de faire les choses de façon équilibrée et Pasteur ça fait des années, vous avez raison de dire que ça fait des années, mais à ce moment-là les gens de Jean Bonis ou de Jules Ferry peuvent aussi vous dire que ça fait encore plus que Pasteur, des années qu'on attend la rénovation de nos bâtiments etc. Donc on a essayé d'avoir des politiques, et si dans ce mandat-ci l'éducation a été prioritaire, ce n'est pas pour faire plaisir à l'adjoint que je suis, ça aurait pu être quelqu'un d'autre, c'est parce que c'est une nécessité absolue de remettre toutes nos écoles dans le champ des économies d'énergie, du confort pour enseigner etc. Et on le fait petit à petit et généralement moi j'entends plutôt, en tout cas dans les conseils d'école, et je les fréquente quand même plus souvent que vous parce que j'en fréquente plus que vous, j'entends beaucoup, beaucoup de remerciements à la Ville pour les efforts qui sont faits dans telle ou telle école. C'est tout, c'est une question de planification, on ne peut pas tout faire, Paris ne s'est pas fait en un jour et on fera pas effectivement tout en un jour mais on le fera, c'est ça.

Monsieur Vogel : Henri, c'est parce que c'était prioritaire qu'on t'a confié cette délégation.

Monsieur Mellier : Peut-être.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Prim.

Madame Prim : Il restait la question de l'accessibilité concernant Pasteur. Moi je m'en félicite mais vous aviez fait des promesses en leur temps. Voilà.

Monsieur Mellier : C' un bon sujet, Madame. C'est tout à fait exact, ça la mise en accessibilité d'un certain nombre de nos équipements publics, pas seulement de nos écoles, elle est absolument obligatoire. Là-dessus, l'Etat, la puissance publique a décalé dans le temps l'obligation de le faire. Nous on s'est inscrits un peu dans ce décalage du temps, ça c'est vrai sur le plan du PPI mais on va le faire. On ne peut pas passer 2027 de toute façon, c'est clair, il faut qu'on y arrive avant 2027 donc on va mettre en place les politiques publiques qui permettront de le faire, pour pouvoir rendre nos bâtiments accessibles, c'est une obligation. Là aussi, c'est la loi, on essaiera de s'y conformer.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui, merci. Alors est-ce que l'on peut avoir des précisions, s'il vous plaît, sur la page 6 de la note de présentation concernant le point participation ARS dispositif lutte contre l'accroissement de la sédentarité et inactivité physique ? C'est la première question.

Monsieur Vogel : Noël, c'est pour toi.

Monsieur Boursin : C'est en lien notamment avec les opérations « ouverture de la maison de santé sport ». En fin de compte sédentarité, ce n'est pas que ça, puisque la maison santé-sport répond à trois directions différentes, enfin à trois objectifs différents. Un, lutter contre toute forme de sédentarité : ça va des petits aux personnes vulnérables et les personnes pas vulnérables. La deuxième chose, c'est pour accompagner les personnes qui sont en situation soit de handicap, soit d'ALD, post-trauma ou peu importe, mais là c'est un programme d'accompagnement, d'abord de diagnostic puis d'accompagnement et d'orientation. Et la troisième direction c'est bien entendu d'abord une prévention santé générale puisqu'on sait

aujourd'hui que quelques heures d'activités physiques par semaine feraient faire des centaines de millions d'euros d'économies à la sécurité sociale. Donc pour l'instant la maison vient d'être créée, c'est Alexandre, un de nos agents, qui va le mettre en développement. Il va y avoir d'abord à mettre en place la communication, on a répertorié la totalité des éducateurs sportifs formés sur ce sujet. On va mettre en place un plan d'action d'accompagnement à la formation pour les différentes associations qui sont dessus, et à côté de ça une communication avec l'ARS qui va être sur le corps médical et tous les accompagnements de santé, puisqu'il y a déjà un partenariat qui est créé avec l'hôpital pour la partie personnes en situation de vulnérabilité physique mais cette action doit se développer en direction des médecins libéraux pour que cette communication fonctionne.

Monsieur Vogel : Très bien.

Madame Durand : Merci. Est-ce que ce serait possible d'avoir un point un peu plus détaillé au prochain conseil parce qu'on a très peu parlé de cette maison sport-santé.

Monsieur Vogel : D'accord, ok.

Madame Durand : Deuxième point, je vais revenir sur, beaucoup de choses ont été dites et notamment sur les énergies mais je vais quand même revenir sur l'explication qui a été donnée concernant l'augmentation du prix de l'énergie, explication sur la hausse de ce prix derrière laquelle la mairie se dédouane. Je rappelle quand même qu'on est facturé, à la fin de cette année, à quasiment 300 euros du MWh, ce qui est quand même énorme, énorme aujourd'hui où certaines communes sont facturées 120 euros du MWh. Je vais y revenir tout à l'heure. Le graphique qui nous est présenté ne répond pas à la question du pourquoi. Oui, l'énergie elle est chère, on l'a dit, on l'a redit, on l'entend tous aux informations. Ce graphique est d'ailleurs très anxiogène. Mais il y a quand même une part de responsabilité de la part de la Ville et je vais revenir sur ce que j'ai dit lors du conseil du mois de juillet, où j'ai demandé pourquoi on ne part pas sur une énergie à taux fixe, à coût fixe. Et Monsieur Mebarek au mois de juillet m'avait répondu « *Madame Durand, nous n'avons pas de baguette magique* ». C'est vrai, la Ville de Melun n'a pas de baguette magique. C'est bien dommage parce qu'il y en a d'autres qui ont une baguette magique. Quand je prends le SDESM par exemple, et encore une fois je regrette que nous n'adhérons pas au SDESM parce que le SDESM a un coût à 83 euros du MWh, coût fixe pour 2023. Donc je m'interroge quand même sur cette augmentation fulgurante, comme a dit Monsieur Mebarek tout à l'heure, et je m'interroge également sur la partie consommation parce que vous avez parlé dans votre présentation de l'augmentation de la consommation et on vous a fait une demande d'avoir ce graphique sur justement cette consommation, graphique que nous n'avons pas reçu, document que nous n'avons pas reçu, ce qui est quand même dommage parce qu'on s'interroge sur la performance de nos bâtiments, est-ce qu'il y a un souci de la consommation ? Ou est-ce qu'au contraire nos bâtiments sont bien, assez performants ? Donc du coup on aimerait que vous répondiez à nos deux demandes :

la première c'est pourquoi, pourquoi sommes-nous à quasiment 300 euros du MWh quand d'autres arrivent à 83 euros et pourquoi vous ne nous transmettez pas ce document sur la consommation.

Monsieur Vogel : Vous avez terminé, posez toutes vos questions comme ça on répondra ensemble.

Madame Durand : Pour l'instant, oui.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Alors moi je ne savais pas que le SDESM achetait du gaz en fait. Je pensais que c'était un syndicat lié à l'énergie électrique, qui mutualisait les achats d'électricité mais pas de gaz, j'apprends que le SDESM achète du gaz. Il faudra qu'on vérifie ce point-là. Oui, je pourrais le lui en parler, pas de problème, j'ai également son numéro, mais je suis étonné d'apprendre que le SDESM achète du gaz. On va pas faire la réponse technique car je n'ai pas les éléments, il faudrait les contrats. Les contrats d'achat de gaz sont complexes. Le contrat gaz P1 l'augmentation elle est de 100 %, elle n'est pas de 300 %. Donc je pense que plutôt que d'échanger de manière abstraite, sans les éléments sous les yeux, le mieux sans doute, d'ailleurs pendant la commission des finances prochaine, il est évoqué le plan de sobriété, à cette occasion nous pourrions échanger nos documents puisque vous avez également des documents de votre côté et on pourra voir ce qu'il en est. Mais je préfère renvoyer à cette commission pour avoir le contrat sous les yeux plutôt que de dire des généralités. Voilà. Après il n'y avait pas d'autres questions à ce stade.

Monsieur Vogel : Le graphique, demain. Monsieur Martin, non ? Vous voulez poser d'autres questions ?

Madame Durand : Oui, le document, pourquoi vous ne nous envoyez pas le document sur la consommation ?

Monsieur Mebarek : Si, si, c'est ce que l'on disait à l'instant, bien sûr qu'on va vous l'envoyer.

Madame Durand : Le document, il est important de l'avoir avant le conseil, voyez, parce que si vous nous le donnez un mois après, il n'y en a pas d'autres. Je suis obligée de faire les questions et les réponses dans le sens où on vous demande un document pour travailler ce conseil, je vous rappelle quand même qu'on a les documents de ce conseil qui sont assez importants, je pense que tout le monde autour de la table va dire qu'on a les documents le jeudi soir pour le jeudi suivant, on se les farcit tous, ce qui n'est pas forcément le cas de tous les élus autour de la table de la majorité qui se concentrent principalement sur leurs délégations, je sais comment ça fonctionne. Ayez un minimum de respect quand on vous demande des documents de nous les donner. Ensuite, il y a le SDESM mais il y en a d'autres, il y a le groupement d'achat du CGIF qui, lui, est à environ 118 euros du Mégawattheure. Donc Monsieur Mebarek je vous laisse totalement appeler les représentants de ces deux groupements.

Monsieur Mebarek : Pas de problème, vous me communiquerez la note qui vous a été écrite comme ça nous pourrions comparer nos sources. Oui donc Monsieur Guion.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion, Monsieur Martin vous avez des questions ? D'abord Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, s'il vous plaît, pour continuer sur le gaz. Monsieur Martin je crois que ce n'est pas sur le gaz. Moi je l'ai demandé le document de contrat de gaz que vous avez souscrit avec Dalkia et vous avez souscrit un contrat de performance énergétique. Alors je vais passer la lecture du contrat qui est très très compliqué effectivement le contrat P1. Mais je vais m'étonner, de même que Ségolène Durand, du prix du gaz que vous payez.

Effectivement le prix de gros est entre 80 et 150 euros en ce moment, et on paye nous, à Melun, 300 euros. Alors je sais bien que Dalkia il faut qu'ils vivent et qu'ils fassent une petite marge, mais il y a quand même une grosse différence par rapport au prix de marché. Et je vais passer de vous lire le contrat, mais je vais juste vous lire la promesse de Dalkia pour vous, et je rappelle que ce contrat est souscrit par la Ville de Melun depuis 2013 donc ce n'est pas tout neuf, cela fait un certain moment. Donc le contrat de performance de Dalkia c'est la promesse, c'est sur le site de Dalkia : « *Avec le contrat de performance énergétique, réalisez des économies d'énergie dans vos bâtiments et accélérez votre transition écologique. Le CPE, made in Dalkia, génère des économies pouvant dépasser 40% et les résultats sont garantis contractuellement. Il offre aussi de nombreux avantages comme la fluidité du financement, le pilotage intelligent etc.* ». Donc vous avez compris que le principe c'est optimiser les consommations grâce à ça et pourtant là je ne sais pas ce qu'on optimise. Vous avez dit Monsieur Mellier tout à l'heure que vous avez amplifié la géothermie. Pas suffisamment manifestement vu ce qu'on paye en gaz. C'est vraiment dommage qu'on ait pas eu ce graphique de la consommation du gaz. Pourtant on avait une commission des finances le 19 octobre. On a eu aucun document pratiquement, on a eu juste des chiffres. Et on aurait pu avoir cette courbe de consommation du gaz pour voir, depuis 2013 peut-être pas, mais au moins depuis 2018, c'est l'échelle de temps que vous avez pris pour le prix du gaz, on aurait pu voir l'évolution de la consommation de la Ville de Melun. C'est-à-dire ce que vous avez vraiment fait pour réduire cette consommation, en équipe avec Dalkia, avec la promesse de Dalkia. J'ai l'impression qu'en fait tout à l'avantage de Dalkia et qu'on paye beaucoup. Je rappelle les chiffres pour les melunais qui nous écoutent : l'année dernière on a payé 900 000 euros de gaz à Dalkia ; là on est partis sur un budget en dernière modification à 2,3 millions d'euros de gaz qu'on va payer. Vous voyez bien l'augmentation et pourtant la promesse : 40 % d'économie possible avec Dalkia.

Monsieur Mebarek : Bon allez, moi je vous renvoie aux discussions de la commission des finances sur la question et on pourra à ce moment-là alimenter avec toute la documentation. Maintenant franchement, vous n'allez pas faire croire aux melunais qui nous écoutent qu'on est sur un sujet meluno-melunais qui ne concerne pas 90 % de la planète, voire 100 %. Voilà, il y a une augmentation énorme du coût de l'énergie, Melun comme l'ensemble des communes de France et une grande partie des pays du monde sont concernés, donc Monsieur Guion, il n'y a pas de tour de passe-passe pour montrer ici que la Ville paierait quelque chose qui n'est pas dû par d'autres. Voilà.

Monsieur Vogel : Gilles, tu veux ajouter quelque chose ?

Monsieur Ravaudet : Oui, moi je voulais juste rajouter qu'il faut distinguer deux choses, la facture et la consommation. On peut dire que sur nos bâtiments communaux, on consomme moins de gaz cette année.

Madame Durand : On ne sait pas, on n'a pas le tableau de la consommation.

Monsieur Ravaudet : On va vous le fournir.

Monsieur Vogel : Vous l'aurez le tableau. On ne l'a pas non plus, il est en fabrication. On ne vous cache rien.

Monsieur Ravaudet : On ne l'a pas non plus, on est en train de re-pointer. Il s'avère que normalement, on va consommer moins en gaz sur nos bâtiments cette année que les années

précédentes. Par contre, effectivement, le coût du gaz est ce qu'il est aujourd'hui et on est dans une période incertaine, donc ça fait une facture plus élevée mais on n'a consommé moins de gaz, et c'est certainement dû aussi, enfin c'est dû en partie, au raccordement de beaucoup de nos bâtiments à la géothermie.

Monsieur Vogel : Monsieur Martin.

Monsieur Martin : Oui, alors écoutez, beaucoup de sujets ont été balayés, mais je voudrais quand même revenir sur tout ce qui se passe autour du nouveau cinéma s'il vous plaît. Vous l'avez un peu évoqué Monsieur Mebarek mais est-ce que vous pouvez clarifier car je ne suis pas sûr d'en faire la même lecture. Vous évoquiez moins 600 000 euros.

Monsieur Mebarek : 500, le cinéma c'est moins 500.

Monsieur Martin : 600. Non, non, c'est page 15, moi j'ai vu 600. C'est moins 600 000 euros. Dans le tableau, page 15, moins 600 000 euros. Est-ce que ça veut dire que la région ne subventionne que 400 ou on a bien 1 million d'euros de notifié mais qu'on reporte 600 000 euros de dépenses ? Ce n'est quand même pas la même chose. A propos du cinéma.

Monsieur Vogel : c'est page 7.

Monsieur Martin : page 15.

Monsieur Mebarek : Excusez-moi, en fait.

Monsieur Martin : Je n'ai pas tout à fait terminé mon développement, s'il vous plaît. A propos du cinéma, vous avez commencé à évoquer dans la presse vos retards, en expliquant que c'était lié à la pandémie. Bon ça me paraît un peu léger comme explication, on sait tous que les travaux publics ne se sont pas arrêtés pendant la pandémie, ou alors juste trois mois, au moment des confinements les plus stricts. En commission culture on m'a expliqué que les retards étaient dus à des travaux additionnels que les architectes devaient faire pour être en conformité avec la sécurité incendie, il me semble. Donc maintenant on parle d'une ouverture, enfin c'est ce qu'on m'a dit à la commission culture, à l'été 2025. Donc les retards s'accumulent, quand même. C'est d'autant plus fâcheux que le cinéma, c'est un équipement que vous nous présentez, à juste titre d'ailleurs, comme un élément pouvant permettre de revitaliser le centre-ville. Donc on l'attend avec impatience. Pour toutes ces raisons on a plutôt l'impression que ces retards sont liés à la situation financière de la Ville plutôt qu'à des considérations techniques. Donc ma question, elle porte sur la notification de la subvention de la Région s'il vous plaît.

Monsieur Mebarek : Alors il n'y a pas de sujet de difficultés de financement ou de difficultés financières sur la question, pas du tout. Vous l'avez évoqué, ça a été évoqué en commission culture, le décalage, il est technique. Entre le début du mandat où on avait un projet qui était sur la table, qui était un projet établi par l'ancienne équipe, dont certains sont là, mais une partie de l'ancienne équipe, et le nouveau projet, il y a eu un certain nombre d'ajustements, donc ça a pris du temps. Le projet, il a évolué de manière qualitative. Derrière, se posent des contraintes techniques qu'il faut prendre en compte. Et il y a un point, peut-être que ça a été évoqué en commission des finances, malheureusement on n'a pas le meilleur des bureaux d'études sur ce dossier. On a un cabinet d'architectes qui nous suit, qui conçoit le cinéma qui est adossé à un bureau d'études qui n'est pas le roi de la diligence et de la célérité dans les

restitutions qu'il nous fait. Il y a aussi de ça, on n'a pas forcément eu le bon mais c'est comme ça, c'est les appels d'offres, c'est comme ça. Mais en tout cas, ce n'est pas un sujet financier, c'est plutôt un sujet de technique. Je reviens, on est bien sur 500 000 euros de crédits en moins, en dépenses, on réduit de 500 000 euros les crédits de paiement qui étaient prévus en 2022. Et ce que vous évoquez Monsieur Martin c'est les recettes cette fois-ci. Effectivement, en recettes, on réduit de 600 000 euros les recettes qui sont escomptées sur cette opération parce qu'effectivement la Région nous a notifiés une subvention qui est moins importante que ce qui avait été prévu. Une subvention qui a été notifiée de l'ordre de, enfin qui était attendue de l'ordre de 1 million d'euros, et qui a été ramené à 400 000 euros. Donc 600 000 euros de subvention en moins de la Région, on en tient compte dans cette décision modificative, ce qui ne remet pas en cause le projet. Je vous rappelle, entre nous, que la Région nous avait fait le même coup, parce que je parle de coup, la Région nous avait fait le même coup, à un niveau beaucoup plus important sur l'école Denis Mukwege : moins 4 millions d'euros de subvention, et c'était un coût, et pourtant l'école a été terminée, inaugurée et on n'a pas de sujet. Et puis d'ailleurs je vous ai dit tout à l'heure qu'on avait eu une bonne surprise parce qu'on a eu un coût de travaux qui était à hauteur de 350 000 euros moins cher. Donc l'école elle est quand même sortie. Le cinéma c'est pareil : la Région nous refait un coup donc on aura 400 000 euros, pas un million, mais le cinéma va quand même sortir.

Monsieur Vogel : Très bien. Oui, Madame Monville. Monsieur Guion vous n'avez pas fini.

Monsieur Guion : Je n'ai pas fini, excusez-moi.

Monsieur Vogel : Allez-y, allez-y.

Monsieur Guion : Je voulais juste revenir rapidement sur le cinéma avec le coup de la Région. Non ce n'est pas un coup de la Région. La Région, comme toutes les entités à qui vous demandez des subventions, vous notifie une subvention par rapport à ce que vous avez demandé avant et elle vous notifie ce qu'elle a envie de vous notifier par rapport au projet. Encore une fois vous n'avez pas respecté les règles de comptable public, c'est-à-dire la sincérité, ce qui fait que vous ne mettez en recette une subvention que quand elle est notifiée. Vous avez mis en recettes un million d'euros, elle a été notifiée à 400 000, insincérité à hauteur de 600 000 euros, vous le savez très bien Monsieur Mebarek, c'est la deuxième fois que vous le faites.

Monsieur Mebarek : Bien sûr, bien sûr. Monsieur Guion donc je reviens sur l'école parce que là on est sur des sommes plus importantes. Et donc pareil on s'est dit tiens un matin, on va mettre 4 millions d'euros de subvention de la Région, ça nous permet d'équilibrer l'école, et puis advienne que pourra, on les aura, on ne les aura pas, c'est pas grave, on effacera les quatre millions. Ça ne se passe pas comme ça. Avant que le projet soit déposé à la Région, au département ou que sais-je, il y a une instruction, il y a des échanges qui sont faits avec les services ; les services nous indiquent l'enveloppe prévisionnelle de subvention dont la commune pourrait bénéficier. Et c'est sur cette base-là que nous déposons le dossier. Après derrière le dossier est instruit, et puis il y a des coups politiques derrière, je vous le dis, il y a des coups politiques, qui font que les engagements ne sont pas tenus. Donc on est passés de quatre millions à zéro, on est passés de quatre millions à zéro pour l'école et on est passés d'un million à 400 000 pour le cinéma, voilà. Mais là encore que ce soit la région ou un quelconque financeur, au départ, avant le dépôt des dossiers, il y a des échanges avec les services concernés et on calibre une enveloppe de subvention et après on a la notification. Et d'ailleurs c'est ce qu'il se passe avec l'Etat : lorsque l'on soumet des projets au titre par

exemple de la DSIL ou que sais-je, on a des échanges, des discussions, on a une proposition. Et finalement après coup l'Etat doit instruire, il a tout un tas de dossiers, l'Etat instruit et nous dit finalement ce ne sera pas un million, ce sera 800 000. Mais on est bien contents d'avoir 800 000. Donc s'il vous plaît, de grâce, cessons de parler d'insincérité budgétaire.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Là j'ai deux questions, pour le coup deux petites questions. C'est rapide, c'est simple. C'est, Monsieur Mebarek, avez-vous le droit dans les règles de comptable public, de mettre une subvention dans votre budget alors qu'elle n'est pas notifiée ?

Monsieur Mebarek : Oui, Monsieur Guion, dans les règles de comptable public, de comptabilité publique, nous avons droit d'inscrire une recette qui est prévisible. Monsieur Guion, en début d'année, on vote un budget, on ne vote pas un compte administratif, on vote une prévision budgétaire. Et dans la prévision, j'anticipe que mes partenaires, compte tenu des échanges que l'on a, nous octroierons tel montant. La fiscalité c'est pareil, je le disais tout à l'heure. Vous pensez que lorsqu'on vote le budget au mois d'avril, je vais vous mettre à l'euro près la fiscalité que la Ville va percevoir ? Bah non. Je mets une estimation de recettes fiscales et en fin d'année, on ajuste par rapport à la réalité. Donc je vous rassure, Monsieur Guion, je vous rassure. Et je vais vous dire, cela fait désormais un certain nombre d'exercices que je fais dans cette collectivité, si on avait des problèmes d'insincérité budgétaire sur des prévisions de recettes qui ne sont pas légitimes, il y a bien longtemps que le contrôle de légalité nous aurait retoqués. Voilà.

Monsieur Vogel : Très bien.

Monsieur Guion : Je n'ai pas fini.

Monsieur Vogel : Encore ?

Monsieur Guion : C'est la deuxième question. Par contre, je vous le répète, révissez bien parce que je vous taxe d'insincérité et je ne mens pas. Bon bref, révissez bien.

Monsieur Mebarek : Monsieur Guion, franchement, vous pouvez éteindre le micro ? Franchement, sincèrement, c'est un peu du même acabit que ce qu'évoquait tout à l'heure et d'ailleurs il s'en est excusé, il a retiré ses propos, à propos de l'échange avec Madame Monville. La notion d'insincérité budgétaire, lorsqu'on s'adresse à un exécutif qui construit un budget, ça va une fois, deux fois, mais quand c'est lancinant, ça suffit parce que je pense que je suis, on est en droit, d'agir contre vous. Non mais vraiment, ce n'est pas une blague, vous nous taxez à chaque conseil d'insincérité. Ça veut dire quoi ? Qu'on bidouille les comptes ? Qu'on bidouille les budgets ? Non mais c'est ça que ça veut dire.

Monsieur Guion : Je veux bien répondre. Insincérité c'est quelque chose de très précis.

Monsieur Vogel : N'insistez pas, on vient de vous expliquer ce que ça voulait dire.

Monsieur Guion : Arrêtez d'intimider, si vous voulez attaquer quoi que ce soit en justice, faites-le.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Guion : Mais ne m'intimidez pas. Si vous ne le faites pas, taisez-vous, ok. Quand je vous parle d'insincérité, c'est la vérité.

Monsieur Vogel : Comment vous nous parlez ? Il a tout à fait raison de vous dire ce qu'il vous a dit. Vous avez utilisé un terme qui n'est pas le terme légal qui convient à cette situation, il n'y a aucune insincérité là-dedans. Donc il a eu raison de vous répondre. Et c'est vous qui aviez tort, c'est vous qui l'avez provoqué.

Monsieur Guion : Vous n'allez pas dire le contraire, effectivement.

Monsieur Vogel : Vous pouvez me faire confiance, le mot insincérité, cela veut dire quelque chose en droit. Oui, et vous l'employez à tort et à travers.

Monsieur Guion : Attaquez-moi si vous pensez que c'est possible.

Monsieur Vogel : Je n'ai pas dit que j'allais vous attaquer. Si je vais vous attaquer, je vous attaque, je n'ai pas besoin de vous demander et de vous dire. Voilà.

Monsieur Guion : Je continuerai de parler d'insincérité.

Monsieur Vogel : Voilà, vous êtes tordu. On ne vous entend plus, vous allez attendre que je vous redonne la parole. Pour l'instant je ne vous la donne pas. Voilà, attendez encore un peu. Est-ce qu'il y a d'autres questions à droite ? Parce que je ne vous ai pas assez entendu, à part lui. Madame Durand.

Madame Durand : Je vais revenir sur ce qu'a dit Monsieur Mebarek. J'ai peut-être mal entendu, Monsieur Mebarek a parlé tout à l'heure de « *coup politique* » ? C'est le mot « *coup* » qui a été employé ?

Monsieur Mebarek : Je n'ai pas entendu.

Madame Durand : Ce n'est pas que vous n'avez pas entendu, c'est que vous n'avez pas écouté. Donc je répète la question : de « *coups politiques* » ? Alors je regrette, il ne s'agit pas de coups politiques, il s'agit de dossiers qui ne sont pas forcément très bien montés. D'ailleurs, je vais m'adresser au Président de l'Agglomération qui est également Maire de Melun, qui est également président du conseil de surveillance de l'hôpital, la Région a notifié aujourd'hui quatre millions d'euros d'aide pour le projet au niveau de l'hôpital et la création des formations. Donc si vous voulez, au bout d'un moment, arrêtez de dire que la Région ne nous aide pas, que la Région est contre nous, ce n'est pas le cas. Aujourd'hui, la Région a voté les 4 millions d'aide pour l'hôpital, donc ça va 2 secondes.

Monsieur Mebarek : L'hôpital, c'est l'hôpital. La Mairie, ce n'est pas l'hôpital.

Monsieur Vogel : Il faut que vous éteigniez le micro sinon il ne peut pas vous répondre. Alors il y a un problème de... Réessayez.

Monsieur Mebarek : Non ça ne marche pas, mais ce n'est pas grave, tant pis. Moi, je réitère le propos, je vous le confirme. On a suivi de très près les échanges avec les services, et je réitère, c'est un coup politique. Voilà. Valérie Pécresse n'a pas digéré un certain nombre de postures

politiques, de positions. Je le réitère, c'est un coup politique. Mais ce n'est pas grave, on vise sans.

Monsieur Vogel : C'est bon allez, ça s'est terminé. Madame Monville. Après, je vous donne la parole Monsieur Guion.

Madame Monville : Alors, quand la droite aura fini de régler ses comptes entre elle – la droite un peu plus à droite, et la droite un peu moins à droite, ça reste la droite. Excusez-moi.

Monsieur Mebarek : Et la gauche ?

Madame Monville : Non, mais nous, nous sommes à gauche. Nous sommes bien à gauche. Nous sommes à gauche, et la gauche de gauche, et voilà. Ça va très bien. Mais moi, ça me fait rire. Que les trahisons se terminent comme ça, ça me fait rigoler, donc allez-y, ça fait une espèce de soap opéra melunais, c'est assez drôle. Je voulais vous répondre sur l'énergie en fait, parce que je pense que je voulais répondre à ma voisine de droite, et à mes voisins de face de droite. Non, je voulais vous répondre sur l'énergie. Vous auriez pu donner une réponse un peu plus consistante quand même. Vous savez que les collectivités locales ont été contraintes d'acheter de l'énergie au prix libre et sur le marché, et que de fait, vous avez choisi un contrat qui est probablement moins avantageux aujourd'hui qu'il ne l'était à l'époque où vous avez fait le choix parce que de fait, le prix de l'énergie a considérablement augmenté pour ceux qui ne sont plus en tarif réglementé. Mais c'est le cas pour toutes les collectivités locales puisqu'elles ont été contraintes par la loi, par le Gouvernement, d'acheter l'énergie sur le prix du marché au nom de la vertu du marché, n'est-ce pas, et de sa main invisible, qui ferait en sorte que la concurrence nous permette à tous d'acheter de l'énergie à un prix très bas. On se rend compte que la main invisible du marché, en ce moment, elle ne marche pas du tout, et que les prix de l'énergie flambent. Et quand on a un fournisseur d'énergie qui – pour des raisons d'un point de vue économique peuvent être parfois valables – privé, il y en a qui augmentent leur prix de manière considérable. Ca va de 30 à 300 %. Donc, peut-être que vous pourriez de fait renégocier votre contrat avec le fournisseur que vous avez ; peut-être que vous pourriez voir, éventuellement, à sortir du contrat que vous avez avec ce fournisseur. Mais une chose est sûre : le choix d'aller sur les marchés libres et de sortir des tarifs réglementés, vous l'avez fait parce que vous étiez totalement en phase, et d'accord, avec cette idéologie capitaliste libérale du Gouvernement ; mais ceci dit, il vous a été imposé, comme il a été imposé à toutes les collectivités locales. Donc peut-être, revoyez... Et, je ne sais pas si vous avez fait partie des maires qui ont réclamé de revenir à un tarif réglementé, Monsieur Vogel, mais ça serait peut-être le moment, justement, de faire pression sur le Gouvernement pour que les villes aient le droit – l'Association des Maires de France l'a demandé, je le rappelle – de revenir au tarif réglementé qui, lui, a été bloqué. Parce que sinon, c'est effectivement insoutenable.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Mebarek : Peut-être avant.

Monsieur Vogel : Oui, vas-y.

Monsieur Mebarek : Au risque de remettre une pièce dans la machine – je n'espère pas, Monsieur le Maire – une petite recherche sur l'insincérité budgétaire et les conséquences que ça implique. Le principe a été formalisé dans la loi organique pour les finances publiques de

2001, article 32, et on définit ce qu'est le principe de sincérité, qui s'applique d'abord au budget de l'Etat, et qui après, par extension, est appliqué au budget des collectivités dans le cadre de l'article 1612-4 du Code des Collectivités Territoriales. Et donc, ce principe nous dit que les lois de finances présentent de façon sincère l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat. La sincérité s'apprécie compte-tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler. Et là, la jurisprudence complète : « *les prévisions ne peuvent jamais être exactes. On peut établir ainsi une distinction entre l'erreur normale et celle qui relève à l'évidence d'une certaine mauvaise foi dans la présentation du budget* ». Donc, par principe, la sincérité budgétaire ne s'oppose pas au fait qu'un budget est par définition une prévision. Et lorsque nous votons le budget sur la base d'éléments prévisionnels et sur la base d'informations, sur la base de dossiers qui sont échangés avec le Département, la Région, et que sais-je, qui permettent de raisonnablement anticiper une subvention de X, nous inscrivons sans risque particulier ce montant de X dans le budget à titre de prévision. Si la notification de la subvention, ce n'est pas X mais Y, et bien c'est Y. Mais pour autant, ça ne veut pas pour autant dire qu'on a été de mauvaise foi. Voilà.

Monsieur Guion : Alors, vous avez lu le bon article, Monsieur Mebarek. Et quand je parle de sincérité, il ne faut pas le prendre pour vous ; ce n'est pas la mauvaise foi que je critique, c'est la sincérité budgétaire. Dans le budget. Ce n'est pas la personne, voilà. Ensuite, quand on parle sincérité et qu'on prévoit quelque chose, quand on a une différence entre ce qu'on prévoit de 4 millions d'euros de subvention, et ce qu'on reçoit de 0, je suis désolé, la prévision était fautive, et vraiment extrêmement fautive. Idem pour le cinéma : quand on prévoit 1 million d'euros de subvention et qu'on reçoit 60 % de moins, il y a un problème au niveau de la prévision. C'est pour ça qu'on peut parler d'insincérité. La sincérité aurait été de vraiment limiter la subvention prévue à minimum en attendant la notification. C'est tout.

Monsieur Vogel : C'est bon. Est-ce que tout le monde a pu s'exprimer ? On va passer au vote donc, sur cette délibération. C'est la délibération 4. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Ok. Délibération suivante, Kadir.

Adopté par 10 voix contre et 33 voix pour, le Conseil Municipal :

VOTE la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2022, équilibrée en section de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de :

Fonctionnement :	658 616,00 €
Investissement :	<u>-2 863 114,00 €</u>
Total :	-2 204 498,00 €

VOTE le complément de subvention au CCAS d'un montant de 27 000 €.

PRECISE que le Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement.

5 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 - EXERCICE 2022 - OUVERTURE ET REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Monsieur Mebarek : C'est une délibération qui est la conséquence de la Décision Modificative. Il s'agit d'adapter les autorisations de programme compte-tenu de la DM qui vient d'être adoptée. Donc voilà, on tire les conséquences de cette Décision Modificative sur les autorisations de programme.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Délibération 6.

Adopté par 10 voix contre et 33 voix pour, le Conseil Municipal :

VOTE l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme de la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2022 selon le tableau joint en annexe.

6 - PASSATION D'ECRITURES D'ORDRE NON BUDGETAIRES CONCERNANT L'AMORTISSEMENT DES BIENS AUT0000004010 ET 201901-00003 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTES 28158, 28184 ET 1068

Monsieur Mebarek : Dans le cadre d'échanges avec la Trésorerie, celle-ci nous a indiqué que nous avons amorti des installations, du matériel et du mobilier, par erreur, pour un montant de 835,45 euros et 755,90 euros. Donc on a un montant d'amortissement par erreur. Donc il est proposé dans le cadre de cette délibération de passer une écriture de régularisation et de supprimer, pour les montants indiqués, l'amortissement en question.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Délibération 7.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VOTE les écritures comptables suivantes :

débit du compte 28158 « Amortissement autres installations » : 835,45 €

débit du compte 28184 « Amortissement mobilier » : 755,90 €

crédit 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 1 591,35 €.

PRECISE que ces écritures sont d'ordre non budgétaires.

7 - CREANCES ETEINTES

Monsieur Mebarek : On a deux créances éteintes pour un montant total de 6 231,25 euros. La première, c'est suite à la liquidation judiciaire d'une société qui avait une dette de loyer pour un local commercial de 5 931 euros. Et la seconde, c'est une location de salle à l'Espace saint Jean pour laquelle la société n'a pas réglé le montant dû, et elle a été liquidée. Donc il est proposé d'éteindre ces deux sommes de 6 231,20 euros.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Merci Kadir. Délibération 8, Henri.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'allocation en « créances éteintes » de ces titres pour un montant de **6 231,25 €**

Procédures de liquidation judiciaire

13/03/2018	dossier n°16/00027	300,00€
07/12/2020	dossier n°2019J00096	5 931,25€
TOTAL		6 231,25€

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat à l'article 6542 sur l'exercice 2022 et à le signer.

DIT que les crédits sont inscrits dans le Budget 2022.

8 - REMPLACEMENT DU REPRÉSENTANT TITULAIRE DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE TECHNIQUE LÉONARD DE VINCI

Monsieur Mellier : Là, il s'agit d'une délibération tout à fait formelle, mais qui va quand même nécessiter qu'on se mette d'accord sur la manière de désigner celui qui va siéger au lycée technique Léonard de Vinci, représentant titulaire du Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du lycée technique Léonard de Vinci en remplacement de Pascale qui a souhaité, effectivement, alléger un petit peu ses obligations qui sont déjà très lourdes. Donc, Monsieur le Maire propose que ce soit Monsieur Baytir Thiaw qui, je crois, accepte cette proposition de représenter la Ville. Mais pour le désigner, il faut d'abord, Monsieur le Maire, qu'on soit conforme à la loi et au règlement puisque, normalement, vous savez qu'on doit désigner les représentants du Conseil Municipal théoriquement à bulletin secret. Mais on peut le faire autrement, si l'unanimité du Conseil Municipal dit que le vote à bulletin secret n'est pas nécessaire, même s'il y a plusieurs candidats. Après, on va faire appel des candidatures s'il y en a d'autres. Mais il faut d'abord décider si vous voulez que ce soit à bulletin secret ou pas.

Monsieur Vogel : Non. Donc pas à bulletin secret.

Monsieur Mellier : Est-ce qu'il y a unanimité, Monsieur le Maire ?

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Mellier : Bon ok, donc ce sera à main levée.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Mellier : Y a-t-il d'autres candidats que celui qui est proposé par la Majorité, qui est Monsieur Baytir Thiaw, pour siéger au lycée Léonard de Vinci ?

Monsieur Vogel : Deux.

Monsieur Mellier : Il y a deux autres candidats. Donc on va inscrire les noms. Donc sont candidats : Baytir Thiaw...

Monsieur Vogel : Madame Monville De Cecco et Madame Cécile Prim.

Monsieur Mellier : ... Bénédicte Monville De Cecco et Madame Cécile Prim. Le mieux, c'est... on va faire les votes....

Monsieur Vogel : Par ordre alphabétique.

Monsieur Mellier : Par ordre alphabétique. Donc, on commencera par Bénédicte Monville si c'est par ordre alphabétique.

Monsieur Vogel : Donc on va commencer. Qui est favorable à ce que... Oui, pardon.

Madame Durand : Qui est le candidat de la Majorité ?

Monsieur Vogel : Baytir Thiaw, on l'a dit plusieurs fois.

Monsieur Mellier : Je l'ai dit. Je croyais l'avoir dit mais je ne l'ai pas dit assez fort.

Madame Durand : Non, non, ce n'est pas ça. Mais chaque candidat devrait s'exprimer.

Monsieur Vogel : Non, il n'y a pas de position. C'est pour représenter la Municipalité dans... Il n'y a pas besoin de s'exprimer. Non. Il n'y a pas de programme. C'est la position de chacun des groupes.

Monsieur Mellier : Je rappelle qu'en début de mandat, ce débat avait eu lieu à l'initiative, je crois, de Madame Bénédicte Monville, et que la Majorité avait très clairement répondu : « *ce sera le cas au mois de décembre quand on redésignera l'ensemble des membres du Conseil Municipal qui doivent siéger dans les conseils d'école* ». La question avait été posée : « *pourquoi vous n'ouvrez pas cela aux représentants de l'Opposition ?* », et la réponse de Monsieur le Maire avait été : « *parce qu'il s'agit là de l'exécutif* » tout simplement. Vous ne siégez pas dans l'exécutif. Vous ne pouvez pas parler au nom de l'exécutif là-dessus. Sauf si vous rejoignez l'exécutif en votant le Budget. Là effectivement, tout change ; à ce moment-là, on change complètement le paramètre. Mais donc, vous êtes effectivement des membres du Conseil Municipal. Vous représentez des oppositions. Vous avez donc le droit de candidater pour représenter l'ensemble du Conseil Municipal. Si vous obtenez plus de 22 voix, vous représenterez le Conseil Municipal. C'est aussi simple que ça.

Donc on passe au vote si vous le voulez bien, en commençant par qui est pour Madame Monville.

Madame Monville : Non mais, attendez, attendez, attendez. Moi, je vais retirer ma candidature pour soutenir celle de Madame Prim.

Monsieur Vogel : D'accord.

Monsieur Mellier : Bon alors, on retire la candidature de Madame Monville.

Monsieur Vogel : Donc Madame Prim est candidate, et Monsieur Baytir Thiaw est candidat. Donc on vote d'abord...

Monsieur Mellier : ... pour Madame Prim puisque c'est par ordre alphabétique. C'est elle qui commence. En levant la main, qui est favorable à ce que Madame Prim représente le Conseil Municipal de Melun au conseil d'administration de Léonard de Vinci ? Combien vous avez de voix Monsieur Saint-Martin ?

Monsieur Vogel : 5 voix : 2 (pouvoir), 2 (pouvoir) et 1.

Monsieur Mellier : 5 voix, d'accord. Ok, et donc qui est contre, si je puis dire ?

Monsieur Vogel : Non.

Monsieur Mellier : Il n'y a pas de contre, il n'y a que des pour. Pas d'abstention. Alors ensuite, qui est pour la candidature de Baytir Thiaw pour représenter la Ville ?

Madame Monville : Inaudible.

Monsieur Mellier : Si, si, si. Pardon Madame. Allons-y.

Madame Monville : D'accord. Alors, je voudrais faire une explication de vote quand même. J'ai déjà plusieurs fois eu à le dire : dans un conseil d'administration, quand on représente l'Assemblée dans laquelle on est élu, on représente les intérêts de la collectivité pour laquelle nous siégeons dans l'Assemblée, qu'on soit de la Majorité ou de l'Opposition. Il est évident qu'on a parfois des visions différentes sur la question de l'éducation, mais quand on siège dans un conseil d'administration, on est là pour défendre les intérêts de la collectivité et le sens qu'elle donne à l'enseignement public, en l'occurrence, dans l'établissement dans lequel on siège. Je ne vois pas pourquoi – j'ai déjà eu plusieurs fois à le dire – le fait de siéger dans les conseils d'administration des établissements scolaires sur la ville de Melun nous a été interdit maintenant depuis un certain nombre d'années. Aucun représentant de l'Opposition ne peut siéger dans un conseil d'administration de la collectivité. Or je suis désolée Monsieur Vogel, mais je vais vous rappeler une chose sans doute qui ne vous fera pas plaisir. Mais vous avez été élu avec 50 % des suffrages. C'est-à-dire que votre opposition ici présente sur l'ensemble du banc représente également 50 % des citoyennes et citoyens qui ont voté ? Et si on se reporte simplement au pourcentage sur l'ensemble de ceux qui pouvaient voter, vous avez été élu par 11 % des citoyennes et citoyens de la ville. Donc, c'est quand même dommage que ces 50 % ne soient jamais entendus, qu'ils n'existent pas, et que vous en niez la possibilité qu'ils représentent eux aussi la ville dans laquelle ils vivent.

Monsieur Vogel : Je vais vous répondre, Madame Monville. On ne peut pas dire que ces 50 %, on ne les entend pas et ils n'existent pas. Si je décomptais les temps de parole de ce soir, et si je prenais le vôtre, je crois que vous êtes champions du monde. Champions du monde de ce Conseil Municipal. Vous ne pouvez pas dire que vous ne vous exprimez pas, on vous a assez entendus. On vous a bien écoutés. Il ne faut pas dire tout et n'importe quoi. Voilà. Quant aux règles de la démocratie, la règle de la démocratie, c'est la Majorité. Et troisièmement, j'ai aussi des préférences personnelles. Je préfère être représenté dans ce conseil d'école par Baytir plutôt que par Madame Prim. Voilà, c'est mon choix. Ce n'est pas que je n'aime pas Madame Prim, mais je préfère être représenté par Baytir. Donc, maintenant il faut qu'on vote.

Monsieur Mellier : Il y a des explications de vote.

Monsieur Vogel : Non, on vote.

Madame Durand : Et nous ?

Monsieur Vogel : Il n'y a rien à expliquer. Ce n'était pas une explication de vote. Il n'y a rien à expliquer.

Madame Durand : Non mais Monsieur Vogel.

Monsieur Vogel : Allez-y, allez-y, ne perdons pas de temps.

Madame Durand : Attendez.

Monsieur Vogel : Ne perdons pas de temps, allez-y. Dites ce que vous avez à dire.

Madame Durand : Et bien justement, laissez-moi parler.

Monsieur Vogel : Allez-y, je vous laisse parler.

Madame Durand : Nous, on ne s'est pas présentés. Personne de l'équipe Réinventons Melun ne s'est présenté. On ne votera ni pour Madame Prim, ni pour Monsieur Thiaw. Ceci étant...

Monsieur Vogel : On l'aurait remarqué.

Madame Durand : Attendez, on n'a pas encore procédé au vote, donc... Ceci étant, je voulais remercier Madame Gomes, quand même, qui a pris cette décision de se retirer de ce conseil d'administration – et je sais que ce n'est pas une décision facile, la sachant impliquée dans les différentes missions qu'elle a. Par contre, il est vraiment important – et je vais me tourner vers Monsieur Thiaw parce que, désolée Madame Prim, mais il a plus de chances d'être élu que vous – qu'il soit présent au conseil d'administration du lycée. Le lycée en a besoin. Le lycée cherche un interlocuteur qu'il a du mal à trouver. Donc, il est fortement conseillé que la Ville mette une personne qui puisse être présente au conseil d'administration du lycée Léonard de Vinci.

Monsieur Vogel : On passe au vote finalement, là.

Monsieur Mellier : S'il n'y a plus d'autres... Maintenant, qui est favorable à ce que Baytir Thiaw représente le Conseil Municipal de Melun au conseil d'administration du lycée Léonard de Vinci ? Ce n'est pas un conseil d'école, je le rappelle.

Monsieur Vogel : 33. Parfait. Baytir, bravo.

Monsieur Mellier : Baytir est donc représentant de la Ville au conseil et il sera présent. Baytir, tu veux t'exprimer là-dessus ?

Monsieur Vogel : Non, non, ça suffit. Allez, on avance. Délibération 9. On sait qu'il sera présent. Délibération 9, c'est Noël.

Sont candidats :

Titulaires :

- Monsieur Baytir Thiaw
- Madame Cécile Prim

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 43

Bulletins blancs : 5

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

Titulaires :

- Monsieur Baytir Thiaw : 33 voix
- Madame Cécile Prim : 5 voix

Est élu pour représenter la Ville de Melun au sein du conseil d'administration du lycée technique Léonard de Vinci :

Titulaire :

- Monsieur Baytir Thiaw

9 - VERSEMENT D'UNE PARTIE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Monsieur Boursin : Il s'agit du versement du solde des subventions. Les objets ont été référencés. Ils ont été traités en amont avec les représentants de l'USM pour partager les avis sur les différentes options qui ont été mises. A savoir que quand c'est marqué « stages sportifs », c'est ceux qui ont des accès pendant l'été qui accueillent les jeunes. Il y a eu des actions assez remarquables envers les jeunes des quartiers, c'est pour ça qu'on a accompagné les deux clubs cités en référence, dont le basket qui fait un gros effort actuellement sur ce sujet. Voilà.

Monsieur Vogel : Merci. On peut passer au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Délibération 10, la mise à disposition de locaux associatifs.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE le versement des subventions suivantes sur les crédits votés à l'article 6574 du

Budget Primitif 2022 :

ANIMATION SPORTIVE	700,00
---------------------------	---------------

ASSOCIATION	MONTANT	MOTIF
USM Fédéral	700,00	Complément subvention de fonctionnement

PROMOTION SPORTIVE	18319,00
---------------------------	-----------------

ASSOCIATION	MONTANT	MOTIF
USM Boule Lyonnaise	500,00	Accueil Stages Sportifs et Service Jeunesse juillet - août 2022
USM Voile	650,00	Accueil Stages Sportifs et Service Jeunesse juillet - août 2022
USM Ski Nautique	2500,00	Accueil Stages Sportifs et Service Jeunesse juillet - août 2022
USM Aviron	2000,00	Accueil Stages Sportifs et Service Jeunesse juillet - août 2022
Judo Club Almont	2000,00	Investissement particulier auprès des jeunes melunais
USM Natation	1000,00	Organisation manifestation sportive
USM Athlétisme	1800,00	Investissement matériel pour accueil des personnes de la Maison Sport-Santé
USM Fédéral	869,00	Organisation manifestation sportive
USM Basket-Ball	1500,00	Investissement particulier auprès des jeunes melunais
USM Rugby	1500,00	Investissement particulier auprès des jeunes melunais
USM Joutes Nautiques	1000,00	Organisation manifestation sportive
Football Club Melun	1500,00	Organisation manifestation sportive
Ecole Traditionnelle Karaté Shotokan Melun	1500,00	Investissement pour le développement de la pratique sportive par les femmes

10 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION "FAMILLES LAIQUES DE MELUN" - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Boursin : Oui, l'association des Familles Rurales est une association qui travaille sur – des Familles Laïques, pardon. Il y a toujours une confusion parce qu'on a les deux. Les Familles Laïques est une association historique sur la ville de Melun, qui nous sollicitait déjà depuis plusieurs années pour pouvoir intégrer des locaux, dont on ne pouvait répondre favorablement, faute de locaux sans augmenter le parc. Il y a une enveloppe sur le parc des

locaux mis à disposition des associations. Et après concertation avec l'ensemble des services – que ce soient les services des centres sociaux, de la santé, ou autre chose – nous avons donné un accord favorable pour que Familles Laïques intègre le logement mis à disposition par OPH 77.

Monsieur Vogel : Très bien. Est-ce qu'on peut passer au vote ? Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. On passe à la délibération 11, Brigitte, la charte intercommunale de relogement.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de mise à disposition du local sis au 12 square Blaise Pascal à Melun à l'association « Familles Laïques de Melun » annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée et tous documents y afférent.

11 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA NOUVELLE CHARTE INTERCOMMUNALE DE RELOGEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE

Madame Tixier : Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'autoriser la signature de Monsieur le Maire sur la nouvelle charte intercommunale de relogement de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Pour ceux d'entre nous qui sommes conseillers communautaires, vous avez déjà eu l'occasion d'avoir la présentation de cette charte. Je vais donc la reprendre succinctement : c'est quand même un document qui est assez conséquent. Vous l'avez reçu dans vos documents. En fait, vous n'êtes pas sans savoir que Melun est, dans les quartiers prioritaires, en affaire avec l'ANRU sur le NPNRU et sur les QPV. Dans ce cadre, il y a donc plusieurs quartiers qui sont en lien avec l'ANRU. Je rappelle que la CAMVS est partenaire, bien évidemment, privilégiée de l'ANRU avec Melun. A ce titre, nous avons plusieurs secteurs – Schuman, Beauregard, Chateaubriand / Lamartine et Lorient, et pour Le Mée le secteur de Plein Ciel qui est également travaillé avec Le Mée via Melun, on va dire ça comme ça pour résumer. Donc, les actions programmées et validées par le comité d'engagement de l'ANRU, je les rappelle très rapidement :

- 3 bâtiments réhabilités énergétiquement (520 logements)
- 3 bâtiments démolis (431 logements) : Tour de Lorient - 112 logements ; Tour Lamartine - 70 logements ; Groupe Chateaubriand – 249 logements
- Requalification de l'Ecole Jules Ferry – justement nous parlions de l'école Jules Ferry, c'est très bien parce que là aussi, comme l'a dit mon collègue, il est clair que là aussi c'est du ressort de ce que l'ANRU a décidé ou pas décidé, et donc nous suivons aussi par rapport à cela. Je voulais quand même préciser aussi, en parlant de l'école Jules Ferry tout à l'heure, je n'ai pas voulu interrompre les échanges très intéressants mais l'école Jules Ferry va être aussi réhabilitée totalement entre autres, aussi en termes de nombre de classes parce qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il y a des programmes immobiliers qui sont arrivés et qui vont encore arriver dans le secteur de la carte scolaire et qu'à ce titre, le nombre de classes va être modifié.
- Requalification et création d'espaces publics

Le NPRU des Hauts Melun dont la convention a été signée le 8 juin 2022, se déclinera jusqu'au second semestre 2029, avec une date butoir d'engagement des opérations d'ici le

second semestre 2024. Là aussi, je ne vais pas vous rappeler tous les tenants et aboutissants des subventions de l'ANRU et du fonctionnement, mais nous avons des obligations, nous avons des droits, des devoirs, et donc nous devons respecter des dates, et là il ne sera pas question de surseoir, de ne pas surseoir, mais de respecter les engagements pour pouvoir obtenir les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux qui sont d'importance, vous le savez, majeure.

Entre autres, dans cette charte de relogement, il est clair que ce sont donc des bailleurs sociaux qui sont nos partenaires. Et là, en l'occurrence, Habitat 77 est le seul partenaire social propriétaire. Nous travaillons avec eux de façon très étroite. Il a donc été décidé ensemble, avec bien évidemment la concertation des habitants, les relevés de décisions dont je vous ai fait part en début de mon propos, à savoir les bâtiments réhabilités énergétiquement, les bâtiments démolis et les requalifications. A ce titre – donc, là aussi, je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions – dans la nouvelle charte de relogement, il y a des critères qui sont très importants évidemment. Elle précise les profils des ménages à reloger et les souhaits de ces ménages ; elle fixe des objectifs chiffrés de relogement en permettant de mobiliser le contingent des réservataires et tout le patrimoine des autres bailleurs sociaux puisqu'il y a, en effet, des accords avec les autres bailleurs. Elle élargit les possibilités de relogement des ménages en dehors de Melun ; et là aussi, on ne peut pas laisser dire des choses qui sont fausses : lorsque nous concertons les habitants, et lors des enquêtes sociales qu'ils ont eu l'occasion d'avoir, certains d'entre eux – j'ai les proportions si vous le souhaitez – ont émis le souhait de ne pas rester sur Melun pour des raisons qui leur sont propres. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler dans cette enceinte : pour certains se rapprocher de leur famille, pour certains autres se rapprocher de leur travail, bref à leur convenance ; et pour d'autres aussi, changer de quartier, ne plus rester dans les Hauts de Melun. D'autre part, cette charte valide également le processus et la méthodologie mise en place avec la cellule relogement du bailleur social Habitat 77. A ce titre, je tiens à souligner le travail totalement partenarial avec la Ville, et entre autres, le service de la Maison du Projet, puisqu'en fait nous accueillons pour des besoins qu'Habitat 77 nous a fait connaître, tous les deux jeudis de chaque mois, la cellule de relogement. Donc, c'est-à-dire que les habitants qui sont concernés viennent à la Maison du Projet en prenant rendez-vous et sont reçus par des membres de la cellule du relogement qui sont bien sûr des membres d'Habitat 77. C'est vous dire que le partenariat entre le bailleur social et la Ville est très étroit. Voilà.

Donc en fait, dans cette charte, il est établi toutes les modalités de ces relogements. Je veux redire ici tout le soin que nous nous attachons à mettre pour écouter les demandes des uns et des autres concernés, avec en filigrane en permanence le mieux-être de toute cette population en fait qui a subi beaucoup de difficultés de tous ordres. Je ne vais pas, là, reprendre ce qui nous a conduit à prendre des décisions de démolition tant d'un point de vue de sécurité que d'un point de vue de quelques défaillances d'entretien – mais là, ce n'est pas à moi de dire. Ce sont les locataires qui le disent quand ils se plaignent de certaines difficultés : de, par exemple, monter au 5^{ème} étage quatre fois ou cinq fois par jour quand un ascenseur ne fonctionne pas et qu'on a 78 ans, c'est plus compliqué. Voilà.

Donc en clair, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. Là, il est donc demandé à l'Assemblée de pouvoir autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte au même titre que tous les autres partenaires. Vous avez aussi les autres villes de la Communauté d'Agglo. Je veux dire qu'il y a aussi comme partenaires Action Logement, le Département de Seine et Marne, et d'autres partenaires. Voilà Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Merci Brigitte. Madame Gillier. Et Madame Monville.

Madame Gillier : Merci pour les précisions de la présentation de la charte et du sens qui lui

est donné. Moi, j'ai des petites questions, des interrogations, et puis des remarques. La première, c'est sur comment est-ce qu'à un moment donné, page 10, dans la charte on parle d'apurement des dettes, ce qui est un préalable finalement à rentrer dans des processus de relogement. Or, certains dépassent le seuil sur lequel il est possible d'obtenir l'apurement de ces dettes. Quand on a 8 000 euros de dette sociale, qu'on n'a pas payé son logement, à ce moment-là souvent ça passe côté justice et il n'y a pas de solution trouvée avec les habitants qui sont en difficulté. Une première question : est-ce qu'il est prévu, pour le coup, de pousser à trouver des solutions à tous les locataires qui seraient dans cette situation ?

Madame Tixier : Ca paraîtrait quand même élémentaire.

Madame Gillier : Je suis d'accord mais comme ce n'était pas inscrit.

Madame Tixier : Mais c'est ce qui se fait.

Madame Gillier : Madame Tixier, il y a eu déjà des cas, c'est pour ça que je me permets de vous le dire. C'est arrivé, par Habitat 77, que ça n'arrive pas à l'apurement des dettes. Il n'y a pas eu de solution. Et du coup, la solution, ça a été de dégager les locataires.

Madame Tixier : Je pense que vous devez certainement faire référence à un cas ou deux particuliers, certainement, qui ont dû avoir aussi un historique particulier, parce que je pense qu'on ne peut pas traiter d'un sujet aussi important qu'une charte de cette importance sur juste quelques cas particuliers ; même si je reconnais qu'ils sont tout à fait regrettables et désolants pour les individus dont il s'agit. Mais en tout cas, ils ne sont pas laissés comme ça dans la nature.

Madame Gillier : Très bien. Je vais continuer du coup, Madame Tixier. Je dis simplement qu'il faut impérativement pousser à ce qu'on n'ait plus de situation où on a des gens qui n'ont pas de solution. C'était, en tout cas, une remarque.

Madame Tixier : D'accord.

Madame Gillier : La deuxième, c'est sur le comité technique de relogement. Il y a un comité technique de relogement qui est mis en place. Je trouve un petit peu dommage que ne participent pas à ce comité technique les usagers du logement. On l'a bien compris, il y a une enquête sociale d'un côté, et puis il y a un comité technique qui va prendre des décisions. Moi, je trouverais juste normal et légitime, et je pense qu'une bonne partie des élus irait sans doute dans ce sens, à ce que les associations des habitants participent activement à ce comité technique, que la décision ne se prenne pas au loin. En tout cas, ce n'est pas inscrit dans la charte.

Madame Tixier : Mais ils sont de toute façon de fait à toutes les réunions au sein des bailleurs. Quoi qu'il arrive.

Madame Gillier : Le bailleur, ce n'est pas le comité technique.

Madame Tixier : Non, mais de toute façon, ils ont leurs représentants des associations de locataires au sein de toutes les commissions à l'interne des bailleurs. Donc, quoi qu'il arrive ils sont associés.

Madame Gillier : Non mais, ils ne sont pas associés à tout le processus, Madame Tixier. Si vous pouviez juste me laisser terminer.

Madame Tixier : Oui, oui. Mais je vous réponds comme ça, au fur et à mesure.

Madame Gillier : Si vous voulez on peut le faire comme ça. On va continuer sur une autre interrogation qui là est plus sur la restitution des éléments sociaux des personnes qui ont été interrogées. J'ai été extrêmement... Ça m'a interloquée alors j'ai besoin un peu de renseignements. Je suis allée regarder sur les catégories de l'INSEE, sur l'intérêt qu'on avait à catégoriser les habitants entre : on a associé les gens qui sont bénéficiaires du chômage – je suppose que c'est ce que veut dire ARE, comme Allocation de Retour à l'Emploi – qui sont considérés par la littérature et toute la sociologie comme étant des personnes en activité, et certainement pas considérés comme étant sans activité ; puisqu'un demandeur d'emploi, c'est un accident de parcours. Ça arrive à tout le monde, quand on travaille dans le privé, de se retrouver un moment sans activité professionnelle. Et pour le coup, ils doivent bénéficier, au même titre que les autres, d'avoir un accès facilité à des moyens de transport etc. Donc je n'ai pas compris, déjà, le rapport qu'il y avait entre une situation à un instant T qui peut être pour un mois, pour deux mois, pour trois mois, mais en tout cas qui devrait être considérés comme étant des travailleurs comme les autres et n'avaient pas de sens à être sans activité, au même titre que de préciser que les gens sont en invalidité. Alors là, j'en suis tombée des nues. L'invalidité, c'est une pension d'invalidité. C'est quelque chose que verse la sécurité sociale. On peut être en invalidité et, en même temps, travailler. Ce n'est pas...

Madame Tixier : Ce n'est pas dans cet esprit-là que c'est écrit.

Madame Gillier : Non mais, je ne vous parle pas de l'esprit, Madame Tixier. Je vous dis simplement qu'un document comme ça sur une enquête sociale, ça peut traduire des choses. En tout cas, ça peut laisser des interprétations qui posent un problème. Soit les gens... Laissez-moi terminer. Soit les gens, ils sont porteurs d'un handicap, et à ce moment-là on se dit qu'il y a une utilité sociale, c'est-à-dire que ce sont des personnes sur lesquelles il faut avoir un accompagnement spécifique parce que, comme vous l'avez dit ils sont au 3^{ème} étage, l'ascenseur ne fonctionne pas, il faut les mettre au rez-de-chaussée, et à ce moment-là ça a du sens. Si vous notez invalidité, et qu'en plus vous me les mettez avec les inactifs, je n'aime pas du tout. Je n'aime pas. Je n'aime pas spécialement ce que ça peut remettre. Je ne suis pas persuadée que les retraités sont spécialement inactifs. En tout cas, je ne vois pas la plus-value entre sans activité, en activité ou inactifs. Ça n'apporte pas de plus-value, en tout cas dans l'enquête sociale, et je trouve que ça, c'est mal fait. Au même titre que, en quoi ça nous amène quelque chose de savoir si les gens ils sont plutôt en CDI, plutôt fonctionnaires, plutôt en emploi précaire, plutôt travailleur indépendant ? Super.

Madame Tixier : Tout cela, ce sont aussi des critères... Ce n'est pas la première enquête sociale que ce type de cabinet fait. Parce qu'en fait, l'enquête sociale, elle n'est pas faite par les personnels d'Habitat 77. Ce sont des cabinets sérieux, dignes de ce nom, que l'ANRU détache auprès des bailleurs. Donc, à ce titre-là, je pense qu'il y a des critères qui ne sont pas spécifiques à Melun. Donc, sur la requête que vous faites, moi je vous engage à vous rapprocher de l'ANRU et à voir avec elle comment sont définis les critères que ces cabinets – qui sont, encore une fois, spécialisés ; là, c'était le cabinet Lefresne, un cabinet reconnu dans beaucoup de villes. Moi, j'ai eu l'occasion d'en parler avec beaucoup de collègues élus dans d'autres villes en NPNRU, et ce cabinet travaille de cette façon-là. Mais là en l'occurrence, je pense qu'il ne serait pas souhaitable qu'on s'éternise un petit peu sur ce sujet dans la mesure

où ce n'est pas spécifique à Melun. En tout cas, par exemple, si je vous parlais...

Madame Gillier : Je ne suis pas élue ailleurs, moi. Je suis élue à Melun. Donc je ne passe pas mon temps à regarder les enquêtes sociales des autres villes, Madame Tixier.

Madame Tixier : Enfin bref. Voilà la réponse que je vous propose de faire parce que je pense que vous avez une démarche à faire auprès de l'ANRU et vous verrez que ces définitions ne sont pas spécifiquement melunaises.

Madame Gillier : Ok. Et il manque aussi, un dernier... quelque chose qui manque beaucoup. Alors, ça ne peut pas prendre la place dans la charte, mais quand même. Il manque tout le social qu'on crée dans un parcours résidentiel. Les gens qui sont depuis 30, depuis 40 ans, ils ont un environnement. On a des personnes seules, et qui, parfois, sont éloignées de leurs familles, et qui ont pu créer la famille d'à-côté entre habitants. Il y a des solidarités qui jouent tous les jours.

Madame Tixier : Bien sûr.

Madame Gillier : Et cette partie-là, je la trouve un peu manquante.

Madame Tixier : Alors, je vous rassure, là aussi, dans les synthèses de ces enquêtes sociales, les questions ont été posées justement aux personnes qui souhaitaient pouvoir rester dans leur environnement amical social. Et bien évidemment, nous ne sommes pas des horribles barbares : on ne va pas forcément s'évertuer à les séparer. Bien au contraire.

Madame Gillier : Madame Tixier, ce n'est certainement pas ce que je disais.

Madame Tixier : Moi je vous réponds ce que je vous réponds.

Madame Gillier : D'accord.

Madame Tixier : Et donc, je peux vous citer en effet plusieurs cas où nous avons, parce que ces traitements sont de la couture fine – je dis toujours : « ce n'est pas du prêt à porter, c'est du sur mesure pour chaque personne habitant un logement ». Et à ce titre-là, nous faisons très attention, entre autres aux personnes à un certain âge pour ne pas les déraciner, et c'est leur choix de pouvoir rester dans un environnement amical ou social. Et nous allons respecter ces choix. De plus, pour ces personnes, nous allons également pouvoir leur proposer d'être dans des logements qui seront beaucoup plus adaptés à leur situation de personnes vieillissantes que celles qu'elles peuvent connaître actuellement. Aussi, dans le peuplement. C'est-à-dire que la population, dans certaines habitations, dans certains logements ait une... comment dirais-je... nécessite aussi d'être au plus près parce qu'il y a des réglementations purement juridiques au niveau national, que le taux d'occupation d'un logement doit être de telle nature et non pas de telle autre, vous le savez tout aussi bien que moi, peut-être mieux que moi. Et sur ce principe, bien évidemment, dans la charte, les choses seront complètement respectées, là aussi dans la réalité des faits.

Madame Gillier : Mais cette charte – juste, après je vais passer la parole à d'autres – elle s'adresse aux individus. Moi, la part dont je vous parle, c'est la part collective d'un chemin résidentiel. Cette partie-là n'a pas de réponse dans la charte. Ce n'est pas l'individu qui se positionne. Est-ce qu'il va y avoir un traitement spécifique pour les personnes qui sont

seules ? Parce qu'elles ne savent pas forcément où va aller leur voisine, ou leur voisin, qui leur ramenait le pain à un moment donné parce qu'elles avaient un besoin. Toute cette partie-là, toute l'enquête sociale n'y répondra pas.

Madame Tixier : Alors, je ne suis pas sûre comme vous que nous n'avons pas fait des critères qui soient en capacité... et puis je parlais tout à l'heure de ces moments où il y a un échange qui est encore en cours en ce moment, réguliers, les gens prennent rendez-vous, et ce sont des échanges qui se font en face à face avec les gens et qui peuvent, comme vous le disiez très justement, être modulés en fonction de leur parcours au moment T parce que le parcours il est ce qu'il est à un instant, et puis le moment d'après il est un autre. Et il est clair que ce sont ces échanges humains qui font aussi qu'on va donner satisfaction beaucoup plus facilement à des personnes qui souhaitent telle ou telle organisation de leur vie future si vous voulez.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Déjà, redire que cette politique de destruction du logement social à Melun, vous la menez contre l'avis des habitantes et des habitants de ces logements. Je rappelle que, à Chateaubriand / Lamartine, plus de 70 % des habitantes et des habitants s'étaient montrés contre la destruction des logements. C'est donc une politique que vous menez contre l'avis des habitantes et de habitants, et ça, c'est quand même important de le rappeler ici. Ensuite, par exemple, pour la tour de Lorient, ou pour Chateaubriand / Lamartine, on a à Lorient 68 % des habitants qui sont logés dans du PLAI, c'est-à-dire des logements sociaux qui sont les moins chers, et 87 % des gens qui habitent à Chateaubriand et à Lamartine qui sont logés dans du PLAI. Et pratiquement la moitié des habitants de ces deux tours et barre, en l'occurrence de ces trois tours et de la barre de Chateaubriand, sont en-dessous du seuil de pauvreté. Or, c'est noté dans votre document, vous n'allez reconstruire que 60 % de logements détruits en PLAI. C'est-à-dire qu'il y aura un manque, un manque important par rapport à l'offre aujourd'hui en PLAI, et c'est bien marqué dans votre document. Ensuite, la CAMVS elle-même dit que le volume de relogement va mettre le territoire sous pression. C'est dire qu'aujourd'hui nous n'avons pas, en l'occurrence, la possibilité, et y compris sur les 3 années que vous projetez puisque vous allez jusqu'en 2024, nous n'avons pas la possibilité de reloger ces familles, et en tout cas pas dans les conditions où elles étaient logées jusqu'à présent. Et sur la charte du relogement, et sur les conditions du relogement, il y a un certain nombre de choses qui sont assez scandaleuses que vous mettez en place, puisque les gens pourront refuser une offre mais à condition de la justifier, et la justification sera laissée à la discrétion, en l'occurrence, de ceux qui s'occupent du relogement, qui comprennent les bailleurs – mais pas seulement les bailleurs, aussi de représentants de la Ville, de l'ANRU, etc. Et si le refus ne semble pas justifié, et bien, on considèrera qu'il n'est pas légitime. Quoi qu'il en soit, ils ne pourront refuser que 3 logements. Au-delà des 3 logements refusés, on considèrera qu'ils n'ont plus à être relogés. Donc, vous détruisez contre l'avis des habitantes et des habitants ; vous reconstruisez des logements qui seront inabordables pour une partie importante d'entre eux. Et oui, Madame Tixier.

Madame Tixier : Je vous répondrai après.

Madame Monville : Pour une partie importante d'entre eux, et je viens de le montrer, 89 % des personnes à Chateaubriand et à Lamartine sont logés en PLAI, c'est-à-dire le logement social le plus accessible, et vous n'en reconstruisez que 60 %. Donc nécessairement il y a un différentiel de 39 %. Donc vous ne reconstruisez pas une offre qui corresponde à la

population qui aujourd'hui habite ces logements. D'autre part, vous les obligez à accepter 1 des 3 propositions qu'on leur fait, puisque s'ils ne les acceptent pas, alors ils sont considérés comme hors relogement on ne s'occupe plus d'eux.

Madame Tixier : Non.

Madame Monville : Si, c'est noté. C'est noté : « *Le bailleur formulera 3 propositions recevables au titulaire du bail par courrier avec recommandé. Les locataires devront visiter etc. En cas de refus, ils devront expliciter leur motif par écrit. En cas de retour du ménage, la proposition sera considérée comme refusée.* » Et ils ne peuvent refuser que 3 offres qui leur auront été faites. Donc, ce que vous êtes en train de faire, c'est ce qu'on a vu à l'œuvre dans plusieurs villes à l'occasion de ces politiques de rénovation urbaine. Ce sont des politiques qui visent à enlever les pauvres de la ville.

Madame Tixier : Non. Non, non, non. Stop.

Madame Monville : Ce sont des politiques qui sont scandaleusement antisociales. C'est des politiques qui sont injustes, et c'est des politiques qui se font contre l'avis des habitantes et des habitants qui vous ont plusieurs fois dit à Melun qu'ils étaient contre la destruction de ces tours, qu'ils étaient contre, qu'il fallait les entretenir, qu'il fallait les rénover.

Madame Tixier : On a bien compris.

Madame Monville : Une dernière chose. Vous avez aussi parlé... Une dernière chose s'il vous plaît. Vous avez aussi dit que dans les commissions siégeaient les locataires. On vient d'avoir un bel exemple de cela : la liste déposée par le DAL a été jugée irrecevable. Donc, aucun des locataires qui se présentait sur la liste qui a été présentée par le DAL n'a pu être élu dans les commissions puisqu'elle a été jugée irrecevable. La liste qui a été présentée par ailleurs par une autre association de locataires, elle aussi, a été démise de son droit. Et d'ailleurs, ça va donner lieu vraisemblablement – enfin, ils ont saisi le tribunal et on va savoir très vite la réponse de l'éligibilité ou non de cette liste et j'espère que leurs locataires pourront siéger dans les commissions d'attribution du logement. Donc là aussi, ce que vous dites est faux. Ce que l'on voit, c'est une politique du logement qui est décidée par vous, pour des gens qui n'ont pas les moyens de se loger ailleurs que dans le parc social et qui va faire que ces gens-là ne pourront pas se reloger à Melun dans les conditions où ils l'étaient jusqu'à présent. C'est une politique antisociale, c'est une politique anti pauvres, et c'est une politique que nous n'avons cessé de dénoncer ici.

Madame Tixier : Alors, ça on l'a bien entendu. Moi, je voudrais déjà rectifier un petit peu certains de vos chiffres, Madame, parce que lorsque vous parlez des personnes qui sont « hostiles », moi j'ai aussi d'autres chiffres. Sur Lorient par exemple, il y a plus de 95 % de personnes qui souhaitent partir. Alors ça, je ne vous entends jamais, jamais, dire ce genre de pourcentages. Sur Chateaubriand, il y a plus de 50 %.

Madame Monville : Ce n'est pas vrai.

Madame Tixier : Ah bah si, Madame. Je vous demande pardon. Nous avons les chiffres de l'enquête sociale avec, encore une fois, « le contrôle ».

Madame Monville : Inaudible.

Madame Tixier : Mais pétition ça ne veut pas dire enquête sociale, Madame. Excusez-moi, là, nous sommes sur des choses parfaitement légitimes. L'enquête sociale faite par un cabinet professionnel et non pas des signatures qui sont obtenues d'une façon ou d'une autre. Donc je pense que là, il faut qu'on compare des choses qui sont comparables, quand même. Quand je parlais d'un cabinet – non mais, vous savez ce que c'est qu'une pétition. On a tous vu circuler des pétitions, tous signé ou pas signé des pétitions « tiens, dis donc, tu ne veux pas, s'il te plaît ? Bah oui, ok, je te signe. » Alors, soyons sérieux. Là, on est en train de parler d'une charte de relogement au sein d'une collectivité. On ne parle pas de pétition. Donc sur les chiffres, je pense qu'il ne faut pas non plus dire tout et son contraire. Sur Lamartine, près de 75 % de ces logements habités par des locataires qui ont souhaité partir de Lamartine. Donc je vais dire que moi je veux bien entendre des choses qui sont lancées comme ça à la tribune, mais il faut quand même un petit peu étayer avec des éléments très précis. Quant à la reconstitution, nous sommes tous conscients en fin de compte que beaucoup de ces personnes ont de grandes difficultés, sont en grande précarité. Et on n'a pas attendu en fait depuis des années – je parle sous contrôle de ma collègue en charge du CCAS – pour aider toutes ces personnes. Vous vous doutez bien que ce n'est pas au moment, en effet, où on va leur proposer d'habiter différemment, probablement mieux, qu'on va les laisser sur le chemin. Par contre, ce qu'il faut aussi préciser, c'est qu'ils sont accompagnés. Et ils sont accompagnés parce que, pour une bonne partie, ils vont gagner de l'argent en fin de compte, aussi bizarre que ça puisse paraître – je le dis comme ça, volontairement, parce que ça a le mérite au moins d'être très clair – par rapport aux nouveaux logements dans lesquels ils vont rentrer. C'est-à-dire que ce sont des logements qui seront beaucoup mieux en terme d'isolation, merci Henri. Donc au niveau de leurs charges, ils vont faire des économies. Quant aux loyers, comme on entend assez régulièrement, ils ne vont pas être excessifs dans la mesure où ils ont une obligation – et c'est justement là l'intérêt d'avoir cette charte de relogement parce qu'elle précise les choses de façon très simple : c'est-à-dire qu'en fait, on ne peut pas imaginer qu'un bailleur puisse avoir le droit de proposer un logement à un locataire dans un nouveau logement avec une surcharge de totalité entre le loyer et les charges. C'est obligatoirement précisé dans la charte ; puisque vous l'avez bien lue, je pense que vous pouvez aussi lire cet aspect-là des choses. Donc, je crois que rien n'est jamais parfait dans le meilleur des mondes. Ça, on est bien d'accord, il y a probablement des choses qui sont perfectibles. Mais en tout cas, on ne peut pas dire des contre-vérités et faire peur aux gens. En plus, il faut savoir que tout ce qui est du coût en conséquence de ce déménagement est pris en charge. L'abonnement à tous les nouveaux services sera remboursé. Les déménagements seront pris en charge par l'ANRU. Certains aménagements – nous parlions tout à l'heure de certaines difficultés pour certaines personnes, particulièrement ceux en situation de handicap – pourront être prévus en fonction de leurs difficultés. Donc, moi je suis à votre disposition pour répondre à beaucoup de choses, mais je pense qu'il faut dire honnêtement et qu'il ne faut pas dire de contre-vérités systématiquement. Quant au relogement de façon générale, certains locataires ont également précisé qu'ils préféreraient aller dans de l'ancien pour tout un tas de raisons qui leur sont personnelles. Nous serons à l'écoute de ces personnes également ; c'est-à-dire que le neuf peut ne pas forcément plaire à tout le monde et qu'en termes de taille de pièces, en termes de taille de cuisine, on le sait tous...

Monsieur Vogel : Excuse-moi Brigitte. Il y a les jeunes du Conseil Municipal des jeunes qui sont en train de partir, qui ont écouté toute la séance. J'espère que ça va plutôt les stimuler et pas les dégouter.

Madame Tixier : Ah pardon. Tu veux peut-être leur donner la parole non ?

Monsieur Vogel : Non, non. Juste les saluer avant qu'ils s'en aillent.

Madame Tixier : Et bien, merci d'avoir été patients.

Monsieur Vogel : Merci de votre attention. Allez, vas-y.

Madame Tixier : Non mais, j'avais terminé sur le fait qu'il y a certaines personnes qui préfèrent être dans du neuf, et d'autres dans de l'ancien, pour tout un tas de raisons. On sait, par exemple, que les normes dans les bâtiments de nouvelles factures sont plus petites : les chambres font 9 à 10 m². Les personnes préfèrent avoir une chambre de 13 ou 14 m². Et bien, probablement, les choses pourront être de leur choix, en ancien et en nouveau. Voilà. Enfin, je suis à votre disposition pour d'autres questions mais je crois que là on a dit... L'essentiel est en effet de faire signer cette charte de relogement qui a déjà été signée par d'autres communes me semble-t-il, et par l'Agglo.

Monsieur Vogel : Merci. Est-ce qu'on peut passer au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Donc délibération 12, Mathieu.

Adopté par 6 voix contre et 37 voix pour, le Conseil Municipal :

APPROUVE la nouvelle charte intercommunale de relogement de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine ci-annexée.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette nouvelle charte et les documents nécessaires à son application.

12 - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION DE L'ORCHESTRE D'HARMONIE DE MELUN ET LA VILLE DE MELUN

Monsieur Duchesne : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération concerne le renouvellement d'une convention de partenariat avec l'Orchestre d'Harmonie de Melun. L'Orchestre d'Harmonie de Melun, qui est une association avec laquelle la Ville travaille depuis bien longtemps et avec qui elle entretient une relation privilégiée, fait face à un défi : celui de rajeunir ses effectifs. Des effectifs qui comptent à ce jour une cinquantaine d'élèves, dont beaucoup d'adultes, justement. Donc, à leur demande – à la demande de l'association mais aussi à la demande d'élèves du Conservatoire – nous avons décidé d'accorder une remise de 25 % sur les frais d'inscription au Conservatoire les Deux Muses pour le cursus instrumental aux élèves étant membres actifs de l'Harmonie de Melun. Concrètement, c'est-à-dire que pour les enfants et les jeunes adultes de moins de 25 ans, ils paieront leur inscription au Conservatoire moyennant 258 euros par an au lieu de 345 euros ; et les adultes paieront eux une cotisation annuelle de 354,75 euros au lieu de 473 euros. Voilà. Il vous est donc demandé d'autoriser le Conseil Municipal et Monsieur le Maire à signer ce renouvellement de convention de partenariat avec l'Orchestre d'Harmonie de Melun, qui était très demandeur pour cette remise de 25 %.

Monsieur Vogel : Merci. Ségolène Durand.

Madame Durand : Oui merci. On votera bien évidemment pour et on vous remercie pour cette convention. En effet, elle reprend les demandes faites par l'association. Cependant, j'espère que, prochainement, la subvention qui leur est octroyée pourra être augmentée puisque ça fait plusieurs années que la subvention baisse et c'est vraiment très compliqué pour cette association d'avoir une subvention qui diminue au fur et à mesure. Il y a bien article 4 sur la subvention dans cette convention qui fait bien part du fait que ce sera une autre procédure, mais j'espère que ce qui leur a été dit et la demande d'augmentation à laquelle ils ont fait part en tout cas, ils y auront droit.

Monsieur Duchesne : Alors, j'ai participé à la dernière assemblée générale qui a été organisée à Dammarie il y a quelques semaines de cela et ils ont évoqué, effectivement, ce point. Je l'ai bien noté. Ils avaient, je crois de mémoire, 9 000 euros de subvention il y a quelques années. Ils sont tombés à 5 000. Et avec Monsieur le Maire qui les a reçus également, on envisage de rehausser effectivement. Donc il y a une commission qui va se réunir et on va statuer là-dessus, mais on devrait aller dans ce sens-là.

Madame Durand : J'espère que vous pourrez respecter ça.

Monsieur Vogel : Oui, oui. C'est une négociation parce que c'était en contrepartie d'une plus forte participation de l'Orchestre d'Harmonie aux manifestations, aux cérémonies, etc., ce qu'ils se sont engagés à faire. Voilà. Exactement.

Madame Durand : C'est ce qui est indiqué dans la convention.

Monsieur Vogel : Oui, oui. C'est pour ça que c'est indiqué dans la convention. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 13.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association de l'Orchestre d'Harmonie de Melun, annexée à la présente convention.

DECIDE que les élèves inscrits au conservatoire de Melun et aux sessions de répétitions de l'Orchestre d'Harmonie de Melun pourront bénéficier d'un abattement de 25 % sur le forfait appliqué dans la discipline instrumentale choisie.

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

13 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION A LA VILLE DE LA PENICHE ' LE MADISON ' POUR UNE SOIREE PAR MOIS DANS LE CADRE DES SOIREES LUMEN

Monsieur Vogel : Alors, pour ce qui est de la délibération 13, nous avons eu un vœu – j'en ai parlé tout à l'heure avec Philippe Martin – de Philippe Martin sur le même sujet. Alors je vous propose que Mathieu présente la délibération. Ensuite, que Monsieur Martin présente le vœu. Et ensuite, on votera, sur la délibération d'abord, sur le vœu ensuite. Voilà.

Monsieur Duchesne : Donc à propos de la délibération, je vais reprendre le texte de la note de présentation qui est très bien fait. Cette convention concerne une mise à disposition auprès de

la Ville et de ses services de la péniche Le Madison, qui est une péniche privée, pour une soirée mensuelle organisées dans le cadre des soirées Lumen qui commencent à partir de mi-décembre.

Dans le cadre du dispositif de projections artistiques Lumen, la Ville de Melun souhaite organiser une fois par mois, avec le projecteur fixe, une soirée d'avant-première pédagogique et conviviale sur la péniche Le Madison, située place du Port à Melun. Cette soirée sera organisée en début de chaque mois.

Ces soirées gratuites permettront au public de venir à la rencontre des artistes et associations artistiques locaux et nationaux qui présenteront leur travail en direct, sous forme de projections sur la façade de la Cité Administrative à l'occasion de temps de médiation culturelle.

La péniche Le Madison se trouvant idéalement située en face du lieu des projections, juste en face, au pied de la médiathèque Astrolabe – non loin de la Maison de l'Europe et du Citoyen que nous avons inaugurée ce matin – où sera installé le vidéoprojecteur, donc au 3^{ème} étage de la médiathèque, les services culturels sont allés à la rencontre du propriétaire des lieux. Ce dernier est très intéressé par la visibilité que lui donneraient ces soirées dans les mois à venir et est bien évidemment d'accord pour co-organiser ces soirées avec la Ville de Melun. Voilà, on fait d'une pierre deux coups : on fait de la culture et on soutient aussi un commerçant qui, pour le coup, est un peu isolé et loin de tout.

Aucun loyer ne sera versé au propriétaire de l'établissement, celui-ci conservera l'intégralité des bénéfices des boissons qu'il proposera à la vente, dans son bar, situé au sous-sol de sa péniche en hiver. Et puis en été le public sera invité à rester à bord du bateau, en extérieur, où seront organisés des évènements et où il y aura aussi un petit peu de restauration à disposition. Le propriétaire mettra aussi à disposition du mobilier – c'est ça qui est aussi très intéressant pour nous, Ville : c'est qu'on aura à disposition des chaises, des tables, mais aussi du matériel hifi ; il y a une scène, des écrans, tout ce qu'il faut pour la sonorisation, l'éclairage. Donc c'est vraiment une bonne aubaine pour la Ville et pour le commerçant. On est dans du gagnant – gagnant.

La Ville de Melun prend en charge la communication, évidemment, de ces évènements mensuels, la programmation est préparée en amont par nos services, et puis la rémunération, le cas échéant, des artistes, associations, partenaires divers, musiciens, danseurs, qui seront amenés à intervenir dans le cadre de ces belles soirées dont la première est fixée le 14 décembre prochain.

La Ville se réserve également le droit d'organiser ponctuellement si besoin cette soirée mensuelle dans un autre lieu – nous nous protégeons – que la péniche Madison, mais elle devra prévenir son propriétaire deux mois avant la date de la soirée, de façon à ce qu'il s'organise, par courrier ou simple courriel. La Ville s'engage à diffuser au propriétaire de la péniche un calendrier précis des dates des soirées à venir, mis à jour tous les trois mois. Voilà. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition de la péniche avec son propriétaire et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférant. C'est une convention qui est d'un an renouvelable, et qui est soumise à votre vote.

Monsieur Vogel : Très bien. Monsieur Martin, peut-être présenter le vœu.

Monsieur Martin : Effectivement, on vous a fait parvenir un vœu sur Lumen donc il y a un lien avec cette délibération mais ce n'est pas... Notre propos n'est pas concernant le fait que ça se passe sur la péniche Le Madison ou pas, c'est annexe à ça. C'est un vœu qui consiste en fait à demander le report de la mise en œuvre de Lumen. On a un certain nombre de considérants. Je vais les lire parce qu'ils illustrent les raisons de ce vœu :

Considérant que Lumen consiste principalement à diffuser des représentations lumineuses de grand format via des projecteurs à forte intensité énergivore.

Considérant que dans un contexte de crise énergétique, l'Etat encourage à juste titre les ménages, les entreprises ainsi que les collectivités à réduire significativement leur consommation énergétique pour faire face à de multiples facteurs pouvant expliquer les origines de cette crise – je ne les détaille pas dans le vœu parce qu'ils sont nombreux, ils sont internationaux, ils sont franco-français etc., on ne va pas rentrer dans ce genre de débat.

Considérant que le démarrage de Lumen est prévu mi-décembre, c'est-à-dire en hiver, c'est-à-dire au plus fort des tensions énergétiques que nous allons connaître.

Considérant qu'en prévisions de ces tensions, la plupart des acteurs responsables s'engagent dès maintenant dans des plans de sobriété énergétique.

Considérant que l'ambition de diffuser le travail des artistes peut se concrétiser dans les nombreux lieux d'exposition (souvent sous-exploités) de la Ville de Melun à savoir l'espace Saint-Jean, la médiathèque, le musée d'art et d'histoire, voire même la maison des associations.

Considérant que l'ambition de proposer aux artistes d'expliquer leur art à travers des conférences ou des rencontres moins formalisées peut s'appréhender dans ces mêmes lieux.

Considérant qu'une animation nouvelle destinée à projeter des représentations lumineuses ne saurait être considérée comme absolument nécessaire à l'inverse du maintien dans des conditions acceptables des équipements sportifs et culturels dont les habitants ont un réel besoin.

Considérant qu'il est aujourd'hui indispensable d'envoyer des signaux forts non pollués par des réalisations les contrecarrant.

Pour toutes ces raisons, nous souhaiterions que le Conseil Municipal de Melun, dans sa séance de ce jour, émette le vœu que la commune reporte la mise en œuvre de Lumen à une date ultérieure, au moins jusqu'au printemps 2023, au minimum lorsque les tensions énergétiques seront moins fortes.

Monsieur Vogel : Est-ce que quelqu'un d'autre veut intervenir ? Madame Gillier, vous voulez intervenir là-dessus aussi ?

Madame Gillier : Mon intervention n'est pas tout à fait sur ce que vient de dire Monsieur Martin, elle était plus sur la présentation qui vient de nous être faite. Moi, j'ai une question de forme mais qui a son importance : moi, je me demande à quoi ça nous sert de valider une délibération dès lors que dans le journal municipal, on nous annonce déjà que va se tenir ladite... les soirées de lancement Lumen sur la péniche Le Madison. Je trouve ça un petit peu compliqué quand même. Pas qu'on est toujours à cheval sur le processus démocratique, mais quand même, ce n'est pas hyper agréable de discuter de quelque chose qui, visiblement, est déjà acté. En tout cas, on prévient les habitants. C'est un peu maladroit. J'espère par contre – j'avais déjà fait l'intervention – que les artistes qui seront diffusés vont recevoir une rémunération. Voilà.

Monsieur Vogel : D'accord. Madame Monville.

Madame Monville : Très rapidement sur cette délibération. Juste dire que ce serait bien de tourner dans la ville en fait et ne pas concentrer cette action sur un seul lieu et un seul commerçant. Je pense qu'il y a bien des bars, des cafés dans la ville, et des espaces où on pourrait projeter – je pense évidemment aux tours dont vous projetez pour certaines de les détruire. Mais je pense que ces tours offrent des surfaces sur lesquelles on pourrait projeter et qu'il y a à proximité des endroits où on pourrait faire ce que vous avez prévu de faire, qui en

l'occurrence, me semble une initiative plutôt sympa. Mais voilà, ce serait bien de la faire tourner dans la ville.

Monsieur Vogel : Madame Prim.

Madame Prim : Alors, outre l'exemplarité énergétique sur laquelle on rejoint nos confrères de droite, à votre gauche, nous, on voudrait pointer aussi le problème que de projeter des œuvres souvent libres de droits à visée pédagogique, ou des œuvres d'artistes plasticiens locaux sans apparente contrepartie financière, ça peut poser un peu problème. Nous pensons que pour faire vivre l'art dans une ville passe par la rencontre avec une œuvre en direct. Et ce projecteur, qui a eu son petit budget quand même – je ne nie pas tous les autres efforts qui sont faits par ailleurs – c'est un gadget qui interfère entre l'œuvre et son public. Faire venir plus d'artistes, continuer dans cette direction des résidences, les faire intervenir auprès du public encore plus, ce serait bien. Le meilleur moyen de faire vivre l'art, c'est d'inviter les artistes. Donc, de le les payer. Et ce projet, ça pourrait être de l'argent pour payer les artistes. L'appel aux artistes ne mentionne pas une rémunération. L'appel aux artistes dans vos projets, là ; quand on tape Lumen sur la Ville, il y a un appel aux artistes, moi je n'ai pas vu de rémunération en tout cas. Pourtant, la loi prévoit le droit de représentation publique, appelé aussi droit de monstration, qui fait partie des droits d'auteur. Il est très peu appliqué dans notre pays. Les organisateurs d'expositions, qu'ils soient des structures publiques ou organismes privés, considèrent souvent – et ici, c'est souvent le cas – que l'exposition est un acte généreux suffisant et proposant une forme de promotion pour l'artiste. Mais ce n'est pas que ça. Beaucoup d'autres types d'artistes sont payés pour leurs interventions. Les budgets ne prévoient souvent aucune ligne pour rémunérer le droit de monstration. Et l'artiste souvent précaire, surtout les petits artistes locaux, ne sont pas en position de force pour exiger une rémunération. Et là, je rejoins Madame Monville la vocation de Lumen, il me semble, était de voyager dans les différents quartiers de la ville, dans une volonté populaire pour sensibiliser tous et toutes à l'art. Et donc, j'en profite pour demander comment ça va tourner ? Comment les artistes et l'art vont vivre grâce à Lumen ?

Monsieur Vogel : Madame Durand. Comme ça on vous répondra globalement.

Madame Durand : Merci. Je vais parler également de la rémunération des artistes. Je ne vais pas répondre à la place de Monsieur Duchesne mais, dans la note de présentation, il est indiqué que la Ville se réservait le droit, le cas échéant, de rémunérer les artistes. Donc je suppose que ce sera fait. D'où ma question : quelle enveloppe avez-vous justement pour la communication, la rémunération des artistes, des danseurs, des musiciens, etc. ?

Monsieur Duchesne : Je vais commencer par cette question sur la rémunération. Vous avez lu entre les lignes, et vous avez très bien lu : il est, évidemment, bien sûr, prévu d'indemniser les artistes. D'ailleurs, dès le 14 décembre, avec des fonds de tiroir qu'il nous restait du budget sur 2022, nous allons indemniser l'artiste Philippe Baudelocque qui va venir présenter son travail. Les droits d'auteur seront aussi pris en compte. Nous avons une chargée de mission qui a affaire à la Maison des Artistes et qui travaille évidemment... et qui est vigilante sur ce point-là.

Le budget. Le premier budget qui sera alloué à Lumen l'année prochaine, je ne peux pas encore vous le dévoiler parce que je vais essayer de le négocier avec les services dans quelques semaines, mais bien évidemment il y aura une enveloppe dédiée de façon à ce que, quand ils le demandent – et le plus souvent, ils le demandent ; une association locale ne va pas forcément demander à être payée, indemnisée. Ça peut être un échange de partenariat

autrement. On est vigilant des deniers publics aussi. Mais la plupart du temps, les artistes seront indemnisés et les droits à l'image seront facturés.

Concernant les œuvres qui tournent dans la ville. Je le rappelle, il y a un projecteur fixe qui reste au 3^{ème} étage de la médiathèque, et un autre, mobile, qui va être amené à aller à droite, à gauche, une dizaine de fois en 2023, puis ensuite au gré des demandes qui vont émerger, des envies qui vont naître, nous irons dans les différents quartiers de Melun, du sud au nord en passant par le centre-ville, pour, à l'occasion d'évènements, faire de la médiation culturelle avec des artistes et la population. Voilà. Donc, on a bien l'intention d'aller un petit peu partout.

Et concernant le budget, je tiens quand même à rappeler que le reste à charge pour la ville est de 26 000 euros environ. Donc on me parle toujours de dépenses démesurées mais pour 2 projecteurs, l'Etat a mis la main à la poche, le Département aussi. Nous avons des partenaires. Donc le reste à charge reste raisonnable. Et nous avons d'ailleurs fait – la facture a baissé sensiblement – des économies dans la dernière ligne droite suite aux appels d'offres.

Après, sur le fond, je voudrais aussi rappeler une chose : c'est que, les services municipaux de la Ville, dont les services culturels, vont tous dans le même sens, et essaient de contribuer concrètement à l'effort collectif de sobriété énergétique. Il n'y a pas que les autres services qui font un effort. Au niveau de la médiathèque, de l'Espace saint Jean, du Conservatoire, de l'Escale, tous, nous faisons un effort pour aller dans ce sens-là, pour faire des économies de chauffage, des économies d'électricité.

Ensuite, concernant le programme, et donc là je réponds un peu à Monsieur Martin. Concernant le programme par lui-même, permettez-moi de vous apporter un certain nombre d'informations complémentaires qui, j'espère, apporteront des éléments de réponse qui vous satisferont. D'abord Lumen, je pense avoir déjà eu l'occasion de le dire, ce n'est ni de l'éclairage, ni de l'illumination. Ni de la publicité lumineuse ; je regarde Arnaud Saint-Martin parce qu'il en parle souvent. C'est un projet culturel et pédagogique qui nous permet de nous rapprocher des publics qui sont parfois éloignés du monde de la culture. Par ailleurs, au regard de la consommation électrique globale de la médiathèque, la consommation de ce vidéoprojecteur – je prends le projecteur fixe, celui qui sera utilisé le plus souvent – ne représente avec 3 100 kWh, que 0,22 % supplémentaires maximum de la consommation annuelle de l'Astrolabe. Je ne vais pas vous dire c'est peanuts, mais c'est 0,22 %. C'est un chiffre que les services nous ont donné. 0,22 %. C'est une consommation extrêmement faible. Par ailleurs, je voudrais aussi rappeler que, à l'origine du projet, nous avons prévu d'utiliser ce vidéoprojecteur 7 jours sur 7. Et finalement, on ne va l'utiliser que 5 jours sur 7, du mardi au samedi. Donc, on va dans ce sens, quand même, de sobriété. On est vigilant.

Bref, avec Lumen, nous partons à la conquête de nouveaux publics en extérieur, ce que j'ai déjà expliqué à plusieurs reprises ici, non pas pour vider nos salles – ce qui est votre crainte et que j'entends régulièrement, Monsieur Martin, mais aujourd'hui, bien que de nombreuses activités soient proposées en intérieur, quand vous dites que ça ne tourne pas assez, les salles, nos salles... Vous parliez de l'Espace Saint-Jean, ça tourne. Il y a un gros turnover en termes d'offres des expositions. Elles se relaient les unes après les autres. Il n'y a pas d'espace vacant. On manque presque de salles. Voilà.

Et donc, ce qu'il nous faut, surtout après cet épisode du Covid, c'est retourner à la conquête des publics et aller chercher des gens pour les faire revenir en salle. Et c'est tout l'objet de notre politique hors les murs : de la culture partout pour ensuite faire revenir ces publics, les plus jeunes d'abord pour attirer les adultes dans nos équipements culturels. Et c'est pourquoi nous innovons en organisant des évènements en extérieur, devant l'Astrolabe, mais aussi un peu partout en ville avec le projecteur mobile.

Voilà j'en termine. La question de « faut-il reporter ou pas ? ». Je vais répondre à la question de votre vœu avant que nous ne votions. Reporter le temps de la crise énergétique, pour moi

ça n'aurait vraiment aucun sens. La Fête des Lumières à Lyon par exemple, bah il est toujours prévu qu'elle se passe début décembre, et elle ne va pas être reportée. A Blandy les Tours, au château, il va y avoir des spectacles de pyrotechnie. C'est très bien. Ils n'ont pas, non plus, prévu de le reporter, pourtant c'est une grosse consommation énergétique. Alors non, nous ne reporterons pas Lumen au prochain. D'autant moins que la programmation, elle est faite. Nous nous sommes engagés auprès de nos partenaires institutionnels – le Musée des Arts Décoratifs, le Musée de l'Art Contemporain Mac-Val, des associations locales, divers artistes – tous se sont mobilisés. Tout est calé. Donc voilà, je vous invite tous à voter contre ce vœu et à être présents le mercredi 14 décembre prochain. Voilà. Parce que la culture, l'idée c'est de ne pas la sacrifier, et je pense qu'il ne faut pas tomber dans l'écologie punitive quelque part en éteignant tout. Et voilà. C'est pour moi une forme de culture intelligente aussi que de continuer à utiliser le numérique et les lumières : on ne va pas éteindre nos radios, nos postes de télé, tout ce qui consomme de l'électricité mais on va intelligemment essayer d'avancer en faisant des économies sur l'électricité et le chauffage dans nos bâtiments etc.

Monsieur Vogel : Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Justement pour avancer dans l'explicitation des modalités de cette avant-première pédagogique et conviviale, moi je vous... Le côté convivial, je l'imagine tout à fait sur la péniche, ça va être sympathique. Mais la dimension pédagogique, je ne vois pas vraiment, pour l'instant, à quoi ça ressemble. De ce que j'avais vu, moi, des démonstrations les dernières fois, au contraire, je voyais une mise à distance de l'image. Elle était très lointaine, projetée au loin. Ça construisait une espèce d'abstraction lointaine. Ça fige la représentation et ça construit aussi une forme de passivité dans la consommation de l'image. Moi, c'est ce que j'avais perçu sur la place Saint Jean au moment de l'inauguration du dispositif il y a maintenant un certain temps. Et d'ailleurs, c'était relativement partagé ; les gens ne se sont pas attardés autour du vidéoprojecteur. Donc moi, je m'interroge sur les modalités pédagogiques. En quoi c'est pédagogique de consommer des images comme ça ? Comment ce sera fait concrètement, en termes de mise en récit, de construction d'un récit sur l'image, à partir de l'image ?

Et par ailleurs, la péniche, moi je n'y suis jamais allé ? J'irai y faire un tour comme tout le monde visiblement ici. Cela dit, c'est 90 personnes à l'intérieur, 90 à l'extérieur. Ce n'est quand même pas tant que ça. Donc là, j'interroge simplement la généralisation du dispositif : on va se retrouver entre happy few de la people melunaise, j'en ai bien peur.

Monsieur Vogel : Madame Durand et Monsieur Martin. Monsieur Martin d'abord, et Madame Durand après.

Monsieur Martin : Oui. Monsieur Duchesne, je vais reprendre vos propos sur la sobriété énergétique s'il vous plaît. Vous dites que vous prenez votre part au sein des équipements culturels de la Ville. Alors c'est vrai. On l'a vu samedi dernier à l'Escale, lors du spectacle de danse : les gens avaient tellement froid qu'ils ont gardé leurs manteaux, assis sur leurs fauteuils. Je ne suis pas sûre qu'ils renouvellent l'expérience de venir à l'Escale dans ces conditions. Et d'ailleurs, entre parenthèses, c'était un spectacle de danse et je me demande dans quelle mesure ce n'est pas dangereux, physiquement, pour les danseuses et les danseurs, d'évoluer dans de telles conditions. Et en parallèle, vous mettez en œuvre quelque chose qui, malgré ce que vous dites, est énergivore et n'a pas une absolue nécessité. Donc, simplement pour vous faire la remarque qu'on a un sens des priorités de notre côté qui n'est pas le vôtre.

Monsieur Duchesne : Alors, concernant l'Escale, je peux répondre Monsieur le Maire ?

Concernant l'Escale, il y a eu un... Ca a été un des premiers établissements où le chauffage a été remis. Voilà, il y a des ajustements. J'ai demandé à ce que de ajustements soient réalisés. Effectivement, on a sorti notre thermomètre. Il faisait 17 degrés ce jour-là mais les choses vont rentrer dans l'ordre. Là, vous faites des raccourcis. C'est un peu facile.

Concernant votre intervention, Arnaud, sur le mur de la cité administrative, les images seront figées : à cause de la circulation automobile à côté, la Préfecture nous demande à ce qu'il n'y ait pas d'images animées. Par contre en ville, avec le petit projecteur, contrairement à ce qui s'est passé sur la place Saint Jean où nous avons fait des essais techniques les premières fois, là nous pourrons davantage être dans le mouvement, avec les artistes. C'est de la médiation culturelle. Les artistes seront là. Un ou plusieurs artistes, accompagnés d'autres artistes qui feront de la musique ou de la danse à côté, une fois ou l'autre. On pourra varier. Tout est possible. Le champ des possibles est ouvert. On aura de multiples situations à vivre en fonction des lieux où nous serons. De la contrainte naîtra la créativité. Je n'ai pas de doutes sur le fait que, et le service culturel, et le service évènementiel se mobilisent pour. Par exemple, je crois que c'est prévu au mois de décembre, il y a une hypothèse pour qu'un artiste vienne peindre en live des Melunais, fasse des portraits de modèles vivants sur la façade de l'église Saint Aspais. Voilà. Donc dès le début, ponctuellement, lors d'évènements, on essaiera d'être créatifs. L'art, vous le verrez très concrètement.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Je voudrais revenir sur la sobriété énergétique dont vous avez parlé, Monsieur Duchesne. Et vous en avez l'habitude de faire des raccourcis un peu hasardeux. Le 0,22 % de la consommation de l'Astrolabe. Pour 3 100, alors je corrige Wh et pas kW parce que sinon le projecteur, il pourrait diffuser directement vers Paris. Donc là, c'est 3 100 W. Avec une règle de 3 par rapport à ce que vous avez donné, c'est 1 400 000 W pour l'Astrolabe en entier ; ce qui, à mon avis, est plausible. Par contre, vous avez donné le 0,22 % pour une seule heure de diffusion. Si vous multipliez par le nombre d'heures pour lequel vous allez diffuser – et là, vous ne l'avez pas encore dit – je vais dire au hasard...

Monsieur Guion : Au prorata, pour une année, ça vous fait ça.

Monsieur Guion : Non, non. C'est 3 100 Wh. C'est 1 heure. Donc si vous diffusez pendant 24 heures par exemple, il faut multiplier. Ca fait 5 % de la consommation de l'Astrolabe, ce qui n'est pas du tout le même ratio.

Monsieur Duchesne : Non. On verra avec les services qui m'ont donné ces chiffres et on reviendra vers vous mais je ne suis pas d'accord avec vous.

Monsieur Vogel : Madame Durand.

Madame Durand : Donnez-nous ces chiffres avant le Conseil Municipal dont on parlera s'il vous plaît. Ceci étant, une petite explication de vote. On va évidemment voter pour le vœu, mais on va s'abstenir sur cette délibération. On n'a rien contre ce commerçant, bien au contraire, et on trouve ça très bien d'aider les commerçants, mais on estime – suite au vœu notamment – qu'il n'est pas judicieux, ou en tout cas qu'il serait plutôt nécessaire d'interrompre ce projet comme on l'a dit dans le vœu. Il ne faut pas oublier que vous avez fait des choix : le choix de réduire d'1 degré l'eau de la piscine, le choix de remettre le chauffage à l'Escale assez tard. Ce n'est pas les choix qu'on aurait faits. J'entends « vous êtes à la Majorité, vous avez été élus, etc., etc. ». Mais pour nous, ce ne sont pas les bons choix. La

culture, hors les murs, très bien. Par contre, au moment où les gens souffrent de la crise énergétique, ce n'est pas le bon choix. Donc on s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur Vogel : D'accord. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote ? Aude.

Madame Luquet : Merci Monsieur le Maire. Moi, je souhaitais intervenir pour expliquer mon vote et le vote de deux autres conseillers municipaux, et adjoints d'ailleurs. Il ne s'agit pas, là aussi, de remettre en cause toute l'action qui est faite, tout ce que Monsieur Duchesne peut mener en tous les cas, au niveau culturel. Pour autant, moi je rejoins l'idée de la sobriété énergétique, d'autant plus que je rencontre beaucoup d'élus, beaucoup de maires, beaucoup d'habitants, qui se retrouvent en difficulté aujourd'hui, qui ont des difficultés à payer leurs factures, et qui nous sollicitent nous en tant que parlementaires pour les aider. Et c'est vrai que du coup, je suis un petit peu mal à l'aise, en toute transparence, de voter ce soir cette délibération alors que nous sommes dans une situation difficile, critique, et que tous les jours au Parlement, à l'Assemblée Nationale, nous avons ce sujet en discussion et que dans quelques temps nous allons examiner la loi Energies Renouvelables et que nous allons nous engager sur cette loi pour faire en sorte qu'effectivement nous soyons beaucoup plus indépendants au niveau énergétique et que nous soyons capables d'avoir des énergies renouvelables, et moins d'énergies fossiles. Donc, c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur cette délibération. Il ne faut pas voir, là, en tous les cas, un sentiment de ne pas valider la position culturelle et en tous les cas la politique culturelle de la Ville ; pour autant, je pense qu'il est nécessaire d'attendre et de reporter. Moi aussi, je suis favorable à ce qu'on reporte cette manifestation à un temps beaucoup plus joyeux au niveau énergétique. Merci.

Monsieur Vogel : D'accord. Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Une explication de vote également pour Union Populaire. On a fait part de nos réserves, de nos perplexités aussi sur les modalités de mise en œuvre de ce dispositif – ce n'est pas la première fois qu'on a cette discussion. Nous, on va s'abstenir sur la délibération. Et concernant le vœu, pour les mêmes raisons qui ont été évoquées tout à l'heure, on va le voter. Pour, oui, bien sûr. On va voter pour. Après, tout ce que j'ai pu dire que sur les LED, sur la pollution lumineuse, etc., il me semble qu'il y a une démarche symbolique aussi à enclencher pour montrer l'exemple et faire en sorte qu'on se montre vertueux du point de vue de l'usage de cette énergie qui est de plus en plus rare.

Monsieur Vogel : Bon... Pardon ? Ah, Madame Gillier, allez-y.

Madame Gillier : Simplement pour vous dire que, pour les mêmes raisons qu'Union Populaire, je voterai exactement pareil.

Monsieur Vogel : D'accord. On réussit à faire une unité. Ecoutez, il y a deux... C'est une décision difficile à prendre. Moi, je comprends très bien qu'on s'abstienne là-dessus, mais je ne vais pas recommander l'abstention au groupe majoritaire parce qu'il y a – c'est ce que disait Mathieu au départ – la nécessité de quand même continuer une politique culturelle. On ne peut pas arrêter la culture parce qu'il y a un problème de coût de l'énergie. Il faut mettre ça en face de l'empreinte écologique du système. Moi, le chiffre qu'on m'a donné, c'est que ça allait représenter 26 MWh sur 35 000, c'est-à-dire 0,07 %... Non, non, non, mais voilà. Donc 0,7 % de la consommation totale d'électricité de notre ville. Donc, vous voyez, c'est une balance à faire. On m'aurait dit ça représente... Bon. Donc. Non, non, mais on ne va pas

rouvrir la discussion. Vous vous êtes tous exprimés. J'essaie d'expliquer pourquoi c'est la position que je propose moi à la Majorité municipale. Pour cette raison – et on a bien vu pour la culture, pourquoi on le faisait pour les raisons culturelles – je recommande à la Majorité municipale de rejeter le vœu, et d'adopter la délibération proposée par Mathieu.

Donc on va d'abord voter sur le vœu. Alors, qui est-ce qui s'oppose au vœu ? Oui, c'est très transparent. Est-ce que c'est bon, là ? On a le compte ? Tout ça n'est pas facile. Il nous a encore mis dans la merde Monsieur Martin. Non, non, mais c'est ça la démocratie. La démocratie, c'est d'essayer de discuter et de proposer les choses. Et j'ai bien réfléchi après avoir lu votre vœu. Donc, est-ce que c'est compté ? Il suffit de compter ceux qui ne lèvent pas la main, c'est plus facile. Ca, c'est le rejet du vœu. Qui est-ce qui s'abstient sur le vœu ? Levez bien les mains. Qui est-ce qui vote pour le vœu ? On a bien compté là. Bon, ok. Le vœu est rejeté.

On passe à la délibération. Sur la délibération, qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'oppose à la délibération ? Qui est-ce qui s'abstient sur la délibération ? Comptez bien. C'est bon ? Donc c'est adopté. Voilà.

Mais on a fait quelque chose de raisonnable. C'est un débat démocratique. Voilà. Mathieu, où est-ce qu'on en était ? Délibération 14, action de formation « musique, quoi de neuf ? ».

Adopté à l'unanimité moins 17 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de mise à disposition de la péniche « Le Madison » annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition annexée et tous documents y afférents.

14 - ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION ' MUSIQUE, QUOI DE NEUF ? ' EN COLLABORATION AVEC BIB77

Monsieur Duchesne : Alors il s'agit d'une délibération, Monsieur le Maire, vous vous souvenez, je vous avais demandé s'il était judicieux de la passer en Conseil Municipal. Les services m'ont expliqué que c'était obligatoire. Il s'agit simplement de mettre à disposition pendant 2 heures, le jeudi 15 décembre – pendant quelques heures (de 9h à 17h) le jeudi 15 décembre, l'auditorium de la médiathèque à la disposition du Département qui effectuera une session de formation à destination de personnels et de professionnels, autour de la musique et de la lecture. Voilà. Il s'agit juste de la mise à disposition d'une salle pendant quelques heures.

Monsieur Vogel : Pas de questions ? On peut passer au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Délibération 15, le comité consultatif des séniors, Monique.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention relative à l'organisation de l'action de formation « Musique Quoi de Neuf » en collaboration avec l'association BIB 77.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention ainsi que tous documents y afférents.

15 - RENOUELEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF DES SENIORS- DESIGNATION DES MEMBRES-APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Madame Cellierier : Il s'agit de renouveler les membres du comité consultatif des seniors, donc de désigner de nouveaux membres, et d'approuver le règlement intérieur. Depuis 2009, la Ville de Melun avait un comité consultatif des seniors. Il n'a pas été réactivé en début de ce mandat, Covid obligeant. Donc là, on voudrait donc recréer ce comité avec des nouveaux membres. Donc, il s'agit de 10 membres élus, dont 7 de la Majorité et 3 des groupes d'Opposition, et 25 membres qui représentent le collège des seniors. Pour trouver ces 25 membres, un courrier et un questionnaire a été envoyé aux 3 000 seniors de la Ville. On a eu, pour le moment, 71 réponses. 71 personnes qui ont déclaré vouloir faire partie de ce comité. Donc on va tirer au sort, à la proportionnelle, par quartier, pour arriver à obtenir les 25 membres.

Le rôle de ce comité, c'est de faire remonter les besoins des seniors ; c'est de les impliquer dans les projets en cours ou à venir ; et c'est de prioriser des actions en faveur des seniors. Monsieur le Maire, il nous fait donc nommer des membres.

Monsieur Mellier : Proposer.

Madame Cellierier : Proposer. Excusez-moi, Monsieur Mellier, mais je n'ai pas...

Monsieur Vogel : Heureusement qu'on l'a.

Madame Cellierier : Heureusement oui. Donc je reformule. Il nous faut proposer des membres.

Monsieur Vogel : Bon. Alors donc, en accord avec l'Opposition, je lis les noms pour vérifier bien si ça colle avec ce que vous avez dit. Donc, les représentants proposés sont :

- Pour la Majorité Melun Pour Vous : Madame Cellierier Monique ; Rachel ; Amelia ; Marie-Liesse Dupuy ; Catherine Stentelaire ; Mathieu Duchesne ; Gilles Ravaudet.
- Pour le groupe Bien Vivre A Melun : Bénédicte Monville.
- Pour le groupe Réinventons Melun : Ségolène Durand.
- Pour le groupe Union Populaire : Arnaud Saint-Martin.

Ca colle ? On est tous d'accord ? Donc il faut qu'on vote cette délibération. Qui est-ce qui est contre ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Délibération 16, Monique.

Madame Cellierier : Monsieur le Maire, je vais rajouter que la première réunion est donc jeudi 17.

Monsieur Vogel : Jeudi 17 la première réunion, ok.

Madame Cellierier : A 16h00.

Monsieur Vogel : Monique, délibération suivante.

Madame Cellierier : 17 novembre. A 16h00.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

RENOUELEMENT le Comité Consultatif des Seniors.

APPROUVE le règlement intérieur du Comité Consultatif des Seniors, annexé à la présente délibération.

FIXE la composition du Comité Consultatif des Seniors à 35 membres au maximum répartis comme suit :

7 élus de la Majorité Municipale
3 élus de l'Opposition
25 représentants le « Collège Citoyens ».

DESIGNE comme représentants de la Majorité Municipale :

- Madame Monique Cellier
- Madame Amelia Ferreira de Carvalho
- Madame Andrianasolo Rakotomanana
- Madame Catherine Stentelaire
- Madame Marie-Liesse Dupuy
- Monsieur Mathieu Duchesne
- Monsieur Gilles Ravaudet

DESIGNE comme représentants de l'Opposition :

- Madame Bénédicte Monville
- Monsieur Arnaud Saint-Martin
- Madame Ségolène Durand

PREND ACTE que le Comité Consultatif des Seniors sera présidé par un membre du Conseil Municipal désigné par Monsieur le Maire.

16 - PLAN GRAND FROID - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIPARTITE D'ENGAGEMENT ENTRE LA COMMUNE DE MELUN, L'ÉTAT ET L'ASSOCIATION LE SENTIER

Madame Cellier : Chaque année, la Ville de Melun collabore au Plan grand Froid et elle apporte son soutien donc à la Préfecture. Le Plan Grand Froid étant en outre de répondre aux demandes d'hébergement des personnes à la rue, tous profils confondus. Il y a 3 niveaux de mobilisation :

- Le niveau 1, du 1^{er} novembre au 30 mars, qui est une coordination autour des actions existant déjà.
- Le niveau 2, qui correspond à une période de températures entre -5 et -10
- Et le niveau 3 dans lequel la Ville va intervenir. C'est quand la température est à -10. Et c'est donc la mise à disposition d'un gymnase ; et il s'agit pour Melun du gymnase Joannes Raymond.

Je voulais préciser que dans le département de Seine et Marne, il y a 3 villes qui sont impliquées dans ce dispositif : Meaux, Chelles, et Melun.

Pour ce qui est du gymnase, le problème du chauffage va être amélioré puisque maintenant il est en géothermie donc on espère qu'il va y avoir 2 degrés supplémentaires – enfin c'est les promesses qui sont faites. Et il y avait aussi un problème de sanitaires ; il va y avoir l'installation de sanitaires mobiles. Tout ça bien sûr avec... C'est la Préfecture qui appuie et qui va mettre en place ces dispositifs.

Le gymnase a une capacité de 50 personnes. Il peut accueillir 50 personnes. Et il y a un travail très étroit de collaboration entre les différents services de la Ville, qu'il s'agisse du service social, du service des sports, de la police municipale, et j'en oublie excusez-moi. Le service scolaire avec la cantine et les denrées. Il y a vraiment tous les services de la Ville qui se mobilisent pour que cet accueil dans le gymnase soit le plus performant possible. Et j'ai dit la police ? Egalement la police municipale pour la sécurité.

Donc il est demandé d'autoriser le Maire à signer cette convention entre l'Etat, la Ville de Melun, et le Sentier qui va être l'opérateur. C'est Le Sentier depuis des années qui gère cet accueil d'urgence.

Monsieur Vogel : Oui, alors Aude, Giovanni.

Madame Luquet : Moi j'avais juste une question parce que j'avais visité ce gymnase justement quand il y avait les problèmes de grand froid. Il y avait un bruit. Je pense que le chauffage qui va être modifié va réduire le bruit, c'est ça ? On est d'accord ? Parce que c'est vrai que c'était insupportable et compliqué. Ok merci.

Monsieur Vogel : Giovanni.

Monsieur Recchia : C'était pour dire que je devais m'abstenir de voter, en tant qu'administrateur du Sentier. Mais je peux voter pour Khalid.

Monsieur Vogel : D'accord. Madame Monville.

Madame Monville : Evidemment on votera cette délibération, mais je voulais quand même dire que dans la délibération, on note quelles seront les personnes qui seront éventuellement amenées à être hébergées. Parmi elles, il y a des familles avec enfants. C'est pour déplorer le fait qu'aujourd'hui il y ait des gens qui dorment dehors, mais évidemment encore plus des familles avec enfants. Et faire le lien aussi avec la politique de logement dont on a parlé tout à l'heure, c'est-à-dire que quand on a une politique du logement qui n'est pas adéquate, c'est-à-dire qui ne permet pas que toutes les habitantes et tous les habitants de notre pays trouvent à se loger alors même que le logement est un droit, et bien nous avons des gens – nous avons des hommes, des femmes, des familles qui dorment dehors. Il y en a de plus en plus. Il y a 40 000 enfants sans abri en France ; c'est énorme. Et quand on met en place une politique du logement dans une ville, on se devrait de réfléchir, non pas à ce qui nous semble à nous, comme ça de manière arbitraire, normal en matière de loyers, de construction de logement etc., mais à ce qu'il est juste de faire pour loger la totalité des habitantes et des habitants de la ville.

Madame Cellier : Alors. Je peux dire quelque chose ?

Monsieur Vogel : Monique.

Madame Cellier : Dans ce Plan Grand Froid, il ne s'agit pas d'héberger obligatoirement, principalement, les habitants de la ville. Ce n'est pas du tout le cas, là, en l'occurrence. C'est des gens qui viennent d'ailleurs, d'autres villes, de Paris, etc. Ce n'est pas du tout fait pour loger les SDF de la ville de Melun. C'est bien au-delà, c'est un dispositif beaucoup plus large. Bien entendu, il n'est pas fermé aux SDF de Melun. Mais ce que je voulais dire, c'est que ce n'est pas lié à la politique de logement de la Ville. C'est bien au-delà.

Monsieur Vogel : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Madame Monville : Je voudrais juste répondre.

Monsieur Vogel : Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Je ne faisais pas un lien étroit entre les sans domicile fixe de la Ville de Melun, les gens qui dorment dehors à Melun, et le dispositif que vous mettez. Ce que je suis en train de dire, c'est qu'aujourd'hui dans notre pays, d'une manière générale, on a énormément de gens qui dorment dehors. Beaucoup trop. Dont 40 000 enfants qui n'ont pas de logement alors même que le logement est un droit. Et, quand on met en place une politique du logement dans une ville, que ce soit Melun ou ailleurs, on devrait avoir comme horizon de répondre à la nécessité pour l'ensemble des habitants et des habitantes de notre pays d'être logé. A la nécessité et au droit d'être logé.

Madame Cellierier : Mais j'ai signalé tout à l'heure quand même qu'il y avait 3 communes dans le département ; je tiens à le préciser parce que la Ville de Melun fait quand même un effort important : on a quand même des lieux d'hébergement, et en plus on ouvre un gymnase. Ce qui n'est pas le cas de beaucoup de communes.

Monsieur Vogel : Oui. Il faut reconnaître à Melun ce qui revient à Melun. On fait quand même beaucoup de choses.

On passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Délibération 17, Rachel. C'est le forfait autonomie.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention tripartite d'engagement annexée à la présente délibération, avec l'Etat et l'association « Le Sentier ».

17 - FORFAIT AUTONOMIE ATTRIBUE AUX RESIDENCES AUTONOMIE POUR LE FINANCEMENT DE LEURS ACTIONS DE PREVENTION

Madame Rakotomanana : Chaque année depuis 2017, vu la délibération du Conseil Départemental du 24 mars 2017, vu la première demande du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) du 22 septembre 2017 au 31 décembre 2021, la Ville de Melun, représentée par Monsieur le Maire, a signé, avec le Département, ce contrat qui permet de proposer des animations pour préserver l'autonomie par des activités physiques, manuelles, artistiques, qui s'ajoutent aux ateliers et activités proposés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : ateliers équilibre et mémoire, et par nos animateurs.

A présent, il y a le modèle type d'avenant de ce contrat. Il est élaboré par le Conseil Départemental pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. Le montant alloué chaque année est conditionné à la transmission par la résidence au Département du rapport d'activités, du bilan annuel de l'utilisation du forfait autonomie, des indicateurs, et à l'appréciation des résultats (article 5 – modalités de versement).

La présentation du CPOM. Donc, il y a nos objectifs : ce CPOM va ainsi permettre d'attribuer aux résidences autonomie un forfait correspondant au financement de leurs actions de prévention individuelles ou collectives, dès lors qu'elles s'inscrivent dans les orientations validées par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Le forfait autonomie est un montant alloué pour chaque résidence, calculé par le nombre de places installées dans la résidence aux personnes de 60 ans et plus, ça veut dire 80 personnes dans chaque résidence. Montant forfaitaire à la place : 389,59 euros, multiplié par 80 places, ça donne 31 167,20 euros par an et par résidence.

Les activités dans chaque résidence : il y a l'atelier créatif une fois par semaine ; il y a la musicothérapie deux fois par mois ; sophrologie une fois par mois ; spectacles et repas festifs – Noël, barbecues pendant l'été – deux fois par an avec un musicien qui vient de l'extérieur ; yoga aussi une fois par semaine. Il y a des participants aussi qui viennent de l'extérieur, 3 personnes, pour le yoga et la remise en forme, à Blanche de Castille. Mais à Yvonne De Gaulle, il n'y en a pas parce qu'il y a la salle Jean XXIII qui est à côté ; donc il n'y a pas de participants qui viennent de l'extérieur. Après, c'est remise en forme une fois par semaine ; zoothérapie, ça c'est une nouveauté pour 2023. On a déjà essayé. Zoothérapie, c'est thérapie assistée par un animal donc ça peut aider à réduire l'angoisse et le stress, peut aider aussi à diminuer les comportements agressifs et la tension artérielle. Il y a déjà quand même un prestataire qui était venu avec 2 chiens plus 1 lapin. Ils ont bien aimé, ça a bien marché. Et puis on va voir ça pour 2023 si on va continuer ou non parce qu'on va encore refaire avec les résidents. Donc, suivi avec le Département pour bénéficier du... attendez-là... d'accord, excusez-moi. Il y a aussi l'activité pour la mémoire. Pour la mémoire, il y a la revue de presse. La revue de presse est animée par Monsieur Frédéric Baudry, revue de presse locale et nationale, et puis un sujet pour la presse internationale – un thème. Donc c'est les résidents qui choisissent les sujets. Et puis il y a le jeu de mémoire autour de l'histoire par exemple – histoire concernant par exemple, comment dirais-je ? Ils prennent Beethoven ou bien Victor Hugo, des trucs comme ça, et puis c'est eux-mêmes qui choisissent le thème. Et puis il y a des conférences sur la musique classique, plus des instruments de musique. Il y a des chants aussi. Il y a les anniversaires tous les 3 mois. Jeu du bac, mot le plus long...

Pour les activités physiques, il y a l'atelier équilibre et puis remise en forme ; estime de soi et bien-être ; et puis prévention des risques suicidaires – mais ça n'a pas marché donc on a arrêté.

Et lien social : jardinage intergénérationnel, individuel avec l'agent d'accompagnement. Et puis l'anniversaire tous les 3 mois.

Et on a suivi avec le Département pour bénéficier du forfait autonomie. La résidence autonomie collecte les données suivantes au regard des actions réalisées : le nombre de résidents ayant participé aux actions menées dans la résidence ; le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus non résidentes ayant participé aux actions menées dans la résidence ; le nombre de personnel en Equivalents Temps Plein financés ; le nombre de professionnels mutualisés entre plusieurs résidences ; le nombre d'actions financées en distinguant celles qui portent sur la santé, le lien social, l'habitat, le cadre de vie.

Il y a le montant des actions financées aussi par le Département. Donc voilà le tarif du mois de septembre dans les 2 résidences pour la redevance mensuelle. Résidence autonomie Yvonne De Gaulle : F1, on a augmenté un peu la location. L'ancienne location, c'est 754,20 ; on l'a augmentée à 769,28. Donc c'est 15,08 euros d'augmentation. Un F2, l'ancien tarif c'est 823,05 et puis le nouveau tarif 839,51 et la différence c'est 16,46 euros. Et pour la résidence autonomie Blanche de Castille : un F1, 826,33 et le nouveau tarif c'est 842,86 donc ça donne 16,53 d'augmentation. Pour la restauration, repas du midi, l'ancien tarif c'est 6,15 euros, on a mis 6,27 euros, ça a augmenté de 12 centimes. Boisson / café / potage, 55 centimes, ça a augmenté à 56 donc 1 centime d'augmentation. Plateau du soir 3,10 euros et on a mis 3,16 euros donc ça a augmenté de 6 centimes. Le repas extérieur – il y a des gens qui viennent de l'extérieur, viennent déjeuner tous les midis, et pour les invités aussi – c'est 6,27 euros. Là avant, c'était 6,15 euros donc on a augmenté de 12 centimes d'augmentation. Et pour le repas du midi pour les Melunais retraités, là maintenant on ne fait pas encore parce qu'avec le

Covid on attend un peu. Avant, c'était 11,80 euros donc on a mis 12,04 euros ; ça a augmenté de 24 centimes.

Le taux d'occupation à Blanche de Castille : 64 occupés, plus 4 réservations. Actuellement, il y a 4 logements vacants à Blanche de Castille parce qu'il y a des entrées. A Yvonne De Gaulle aussi, il y a 61 occupés, plus 0 réservation. On est en plein travaux. Il y a 10 studios en travaux. Il y a 10 places, 10 studios inoccupés à Yvonne De Gaulle.

Et donc, j'autorise Monsieur le Maire à signer les deux Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens pour la période 2022 – 2026, et tout acte afférant à ces deux contrats. Merci.

Monsieur Vogel : Merci Rachel. Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Alors, quand j'ai découvert la délibération, je me suis dit « je vais devoir faire mon couplet sur la sophrologie », mais je ne le ferai pas. Mais je ne le ferai pas. Je vous laisse respirer. Non, je ne le ferai pas parce que je vois que c'est dilué dans une gamme, une palette de prestations, que je trouve plutôt bienvenues, même si moi, je plaiderais plutôt la cause de l'introduction de la philosophie, d'autres savoirs non standards pas toujours pratiqués dans ce genre de milieu. Donc ça me rassure. Même si la présence de ces savoirs relativement fragiles du point de vue intellectuel me chagrine, pour ne pas les nommer. Mais en tout cas on votera. C'est très bien.

Monsieur Vogel : Et bien Rachel, c'est une véritable performance, d'avoir réussi...

Monsieur Saint-Martin : Et merci pour la présentation complète, très dense.

Monsieur Vogel : Ok. On passe au vote ? Opposition ? Abstention ? C'est adopté. A l'unanimité. Alors, délibération 18, Michel. Donc là, c'est le forfait mobilités. Il faut lui donner le micro.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les deux Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) de la Résidence autonomie Yvonne De Gaulle et de la Résidence autonomie Blanche de Castille à conclure avec le Département, ci annexés.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les deux contrats et tout document y afférent.

18 - INSTAURATION DU FORFAIT DE MOBILITES DURABLES AU PROFIT DES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur Robert : Merci Monsieur le Maire. Donc, la délibération 18, vise à instaurer au profit des agents communaux le forfait mobilités durables. C'est un forfait qui a été créé par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et qui a pour objectif d'encourager des modes de déplacement durables et alternatifs à la voiture en mode individuel. Donc, Monsieur le Maire propose d'instaurer ce forfait au sein de l'équipe des agents municipaux.

La note de présentation donne les règles du jeu qui ont été fixées par décret et arrêté pour les agents de la Fonction Publique d'Etat. Et, pour les agents de la Fonction Publique Territoriale, il appartient à chaque collectivité de fixer par délibération cette décision et les modalités. Donc il est prévu : le montant maximum, il est de 200 euros par agent et par an. Il bénéficie

aux agents qui effectuent des déplacements en vélo ou en covoiturage, qu'ils soient passagers ou conducteurs, sur un nombre minimal de 100 jours sur une année – ce nombre étant modulé au prorata éventuel du temps de travail de l'agent, ou de recrutement en cours d'année.

La note de présentation détermine également les conditions de versement, les documents justificatifs à fournir.

Il est proposé d'adopter la délibération jointe qui instaurerait ce forfait à compter du 1^{er} janvier 2023 en rappelant toutes les modalités, et d'inscrire les crédits au budget de la commune en 2024 puisque ces crédits sont accordés à l'agent à terme échu. Voilà.

Monsieur Vogel : Très bien. Oui, Madame Monville.

Madame Monville : D'après ce qui est écrit dans la délibération, le forfait mobilités durables n'est pas cumulable avec la prise en charge partielle des frais de transports domicile – travail. C'est bien ce qui est... ?

Monsieur Robert : Oui, c'est bien cela. Le décret concernant la Fonction Publique Territoriale, et la Fonction Publique en général, ne prévoit pas ce cumul alors que ça existe pour le privé. Mais pour l'instant, la situation est ainsi. La plupart des associations de défense des mobilités durables plaident pour une extension.

Monsieur Vogel : Ca pourrait changer.

Madame Monville : Oui, alors nous, nous allons nous abstenir du coup. Nous allons nous abstenir pour une raison simple, que je vais essayer d'expliquer : que d'abord le vélo aujourd'hui, tout le monde n'a pas la possibilité de se déplacer en vélo dans des conditions qui soient sécurisées. Tout le monde ne peut pas non plus se déplacer en vélo, parce que tout le monde ne peut pas forcément faire du vélo. Et par contre, nous souffrons dans notre territoire d'une carence importante de transports en commun. Et que, une transition écologique qui serait une transition écologique sociale – c'est-à-dire qui s'adresse à l'ensemble de la population et pas seulement à ceux qui bénéficient d'infrastructures cyclables en bon état et suffisamment sécurisées, ou bien d'une voiture avec laquelle ils peuvent covoiturer – c'est une transition écologique qui investit d'abord sur les transports en commun, et qui donc ne prive pas... ne met pas les usagers devant un choix cornélien, c'est-à-dire ou je vais au travail en vélo et en covoiturant, ou j'y vais en transports en commun, mais en tout cas je ne peux pas bénéficier d'une prise en charge de mes frais de transport dans les deux cas, mais seulement dans un cas.

Et puis par ailleurs, le covoiturage, ça paraît comme ça être une bonne idée mais en réalité, ça dédouane justement les collectivités, les opérateurs publics, les institutions publiques, de mettre de l'argent sur les transports en commun, parce qu'on se retrouve avec une espèce d'injonction au covoiturage essentiellement justement dans les espaces où les gens n'ont pas accès à des transports en commun qui soient suffisamment développés. Et on voit se développer maintenant dans certains pays, carrément, des amendes pour les gens qui se déplaceraient autrement que à plusieurs dans des voitures. C'est difficile de parler dans ces conditions.

Et donc, nous ne voulons pas ça. Nous voulons une transition écologique qui soit sociale, soutenable et juste pour tout le monde – soutenable socialement parlant, j'entends bien, et donc juste pour tout le monde – qui ne soit pas réservée aux gens qui ont des voitures dans lesquelles ils peuvent covoiturer, et aux gens qui bénéficient d'infrastructures cyclables qui sont suffisamment sécurisées, ou aux gens qui peuvent faire du vélo alors qu'il y en a plein d'autres qui ne pourront pas – pour des questions d'âge, pour des questions de mobilité, etc. –

faire du vélo.

Donc, mettre de l'argent pour dire aux gens « covoiturez », et bien nous, nous préférons mettre de l'argent pour développer les transports publics communs y compris dans des zones comme la nôtre qui sont des zones semi rurales où les gens souffrent d'une carence de bus en particulier.

Monsieur Vogel : Michel.

Monsieur Robert : Oui. J'entends les remarques formulées. Toutefois, je pense que les deux attitudes ne sont pas incompatibles. Je crois que la Ville, au contraire, s'engage, et c'est la première de l'Agglomération – des 20 communes de l'Agglo à le faire.

Monsieur Vogel : Oui.

Monsieur Robert : Et s'engage dans un processus avec l'objectif quand même qui est de développer, de limiter le recours à la multitude de voitures, et de faire au maximum de ce que la loi et la réglementation permet en ce moment.

Monsieur Vogel : Oui. La fin justifie les moyens. Madame Gillier.

Madame Gillier : Ca amène quand même un plus pour ceux qui travaillent au sein de la municipalité.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Gillier : Je voterai pour les socialistes favorablement.

Monsieur Vogel : Ok. On passe au vote. Ah pardon, je n'avais pas vu.

Monsieur Guion : Juste un petit complément d'informations. Je voulais rappeler que le ministre, Monsieur Guerini, avait annoncé ce qu'on disait tout à l'heure : que le forfait serait cumulable avec les déplacements domicile - travail et qu'un décret serait prochainement en place pour cela, et qu'il renforcera en plus pour l'élargir à d'autres modes de mobilité durable, même si apparemment il n'ira pas jusqu'aux 800 euros qui sont possibles dans le privé. Je voulais savoir si vous mettez en place cet élargissement dès que ce sera mis en place.

Monsieur Vogel : Bien sûr.

Monsieur Guion : Ou est-ce que ça peut même être inscrit dans cette délibération de façon à ce que ce soit déjà prévu ?

Monsieur Vogel : Non.

Monsieur Guion : Puisqu'il a prévu de lancer le décret très vite, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Monsieur Vogel : Dès que les textes seront disponibles, on les appliquera. On est dans cette ligne. Tous les moyens sont bons pour avancer dans la direction qu'on a choisie.

Monsieur Guion : Très bien. Nous voterons pour.

Monsieur Vogel : Vous voterez pour, d'accord. Oui, Madame Monville.

Madame Monville : Je veux juste rajouter. Enfin d'abord redire que pour l'instant les deux ne sont pas cumulables.

Monsieur Vogel : Oui.

Madame Monville : En l'état, les deux ne sont pas cumulables, d'où le vote. Et d'autre part, on voit se multiplier dans plusieurs pays aujourd'hui des politiques de réduction de l'utilisation de la voiture individuelle qui passent par un effort demandé aux gens eux-mêmes qui ont des voitures mais pas du tout par un effort sur le développement des transports en commun. Et ça, c'est totalement contraire à une transition écologique qui soit une transition écologique sociale, c'est-à-dire une transition écologique qui tienne compte effectivement de l'impératif que nous avons à faire que chacun ait le droit à la mobilité, y compris dans une situation où nous devons réduire les modes de transport carbonés. Il faut réduire les modes de transport carbonés, mais il faut que tout le monde puisse se déplacer. Et pour ça il faut des transports en commun. Il ne faut pas seulement du covoiturage. Or ce qu'on voit, c'est que du coup, encore une fois, les collectivités se défaussent sur ces politiques en faveur du covoiturage et ne développent pas les transports en commun. On en a parlé tout à l'heure à propos du T Zen. Vous renvoyez encore. Le projet du T Zen n'est toujours pas sorti de terre. Nous, on a plusieurs fois critiqué son prix mais on a toujours dit qu'il fallait un bus en site propre. Il n'est toujours pas sorti de terre et du coup, on fait une politique favorable au covoiturage. Non. On veut des transports en commun et on ne veut pas qu'on se dédouane en demandant aux gens de prendre leurs responsabilités. Et en plus, tout ce qui fait, tout ce qui fait le... Moi, j'interpelle vraiment les gens même si, bon, parce que tout ce qui fait le « privilège de la voiture », c'est-à-dire la liberté de pouvoir la prendre quand on veut etc., tout ce qui fait l'intérêt de la voiture par rapport aux autres modes de transport, disparaît avec cette histoire de covoiturage qui va être imposé aux gens. Et moi j'alerte les gens. Je pense que les gens doivent se battre pour des transports en commun accessibles pour tous et pour tout le monde, et pas pour du covoiturage, même si évidemment le covoiturage...

Monsieur Vogel : On a compris. On a compris. La réponse, c'est que vous avez une attitude, une approche, dogmatique des choses. Ce n'est pas la nôtre. Nous, on est d'accord pour développer le transport en commun, mais ce n'est pas pour ça qu'il ne faut pas faire aussi autre chose. Voilà. On fait tout ce qu'on peut faire dans le cadre législatif qui nous est donné. Nous exploiterons la loi au maximum pour aller dans la direction qu'on a choisie. Voilà. Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Juste une explication de vote.

Monsieur Vogel : Oui, allez-y.

Monsieur Saint-Martin : Ca va être un peu acrobatique. On va voter pour même si c'est imparfait.

Monsieur Vogel : Ah voilà.

Monsieur Saint-Martin : Je pense que ça va dans un sens qui n'est pas complètement désastreux. En revanche, moi je vais voter pour, mais je vais devoir me dédoubler en tant

qu'Eric Tortillon et je vais devoir m'abstenir puisque je vote...

Monsieur Vogel : Vous êtes coupé en deux. C'est du dédoublement fonctionnel.

Monsieur Saint-Martin : Voilà. Je vais tenter quelque chose.

Monsieur Vogel : On ne sait pas non plus dans quel état vous allez être à la fin de cet exercice.

Monsieur Saint-Martin : Je tenais à l'expliquer. Voilà.

Monsieur Vogel : Pour une fois je suis d'accord avec vous. Vous avez raison de voter pour. On y va ? On vote ? Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Et oui, c'est Tortillon qui s'abstient. Il se tortille. Parfait. Merci. On passe à la suivante. Gilles, il y en a plein : 19, 20, 21, 22, 23.

Adopté à l'unanimité moins 3 abstentions, le Conseil Municipal :

INSTAURE, à compter du 1er janvier 2023, le « forfait mobilités durables » selon les montants et les modalités définis par le décret n° 2020-1547 du 09 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la Fonction Publique Territoriale ainsi que l'arrêté du 09 mai 2020 susvisé.

PRECISE que le montant du « forfait mobilités durables » est fixé à 200 € par an et par agent.

PRECISE que pour les trajets à vélo, l'octroi du « forfait mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une déclaration sur l'honneur établie par l'agent.

Pour les trajets en covoiturage, l'octroi du « forfait mobilités durables » est subordonné au dépôt d'une attestation fournie par les sites de covoiturage partenaires de la Région Ile-de-France ou du registre de preuve de covoiturage.

En cas de doute, l'employeur peut demander à l'agent de produire tout justificatif utile à sa demande (ex : factures d'achat de vélo, d'assurance ou d'entretien).

Les justificatifs sont à remettre à son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Ces justificatifs certifient l'utilisation de l'un ou des moyens de transport et indique les dates et le nombre de jours de trajets domicile-travail comprenant le lieu de départ, le lieu d'arrivée et les différents passagers et conducteurs pour le covoiturage.

INDIQUE que les crédits seront inscrits sur le budget 2024.

19 - ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE POUR LA COMPETENCE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE DE VEHICULE ÉLECTRIQUE (IRVE)

Monsieur Ravaudet : Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer de faire court et rapide alors. Cette première délib porte sur l'adhésion au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne pour la compétence Infrastructure de Recharge de Véhicule Electrique (IRVE). Afin d'accélérer le déploiement des bornes de recharge, le SDESM, « Chef d'orchestre » de l'offre

en Seine et Marne, pilote, le schéma directeur des IRVE. Actuellement, la Ville de Melun comporte 2 bornes publiques. En adhérant au schéma directeur proposé par le SDESM, la Ville pourra bénéficier de l'installation de 11 bornes de recharge publiques sur la période 2023 - 2024, dans des conditions financières intéressantes. L'adhésion au SDESM nécessite en outre la désignation de trois délégués, deux titulaires et un suppléant, appelés à siéger dans l'un des huit comités de territoire du SDESM.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne pour la compétence optionnelle installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharge de Véhicule Electrique (IRVE) ; de décider du transfert de la compétence IRVE au SDESM ; de décider du versement au SDESM de la contribution financière fixe annuelle, à laquelle s'ajoutera une participation à hauteur de 25 % du coût hors taxes des travaux réalisés au titre de la compétence ainsi transférée ; de désigner en son sein trois délégués, deux titulaires et un suppléant, appelés à siéger au comité de territoire.

Monsieur Vogel : Madame Monville.

Madame Monville : Alors, déjà, nous on regrette que l'adhésion au SDESM se fasse uniquement sur cette question-là parce qu'on pense que nous devrions adhérer à ce Syndicat Départemental des Energies. Mais pour autant, nous allons nous abstenir sur cette délibération et exactement pour la même raison que tout à l'heure : nous défendons une écologie populaire, une écologie sociale, une transition écologique qui soit accessible à tout le monde. Quand on déploie – et moi je voudrais vous dire, parce que l'hypocrisie qui consiste à ne pas voter pour un dispositif qui représente, en termes de dépenses énergétiques, très peu ; même si on est d'accord, il faut faire des efforts et c'est très important, et après dans le même Conseil Municipal, nous faire voter sur une délibération où on va déployer les bornes électriques dans la ville. Et on le sait très bien, ceux qui pourront, demain, s'acheter des voitures électriques, sont les plus riches d'entre nous. Ceux qui auront accès à la mobilité électrique sont les plus riches d'entre nous, alors que la mobilité électrique sera nécessaire pour un certain nombre de gens parce que nous ne pourrons plus avoir des voitures qui marchent avec du carbone. On aura besoin de véhicules électriques pour les artisans. On aura besoin de véhicules électriques pour les gens qui ne peuvent pas faire autrement que de se déplacer en voiture, mais pas de ce modèle-là où on développe des véhicules électriques uniquement pour des gens qui ont de l'argent et qui pourront s'acheter les voitures qui coûtent aujourd'hui très cher, même avec les 7 000 euros de Macron et qui en plus nous font courir des risques écologiques extrêmes parce que la voiture électrique est extrêmement polluante. Elle est très peu efficace, en plus, d'un point de vue énergétique. Elle est extrêmement polluante à produire. En plus, elle produit des désastres environnementaux dans des pays tiers, et donc elle nous menace en termes géopolitiques. C'est une aberration de développer des voitures électriques. Nous savons en plus que nous avons un parc nucléaire vieillissant. Aujourd'hui EDF n'est même pas capable de nous dire combien de centrales électriques, combien de tranches nous aurons cet hiver à notre disposition parce qu'il y en a seize qui sont corrodées au point que l'on ne pourra certainement pas les rallumer et qu'il y en a plus de la moitié qui sont arrêtées aujourd'hui et là on veut développer la voiture électrique pour les riches. Et bien nous, on n'est pas d'accord. On veut une transition écologique populaire, une transition écologique sociale. On ne veut pas d'une transition écologique pour les riches où les pauvres auront leurs yeux pour pleurer, où ils auront comme alternative de prendre le vélo pour tout le monde, y compris pour ceux qui ne peuvent pas prendre le vélo parce qu'ils n'auront pas les jambes pour pédaler. Donc on s'abstiendra, encore une fois on s'abstiendra sur cette délibération.

Monsieur Vogel : Bon. Ségolène Durand.

Madame Durand : Merci. Et bien nous, on va voter pour. On va voter pour et je vais même vous dire, je suis contente de voir cette délibération, même si je suis un peu étonnée parce qu'au conseil municipal du 7 juillet dernier, j'alertais sur le courrier que la Ville avait envoyé au SDESM, stipulant le refus de faire partie du schéma directeur des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques. La raison qui avait été invoquée dans ce courrier était que le déploiement des bornes aux horizons 2022-2024-2026 n'est pas envisageable de par les engagements financiers déjà projetés. Et Monsieur Vogel avait rajouté que la Ville n'adhérait pas à ce schéma puisque, je cite, « *nous pensons que nous pouvons nous débrouiller tout seuls, ce sont les services techniques qui ont pris cette position* ». Je ne fais que relire le compte-rendu. Et là je vois que, finalement, on adhère au SDESM pour la compétence IRVE. Alors je ne sais pas si c'est une stratégie pour les élections de septembre 2023 ou simplement une prise de conscience des économies qui seront faites. Mais en tout cas, on adhère, ce qui est parfait. J'ai donc bon espoir qu'on finisse par adhérer au groupement d'achat du SDESM pour le gaz.

Monsieur Vogel : Voilà, vous vous êtes exprimée. Alors, donc vous êtes pour. Monsieur Guion, pardon. Vous êtes pour, aussi ?

Monsieur Guion : Je suis pour aussi, il n'y a pas de souci là-dessus. Par contre, je m'étonne, parce qu'on a fait une DM en délibération 4, une décision modificative, et je vois qu'on est prêt à installer onze bornes de recharge au prix unitaire certes inférieur à 25 000 euros donc à 6 250 euros, ce qui fait quand même une belle petite somme, 72 000 euros environ, pour 2023 et 2024. Je m'étonne que ce n'est pas inscrit au BPI ou au moins dans les dépenses d'investissement prévues.

Monsieur Mebarek : En fait oui, mais c'est normal puisque c'était la DM de 2022. Donc lors du vote du budget 2023, on inscrira les sommes.

Monsieur Guion : Les autorisations de programme, tout ça, non ?

Monsieur Mebarek : Non, on ne va pas créer l'AP pour ça.

Monsieur Vogel : Bien, alors ça s'accompagne cette délibération, Gilles l'a évoqué, d'un certain nombre de postes qui nous sont offerts pour que la Ville de Melun soit représentée, au Conseil. Donc après en avoir discuté avec le président du SDESM, je propose la candidature de moi-même, pour montrer que c'est une première étape et qu'on va développer le système, voilà. La candidature d'Aude Luquet, qui est justifiée par le fait qu'elle fait partie de la commission de transition écologique à l'Assemblée, donc c'est parfait. Et puis la candidature de Gilles, parce qu'il y a des travaux à envisager dans notre Ville pour mettre en place toutes ces bornes donc cela me paraît être correspondant. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? Non. C'est adopté, s'il n'y a pas d'autres candidats, c'est parfait, merci. Ensuite, Gilles, la délibération 29. Non, 20. C'est vrai qu'il faut voter l'adhésion, comme ça on verra les abstentions. Alors, qui s'oppose à la délibération, l'adhésion au SDESM ? Qui s'abstient ? 5. C'est adopté. C'est clair. C'est l'adhésion au SDESM, notre adhésion, car on adhère pour une partie de ses compétences. Mais ce n'est qu'un début, comme Ségolène le prévoit. Donc, Gilles.

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal :

AUTORISE l'adhésion au Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne pour la compétence installation, exploitation et maintenance d'Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE).

DECIDE du transfert de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE).

DECIDE de verser au SDESM la contribution financière fixe annuelle, à laquelle s'ajoutera une participation à hauteur de 25 % du coût hors taxes des travaux réalisés au titre de la compétence ainsi transférée.

DESIGNE comme délégués au comité de territoire :

Délégués titulaires :

Monsieur Louis Vogel
Madame Aude Luquet

Délégué suppléant :

Monsieur Gilles Ravaudet

20 - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE FOURNITURE D'ENERGIE THERMIQUE DE GENERIS (EXPLOITANT L'USINE D'INCINÉRATION) À LA STHAL (EXPLOITANT LE RÉSEAU DE CHALEUR)

Monsieur Ravaudet : Donc la délibération 20. Merci, Monsieur le Maire. L'objet de cette délibération porte sur l'avenant n°2 à la convention de fourniture d'énergie thermique de Generis, exploitant de l'usine d'incinération à la STHAL, l'exploitant du réseau de chaleur. Le 21 septembre 1979, la Ville de Melun a confié à la STHAL, par convention d'affermage, l'exploitation des installations de chaleur, alimentant en chauffage et en eau chaude sanitaire. Ce réseau de chaleur est alimenté depuis 2009 par l'usine d'incinération, objet d'une convention entre le SMITOM et la STHAL. L'avenant n°1 de la convention de réseau de chaleur prévoit que les parties conviennent de se rencontrer en cas de dépassement de 28 000 MWh fournis par an et également en cas de variation des indices de révision supérieure à 20 % par rapport à la valeur initiale. Ces conditions, les deux étant remplies, l'avenant 2 est proposé. Cet avenant prévoit un nouveau seuil de fourniture de 35 000 MWh, au-delà duquel les parties conviennent de se rencontrer ainsi qu'une nouvelle formule de révision de prix de chaleur subissant moins l'impact du prix du gaz et de l'électricité. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant 2 de la convention de fourniture de l'énergie thermique Generis à la STHAL, ayant pour objet de fixer les nouvelles conditions tarifaires de la chaleur produite par l'usine d'incinération et fournie au réseau de chaleur, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents à l'effet ci-dessus.

Monsieur Vogel : Très bien. Alors, Madame Monville.

Madame Monville : Oui, alors, une question d'abord. Quand vous nous dites ensuite, il y a tant de % d'énergie à Melun, lié à la géothermie, c'est-à-dire en fait à la STHAL, puisque c'est la STHAL, on est d'accord, qui a la délégation pour la gestion de la géothermie à Melun. En réalité, et nous avons déjà eu le débat au conseil d'agglomération, une partie maintenant de

l'énergie qui est vendue par la STHAL, ce qu'elle distribue, vient de l'incinérateur. C'est-à-dire que ce n'est plus de l'énergie produite par la géothermie, c'est de l'énergie produite par l'incinération des ordures. Donc quand vous nous dites, il y a tant de % de géothermie à Melun, en réalité, il faut déduire de ce % ce qui vient de l'incinération des ordures. Nous on a toujours été contre le fait de soi-disant valoriser l'incinération des ordures, non pas, je vais rectifier ce que je viens de dire, non pas de valoriser l'incinération des ordures, mais d'incinérer et d'incinérer toujours davantage, car l'incinération est toxique etc., etc., on l'a déjà dit 25 000 fois. Donc on va s'abstenir sur cette délibération.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? Attendez. Cinq, ok, c'est parfait. Donc on passe à la suivante, 21, Gilles.

Adopté à l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention de fourniture d'énergie thermique de GENERIS à la STHAL, ayant pour objet de fixer les nouvelles conditions tarifaires de la chaleur produite par l'usine d'incinération et fournie au réseau de chaleur annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération et tous documents y afférant.

21 - AVENANT N° 5 AU CONTRAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS DE LA VILLE - DALKIA - EVOLUTION DU PERIMETRE.

Monsieur Ravaudet : L'objet de cette délibération, c'est l'avenant n° 5 au contrat de performance énergétique d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Ville. Le 18 novembre 2013, la Ville a conclu un marché public de performance énergétique et de conduite des installations de chauffage auprès de la société Dalkia. Cet avenant a pour objet une modification du périmètre du contrat, suite à des travaux de modification des bâtiments, de suppression ou d'ajout de certains bâtiments. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 5 au marché public de performance énergétique et de conduite des installations de chauffage, d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents ci-dessus.

Monsieur Vogel : Très bien. On passe au vote. Opposition ? Non, pardon, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, je veux juste savoir, est-ce que vous savez jusque quand ce contrat de performance énergétique court ? Jusqu'à quelle date ?

Monsieur Vogel : Quelle date ?

Monsieur Ravaudet : Je pense qu'il court depuis 2013.

Monsieur Guion : La durée du contrat. Puisque 2013 c'est le début, la fin, c'est ?

Monsieur Ravaudet : C'est là, oui.

Monsieur Vogel : C'est là.

Monsieur Guion : Ce n'est pas très précis. Je disais ça parce qu'on a vu tout à l'heure que le prix du Mégawattheure de gaz avec ce contrat monte vers l'infini et l'au-delà, si je puis dire et j'aimerais bien savoir jusque quand on peut espérer tenir ce contrat pour justement le renégocier. Vous ne savez pas apparemment quand il se finit, donc c'est compliqué de répondre, je comprends.

Monsieur Ravaudet : Non, non, le but aujourd'hui, c'est qu'on sait que la Ville met tout en œuvre pour maintenir son coût, ses consommations, car le coût on n'en a pas la maîtrise, on est tous tributaires de la situation actuelle qui est imprévisible, incertaine pour les mois à venir. On sait que le gaz, l'électricité, mais surtout le gaz, 183% d'augmentation, l'électricité c'est 89% d'augmentation, avec un gros risque d'augmentation énorme de l'électricité, voilà. Donc la Ville, elle a mis et met en œuvre tout son possible pour s'adapter à ce changement climatique et à l'accentuation de la rareté et des coûts des ressources. La Ville a déjà réalisé des efforts conséquents dans le cadre de la sobriété énergétique : travaux sur les écoles, le gymnase des Récollets, Duvauchelle, l'hôtel de Ville, la construction de l'école DBC. L'éclairage public, on a déjà réalisé 1 000 points lumineux et on va continuer ; un système intelligent pour les réguler aussi ; le développement du réseau de chaleur. Aujourd'hui le but est de contenir les coûts en maîtrisant la consommation. Parce que la consommation, on sera capable de la maîtriser par les efforts techniques qu'on réalise sur les écoles, partout. Le coût ne dépend pas de nous, on subit effectivement.

Monsieur Vogel : Oui, Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Alors là, vous venez de dire que le coût, il ne dépend pas de nous, on le subit. Vous parlez des tarifs ? En fait, non, on a vu tout à l'heure que le tarif est indexé par Dalkia sur le prix de gros. Mais on a vu tout à l'heure, et on le voit avec la délibération précédente, qu'on aurait pu adhérer au SDESM pour avoir des coûts fixes, comme d'autres communes de l'agglomération ou de la région, du département pardon. C'est pour cela que je demande quelle est la date de fin de ce contrat afin de pouvoir éventuellement envisager d'adhérer au SDESM pour la partie coûts énergétiques, de façon à maîtriser cela et ne pas se voir répondre qu'on ne sait pas quand est-ce que le contrat se termine et qu'on maîtrise pas les coûts.

Monsieur Ravaudet : L'adhésion au SDESM ne nous garantit pas des coûts fixes. L'adhésion au SDESM nous garantit peut-être un coût plus faible que si on l'achetait seul, parce que en groupe, mais elle ne nous garantit à aucun moment des coûts fixes. Les coûts fixes, c'est fini, parce que les tarifs réglementés ont été terminés par la loi du 17 mars 2014.

Monsieur Vogel : On est en train de vous chercher la date.

Monsieur Guion : J'ai bien noté ce qu'a dit Monsieur Mebarek tout à l'heure, c'est qu'on en parlera à la prochaine commission des finances, et je pense que d'ici-là, on aura toutes les données qui nous permettront d'étudier tout ça.

Monsieur Vogel : On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. 22, Gilles, Aménagement 77.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant n° 5 au marché public de performance énergétique et de conduite des installations de chauffage annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire signer l'avenant n° 5 ci annexé et l'ensemble des documents y afférant.

22 - APPROBATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM AMÉNAGEMENT 77 DANS UNE SOCIÉTÉ CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE (SCCV)

Monsieur Ravaudet : C'est un autre chapitre. Cette délibération porte sur la prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans une société civile de construction-vente. La Ville de Melun est actionnaire, à hauteur de 50 % du capital et occupe un siège d'administrateur. La commune de Boissise-la-Bertrand a initié en 2021 un appel à projet pour construire une centaine, une cinquantaine de logements sur une unité foncière sise chemin de loup. La SEM Aménagement 77 a été désignée lauréate en juillet 2022. Ce dossier est monté en partenariat avec les sociétés Antin Résidence et FSM. Cette SCCV, dénommée Orée du Loup, est constituée au capital de 1 000 euros. Les associés, Antin Résidences et FSM, 50 % du capital, Aménagement 77, 50 % du capital. Le gérant de la société, Aménagement 77. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la SEM Aménagement 77 à souscrire à hauteur de 500 euros de participation au capital de la SCCV Orée du Loup et a constitué comme autres associés Antin Résidences et FSM ; de mandater le représentant de la Ville de Melun, participant aux organes de délibération de la SEM Aménagement 77, à voter en faveur de cette opération.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. 23, Gilles.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE la SEM Aménagement 77 à souscrire, à hauteur de 500 euros, une participation au capital d'une Société Civile de Construction Vente (SCCV) à constituer avec comme autre associé ANTIN résidences, Foyers de Seine et Marne.

MANDATE le représentant de la Ville de Melun au conseil d'administration de la SEM Aménagement 77 à voter en faveur de cette opération.

23 - APPROBATION DE LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM AMÉNAGEMENT 77 DANS UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE

Monsieur Ravaudet : La 23. Donc c'est toujours pour le même sujet. La Ville de Melun est actionnaire à 51 % du capital et occupe un siège d'administrateur à la SEM Aménagement 77. Urban Canopée, SAS au capital de 133 072 euros s'est montrée très intéressée de s'implanter sur le dernier lot disponible de la ZAC du Gué de Launay, à Vaires-sur-Marne. A cet effet, Aménagement 77 souhaite s'associer au groupe Capstone auquel appartiennent les sociétés

Archambaud et Capstone, dans la SAS Parc d'activités de Vaires-sur-Marne, au capital de 10 000 euros, réparti à hauteur de 50 % pour Aménagement 77, 25 % pour Archambaud et 25 % pour Capstone. Il est donc proposé au Conseil municipal, d'autoriser la SEM Aménagement 77 à souscrire une participation à hauteur de 5 000 euros au capital de la SAS à constituer, avec comme autres associés, Archambaud et Capstone ; de mandater le représentant de la Ville de Melun participant aux organes de délibération de la SEM Aménagement 77 à voter en faveur de cette opération. Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci, Gilles. Délibérations 24 et 25, Baytir. Le micro arrive.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE la SEM Aménagement 77 à souscrire, à hauteur de 5 000 euros, une participation au capital d'une Société par Actions Simplifiées (SAS) à constituer avec comme autre associé Archambaud et Capstone Properties.

MANDATE le représentant de la Ville de Melun au conseil d'administration de la SEM Aménagement 77 à voter en faveur de cette opération.

24 - OPERATION DE RENOVATION DE VITRINES COMMERCIALES - 10EME COMMISSION

Monsieur Thiaw : Merci, Monsieur le Maire. Délibération 24, il s'agit d'une opération de rénovation des vitrines commerciales. Dans le cadre de l'action Cœur de Ville, la Ville a mis en place une subvention permettant aux commerçants de rénover leurs vitrines. La subvention peut atteindre 3 000 euros et la commission d'attribution qui s'est réunie le 2 septembre a étudié le dossier de la boulangerie Tropézienne. Il vous est demandé, chers collègues, d'octroyer 3 000 euros, soit 30 % de l'investissement éligible, à la boulangerie Tropézienne, située 22 rue Saint-Etienne. Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur Vogel : Merci. On passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 3000 € à Monsieur Mickael LABILLOY, pour le projet de rénovation de son éclairage, notamment des vitrines intérieures BOULANGERIE LA TROPEZIENNE situé 22 rue Saint Etienne.

PRECISE que les travaux de rénovation doivent être réalisés dans un délai de 6 mois à compter de la notification de la présente délibération au bénéficiaire, conformément au cahier des charges.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville.

PRECISE que les dépenses en résultant ont été inscrites au budget 2022.

25 - OPERATION DE RENOVATION DE VITRINES COMMERCIALES - 11EME COMMISSION

Monsieur Thiaw. Merci. Délibération 25, c'est toujours le même dispositif. Donc la comité d'attribution du 6 octobre a étudié le dossier Sensationnel, 8 rue du Miroir et Royal Nawaab. Il vous est demandé, chers collègues, d'octroyer 916 euros à Sensationnel, situé 8 rue du Miroir et 1 097, 56 euros à Rowal Nawaab, pour la rénovation de leurs vitrines.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci, merci Baytir. Délibération 26, Giovanni. La société, SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCORDE une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 916,70 € à Madame Mauger Virginie, pour le projet de rénovation de son store entoilé pour son établissement SENSATIONNELLE situé 8 rue du Miroir.

ACCORDE une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 1 097,56 € à Monsieur Irshad Ali, pour le projet de rénovation de sa devanture ROYAL NAWAAB située 10 boulevard Victor Hugo.

PRECISE que les travaux de rénovation doivent être réalisés dans un délai de 6 mois à compter de la notification de la présente délibération au bénéficiaire, conformément au cahier des charges.

PRECISE que les subventions ne seront versées qu'après l'achèvement des travaux dans le délai imparti, sur présentation des factures acquittées et après vérification de la conformité des travaux par les services de la Ville.

PRECISE que les dépenses en résultant ont été inscrites au budget 2022.

26 - PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL DE LA SCIC COOP'IN DE LA VILLE DE MELUN - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE

Monsieur Recchia : Voilà. Et j'aimerais associer Catherine Stentelaire à cette délibération.

Monsieur Vogel : Catherine, elle est là-bas, elle arrive, elle a senti que tu l'associais.

Monsieur Recchia : Alors Coop'in est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, comme vous venez de le dire, qui a été créée en janvier 2021 et qui a fait le choix d'installer ses locaux à Melun. Elle a été labellisée entreprise engagée dans la transition écologique par la CCI 77. Donc Coop'in vend des produits locaux, bio, et en vrac, dans une épicerie 34 avenue du Général Patton. Conformément à la réglementation des SCIC, Coop'in est détenue et gérée directement par ses souscripteurs regroupés en cinq catégories. En tant qu'acteur de l'économie circulaire, cette coopérative participative fonde sa démarche sur une volonté de consommer de façon plus éthique et raisonnée, avec un impact environnemental réduit. Issue de l'économie sociale et solidaire, cette SCIC permet à divers acteurs de se retrouver autour

d'un même projet économique, garant d'une juste rémunération du producteur et d'un prix accessible au consommateur. En outre, Coop'in a pour ambition de participer à une dynamique de mieux-vivre ensemble : son espace de vente se veut un lieu de convivialité, de sensibilisation et d'échange de savoirs entre coopérateurs, producteurs et collectivités locales. Dans le cadre de sa politique de transition écologique, et sa volonté de faciliter les démarches favorables à des modes de consommation durables, la Ville de Melun entend apporter son soutien à la SCIC Coop'in, qui œuvre positivement, par son activité, au développement du commerce en circuit court de producteurs locaux et/ou bio, dans une démarche zéro déchet, et d'économie circulaire vertueuse. Pour cela, il est proposé par cette délibération d'entrer au capital social, dans les conditions prévues par les statuts, afin de renforcer le développement de la structure et favoriser la mise en œuvre d'actions conjointes de sensibilisation à la consommation responsable auprès des habitants. La SCIC est détenue à ce jour par 185 coopérateurs, rassemblés en cinq catégories, coopérateurs bénéficiaires et bénévoles, porteurs de projets salariés, les producteurs – je tourne ma page – les collectivités, associations et les soutiens. Elle fonctionne sur le principe d'un sociétaire égale une voix. Chaque part sociale qui compose le capital vaut 50 euros. En prenant des parts au capital de la SCIC, la Ville de Melun disposera donc d'une voix au sein de la catégorie collectivités-associations. Les statuts limitant la participation des collectivités à 20 % du capital, l'adhésion portera sur la souscription de 70 parts sociales représentant un montant de 3 500 euros. Une personne physique est à mandater pour représenter la Ville de Melun dans les instances de Coop'in. Cette personne ne sera pas autorisée à participer, le cas échéant, ni au vote, ni aux commissions d'attribution des appels d'offres ou subventions relatifs à la SCIC. La représentation de cette personne se limitera à l'organe délibérant de la SCIC. Par ailleurs, la Ville a la faculté de verser une subvention à la SCIC Coop'in. Donc il est demandé au Maire d'autoriser l'entrée dans le capital de Coop'in et de nommer deux représentants.

Monsieur Vogel : Merci, Giovanni. Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Merci pour la présentation. Deux points de discussion. Le premier : alors, on est a priori en sympathie avec cette démarche, l'idée même de coopération dans les sociétés d'intérêt collectif, dans l'entreprise en général, en lien avec l'économie sociale et solidaire, la transition écologique, donc ça va dans le bon sens et tout ça a de l'avenir, a fortiori sur ce segment vital. Mais, et cela tient au modèle d'affaires de cette structure, nous regrettons que le droit d'entrée fixé soit réhibitif pour les consommateurs modestes : 50 euros la part sociale, c'est quand même une somme conséquente, à laquelle il faudra ajouter l'achat des produits mis en circulation par cette coopérative, qui seront sans doute un peu plus chers qu'ailleurs. Autre point : il a été fait mention du fait que la Ville a la faculté de verser une subvention à Coop'in, dès lors que les conditions requises sont réunies, prévues à cet effet, sont respectées. Est-ce qu'on peut savoir, un peu par avance, à quoi cela engage du point de vue budgétaire, quel sera le montant, les éventuelles contreparties et garanties ? C'est toujours utile d'aider ce type de structures à consolider leur offre et leur fonctionnement opérationnel. Mais on aimerait voir comment ça va se prolonger dans les faits et si cela ne va pas créer une forme de dépendance aussi à la subvention, ce serait dommage.

Monsieur Vogel : Giovanni. Pardon.

Monsieur Saint-Martin : Donc nous voterons en faveur de cette délibération avec néanmoins le vœu, qu'à terme, si ce commerce d'intérêt collectif est profitable, et bien en équilibre, et ça je pense que c'est désirable, et bien que soit mise à l'étude une stratégie d'inclusion peut-être plus populaire.

Monsieur Vogel : Giovanni.

Monsieur Recchia : Je vais répondre déjà à la première question. 50 euros en fait, comme le disent si bien les statuts, c'est 50 euros pour entrer dans la coopérative avec ces 50 euros on devient coopérateur. C'est une sorte de titre de propriété, c'est un droit d'accès, c'est un peu le système d'une coopérative. Ce n'est pas un magasin qui cherche à faire du commerce et des bénéfices, c'est un lieu de vivre-ensemble. C'est cela qu'il est important aussi de voir au-delà. Il y avait par exemple une chose qui avait été mise en place, on a énormément communiqué, il y a eu beaucoup de choses de faites sur les réseaux par à peu près tout le monde : il y a eu la cagnotte mimosa qui permettait de retrouver un peu d'argent et les gens qui adhéraient par mimosa jusqu'au 15 octobre n'avaient pas forcément les heures et ils pouvaient donner ce qu'ils voulaient. Donc il y avait une période, je ne sais pas s'ils vont recommencer l'opération. Après, oui, quand vous parliez justement des questions, cela fait aussi partie des idées qui pourraient être faites au niveau des subventions, c'est la création de paliers spécifiques pour des gens aux revenus modestes, trouver des produits spécifiques, voire même des menus clé-en-mains avec des produits tout faits. Les subventions c'est, comme tout organisme, comme toute association, en fonction d'une activité précise, demander une subvention pour quelque chose de bien précis. Une des personnes qui a été formée au compostage au niveau assez élevé, est prête à accompagner toutes les structures locales sur le compost.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Je trouve ça toujours très bien, comme Monsieur Saint-Martin, d'avoir des acteurs comme ça qui s'installent et qui essayent d'avancer, qui amènent un plus finalement à la collectivité des habitants que représente Melun. J'ai toujours, j'avais fait la réflexion, je ne reviendrai pas, au tout début du conseil municipal, sur comment la Ville utilise ou pas, à un moment donné des associations sur des politiques dont on ne voit pas toujours quelle est la politique de la Ville. Je ne ferai pas de parallèle malheureux, par exemple, avec certaines associations melunaises qui étaient par exemple à faire de la médiation sociale, dont on ne sait pas exactement ce que ça devient. Je n'aimerais pas non plus que Coop'in, qui est quand même une super idée, remplace une politique qui n'est pas tout à fait visible, en tout cas en termes de circuit court, de zéro déchet, en termes de comment est-ce qu'on arrive à favoriser les producteurs locaux. Ça ne peut pas passer uniquement par une adhésion à cette coopérative, il y a aussi d'autres éléments qu'on aimerait aussi entendre et voir en avant. Moi, j'aime bien quand les coopératives font de la coopération, si la Ville était vraiment actrice, pour le coup, de cette politique-là, je serai plutôt favorable. Là je vais plutôt m'abstenir, pas du tout par rapport à ce que peut mettre en place la coopérative, c'est plus par rapport à ce que fait la Ville sur le champ d'intervention de cette coopérative.

Monsieur Vogel : Bon, il n'y a rien à répondre. Ok, on passe au vote. Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Monsieur Mebarek : Il faut élire les représentants.

Monsieur Vogel : Il y a les représentants à désigner. Alors je propose comme représentants, pour représenter la Ville, Giovanni bien sûr et Baytir, c'est le commerce. Il y a un seul titulaire, l'autre c'est le suppléant. Il y a un seul représentant titulaire. Ça va s'inscrire dans la politique générale de la Ville.

Madame Stentelaire : C'est moi la suppléante.

Monsieur Vogel : Giovanni titulaire, Catherine suppléante. Parité, un binôme. Ce serait donc Giovanni, titulaire, et Catherine, adjointe au commerce, suppléante. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Monsieur Saint-Martin : Moi je suis candidat, pour être titulaire. Ça m'intéresse.

Monsieur Vogel : Donc on va voter sur le titulaire. Donc Monsieur Saint-Martin est candidat pour être titulaire.

Madame Gillier : Je me propose pour être la suppléante d'Arnaud Saint-Martin.

Monsieur Vogel : Ok, et Madame Gillier, suppléante. On vote d'abord sur les titulaires. Donc, qui est-ce qui est pour Monsieur Saint-Martin comme titulaire ? On n'a pas eu le temps de compter les votes. Qui est-ce qui est pour ? Non, cinq, parce qu'il y a des pouvoirs. Qui est-ce qui est pour Giovanni comme titulaire ? Qui est-ce qui est pour Madame Gillier comme suppléante ?

Monsieur Mebarek : Moi, il y a un truc que je ne comprends pas, Monsieur le Maire. Madame Gillier s'est abstenue sur la délibération mais elle est candidate.

Madame Gillier : Absolument. Ce n'est pas parce que j'ai des interrogations, j'assume parfaitement bien. Ce n'est pas parce qu'on a des interrogations sur les politiques menées, justement c'est important de les observer.

Monsieur Vogel : Qui est-ce qui est pour Catherine comme suppléante ? Voilà, elle est élue. Allez, c'est bon. Pardon, Baytir. Alors, ça s'est fait. Délibération 27, c'est Olivier qui fait son entrée.

Adopté à l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil Municipal :

APPROUVE la candidature de la Ville de Melun à l'entrée dans la Société Coopérative d'Intérêt Collectif COOP'IN, en qualité de sociétaire, afin de participer à son développement et favoriser des actions de sensibilisation conjointes.

AUTORISE la prise de participation au capital de la SCIC COOP'IN, dans la limite de 20 % de 17 700 euros au jour du vote de cette délibération, pour un montant de 3 500 euros correspondant à la souscription de 70 parts sociales, d'une valeur de 50 euros chacune.

PRECISE que ce montant sera inscrit au budget 2022.

PROCEDE A LA DESIGNATION des représentants de la Ville de Melun :

Sont candidats :

Titulaires :

Monsieur Giovanni Recchia

Monsieur Arnaud Saint-Martin

Suppléants :

Madame Catherine Stentelaire
Madame Céline Gillier

Il est procédé au scrutin qui donne les résultats suivants :

Nombre de suffrages	: 40
Bulletins blancs	: 4
Bulletins nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 36
Majorité absolue	: 21

Ont obtenu :

Titulaires :

- Monsieur Giovanni Recchia	31 voix
- Monsieur Arnaud Saint-Martin	5 voix

Suppléants :

- Madame Catherine Stentelaire	31 voix
- Madame Céline Gillier	5 voix

Sont élus pour représenter la Ville de MELUN au sein de la SCIC COOP'IN

Titulaire : Monsieur Giovanni Recchia

Suppléant : Madame Catherine Stentelaire

DESIGNE Monsieur Giovanni Recchia en tant que représentant de la Ville de Melun, et Madame Catherine Stentelaire en tant que suppléant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou les personnes dûment habilitées à signer tout document relatif à cette prise de participation.

27 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DES JARDINS FAMILIAUX DES CARMES

Monsieur Pelletier : On va parler quelques instants du jardin des Carmes. J'espère que tout le monde localise les lieux : il s'agit des parcelles cultivables de jardins ouvriers entre la rue des Trois Moulins et l'Almont. Donc il vous est proposé un avenant à la convention d'occupation des jardins familiaux des Carmes, conclue entre la Ville de Melun et l'Union des Locataires des Jardins des Carmes. Cette convention organise la mise à disposition par la Ville à l'association de parcelles dédiées au jardinage familial, à l'exclusion de tout usage commercial. La Ville entend déployer des actions d'amplification de la part du végétal à

travers un programme de valorisation et de développement des espaces de verdure. Dans ce contexte, un nouveau projet en faveur de la biodiversité a été conçu pour le jardin des Carmes. En effet, la Ville souhaite se réserver le droit de disposer de parcelles, une dizaine de parcelles numérotées, de 62 à 71, pour y implanter un verger conservatoire. La Ville a pour ambition de faire gérer ce verger conservatoire par une association extérieure à l'Union du jardin des Carmes, au travers d'un appel à projet. Par ailleurs, et afin de maintenir une diversité biologique sur son territoire, la Ville souhaite autoriser l'association gestionnaire des jardins des Carmes à installer, sur les parcelles mises à sa disposition, un rucher composé de dix ruches, afin qu'il y soit développé une activité apicole. Il s'agit simplement de déplacer le rucher qui existe déjà sur ce nouvel ensemble. Donc en fait on a refait délimiter l'ensemble des parcelles qui se situent au-delà du jardin qui avait été réaménagé il y a quelques années si vous avez en tête le visuel. Il y a donc une partie des jardins, des parcelles, qui possèdent des petites cabanes assez harmonisées, et de l'autre côté, dans le secteur Vendrand, il y a 105 parcelles, de plus ou moins grande dimension, qui sont redécoupées. On a fait faire établir un plan général et on a détaché dix parcelles continues, le long de l'Almont, sur lesquelles on a l'ambition de créer ce verger conservatoire. C'est une parcelle de plus de 5 000 m² qui va être réunie, donc c'est quand même un projet très ambitieux, en termes d'animation et de création de biodiversité. Donc ce projet, cet avenant modifie les termes du partenariat existant entre la Ville de Melun et l'association ULJC. Il convient donc d'en entériner les termes à travers l'adoption de cet avenant.

Monsieur Vogel : Très bien, merci Olivier. Monsieur Martin et Madame Gillier.

Monsieur Martin : Oui, Monsieur Pelletier, on est tout à fait favorable à ce projet d'installation d'un verger communal, d'autant plus que les parcelles envisagées, on le sait, ont du mal à être entretenues par l'association du jardin des Carmes. On y observe une accumulation de déchets, de matériaux de récupération en tous genres. J'aurais donc juste trois petites questions. La première, c'est justement le nettoyage de ces parcelles : sera-t-il à la charge de la Ville ou de l'association des jardins des Carmes ? Deuxième question : vous parlez de 5 000 m² de terrain en gros donc c'est conséquent, vous avez raison de dire que c'est ambitieux. Et du coup, d'après vos estimations, on arriverait à peu près à combien d'arbres fruitiers plantés ? A peu près, je ne vous demande pas un chiffre précis. Et dernière question, peut-être la plus importante : est-il envisagé de clôturer ce verger et vous comprendrez que derrière ma question il y a des craintes de dégradations, de vandalisme, comme on a pu le voir avec l'arbre qui a été sectionné récemment aux Mézereaux, sur lequel vous avez fait un post, une communication de la Ville. Donc est-ce que vous allez clôturer ce verger ?

Monsieur Vogel : Olivier.

Monsieur Pelletier : Alors, pour vous répondre sur ces trois questions, le nettoyage va être assuré par les services de la Ville. Effectivement, toutes ces parcelles, beaucoup ont été un peu abandonnées et envahies d'encombrants et de déchets, donc le service espaces verts est en train d'estimer la quantité de déchets qu'il y aura à évacuer. La quantité d'arbres, je vous avoue qu'il est un petit peu tôt pour l'estimer, mais ce sera plusieurs dizaines, essentiellement du fruitier bien sûr. Sur 5 000 m², on a quand même de la place et en plus les parcelles libérées créent une bande assez longue, donc cela permet vraiment de dessiner un verger assez traditionnel, je pense, d'alignement. Et l'objectif de la gestion par une association, ce sera aussi d'avoir des cultures différentes au pied des arbres. Ce n'est pas seulement du fruitier. Et on va clôturer en effet, on va clôturer. Alors attention les clôtures, vous savez, ça reste quand

même relatif : si quelqu'un décide de rentrer, il rentrera. Mais j'espère que l'on ne va pas se retrouver face à des situations telles que des dégradations sur les arbres directement.

Monsieur Vogel : Très bien. Madame Gillier.

Madame Gillier : Oui, moi j'avais une question. Est-ce qu'il y a des familles qui sont en attente d'une parcelle sur les jardins des Carmes ou pas du tout ?

Monsieur Pelletier : Effectivement, il y a des listes d'attente, mais il y a quand même un turnover important sur cette partie-là. Il y a des fidèles, qui sont là depuis des décennies, mais il y a des parcelles qui se libèrent et la présidente arrive à, quand même, régulièrement, attribuer des jardins aux familles demandeuses.

Madame Gillier : Le sens de ma question sur les familles, s'il y a des familles qui sont en attente ou pas d'un jardin ouvrier, c'est que si on a de l'attente, lesdites parcelles n'auraient pas pu, du coup, être réhabilitées par la Ville, nettoyées pour pouvoir être mises à disposition des melunais et à ce moment-là, penser peut-être à installer ces vergers dans d'autres lieux. Car il y a peut-être d'autres lieux dans la Ville qui auraient très bien pu s'y prêter et où on aurait gagné finalement de la verdure dans la Ville. Ça peut aussi être important de ne pas avoir seulement le Jardin des Carmes dont l'ambition est quand même plutôt de mettre à disposition des jardins. C'est un peu ma question. Parce que si ce n'est pas le cas, s'il n'y a pas de familles en attente, ça fonctionne ; s'il y a des familles en attente, il aurait pu être peut-être plus pertinent de mettre ça à un autre endroit.

Monsieur Pelletier : Non, il n'y a quand même pas une pression ahurissante sur les demandes, d'autant plus que moi-même j'étais relativement choqué quand on a fait le dessin général des parcelles. Beaucoup sont monumentales : on a des parcelles de plus de 1 000 m², ce qui est complètement fou. Et pour répondre à votre seconde question, trouvez-moi dans la Ville 5 000 m² disponibles de terres végétales sur lesquelles je pourrais planter des pommiers, moi je n'ai pas trouvé.

Monsieur Vogel : D'accord. Giovanni.

Monsieur Recchia : Excusez-moi, c'est juste pour une petite intervention technique. Je suis obligé, cela fait bientôt trois ans qu'on est ensemble donc j'ai toujours pour habitude de la faire. C'est entendre dans une même phrase biodiversité ou diversité biologique et apiculture, cela me hérise le poil. Le jour où on arrivera à nous prouver scientifiquement qu'une abeille domestique pollinise quelque chose, et bien j'offrirai des cerises, même en hiver. Si on veut véritablement, je veux dire, diversifier la biologie locale, l'apiculture, mais l'apiculture sauvage. Laissons faire, je veux dire, les mammifères sauvages. Les abeilles domestiques, justement, tuent la biodiversité. Puisqu'on installe des ruches, les abeilles domestiques viennent prendre le pollen des abeilles sauvages. Les abeilles sauvages n'ont plus rien à manger. Je me bats depuis des années. C'est justement à cause de ces ruches que la pollinisation se fait de moins en moins dans la société. C'est important aussi de le savoir : l'apiculture n'est pas la solution, c'est justement le problème.

Monsieur Vogel : Ok, on va noter cette intervention de Giovanni. On passe au vote ? Opposition Abstention ? Une abstention, là, Madame Gillier. C'est adopté. Guillaume, 28, 29, 30, 31, 32, 33.

Adopté à l'unanimité moins 1 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation des jardins familiaux, à conclure avec l'association Union des Locataires des Jardins des Carmes, ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

28 - RESILIATION DE LA CONVENTION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ "GRUBER" ENTRE LA VILLE DE MELUN ET LA SNC "LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS"

Monsieur Dezert : Merci, Monsieur le Maire. Première délibération, il s'agit de la résiliation de la convention d'aménagement de la zone d'aménagement concertée Gruber entre la Ville de Melun et la SNC Les nouveaux constructeurs. Donc c'est une ZAC qui date de 1995. L'ensemble des équipements publics, une crèche, des espaces publics et constructions, accession et logements sociaux, ont été, depuis le temps, achevés. En revanche, les projets envisagés finalement sur les emprises SNCF n'ont pas été réalisés et n'ont, de ce fait, pas lieu d'être actuellement. Ils seront aussi incompatibles avec le projet d'envergure que l'on a au niveau du centre gare avec le PEM, le Pôle d'Echanges Multimodal. Donc je propose d'approuver le dossier faisant état de l'ensemble de ces réalisations et investissements et, dans un second temps, de mettre un terme à la convention ZAC et de résilier la convention d'aménagement.

Monsieur Vogel : On vote d'abord sur la 28. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le dossier portant état des réalisations et des investissements et exposant les bilans relatifs au programme de travaux, aux acquisitions-cessions foncières et à l'équilibre financier de la convention d'aménagement de la ZAC « GRUBER » ci-annexé.

RESILIE la convention d'aménagement de la ZAC « GRUBER » conclue entre la Ville de Melun et la « SNC Les Nouveaux Constructeurs » représentant la SNC Melun Gare, le 13 juin 1995 sans versement ni réclamation d'indemnités.

29 - SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ "GRUBER"

Monsieur Vogel : La 29. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est bon. 30.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté « GRUBER ».

PRECISE que la suppression de la Zone d'Aménagement Concerté « GRUBER » a pour effet l'abrogation de l'acte de création de la zone et la soumission des terrains situés dans le

périmètre de l'ancienne zone d'aménagement concerté au droit commun, notamment pour la fiscalité de l'urbanisme, les divisions foncières ou les autorisations d'urbanisme.

30 - PROMESSE SYNALLAGMATIQUE DE BAIL A CONSTRUCTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Dezert : La 29, on l'a passée là ?

Monsieur Vogel : On l'a passée.

Monsieur Dezert : Délibération 30 : promesse synallagmatique de bail à construction. C'est une autorisation de signature qui est demandée au Maire. On ne va pas refaire le débat sur la crèche, on a bien un avis défavorable de la DRIEE qui a été émis en août 2019. De ce fait, nous, Ville, avec notre volonté de voir s'établir une crèche, on a donc proposé à ALTAREA COGEDIM, qui est donc le promoteur sur Constance Pascal, de réaliser, via cette promesse synallagmatique de bail à construction, une crèche de 36 berceaux, sur une durée de location de trente ans. Le concept de bail à construction est qu'ils réalisent cette opération de crèche sur un terrain qu'on leur loue, en somme. Donc la présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes authentiques nécessaires à l'exécution de l'opération prévue. Ce sera donc un bâtiment modulaire, pour indication, qui se situe sur le site le groupe scolaire Decourbe.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Je ne sais pas à quoi vous faites référence quand vous parlez des débats, si c'est finalement les échanges qu'il y a pu y avoir par mails, qu'on a vu, nous, les autres élus.

Monsieur Dezert : Cela fait référence au précédent conseil municipal, où vous étiez là, il y avait une question de Monsieur Guion qui avait remis en cause l'avis défavorable de la DRIEE. Donc on a levé cette remise en cause par un mail qui a été envoyé il y a quelques jours, hier.

Madame Gillier : C'est pour être bien éclairé sur les éléments. Il y a des éléments qui m'ont quand même, un peu, posé question. Je vous le dis franchement sur cette délibération. Et pour en avoir un peu le cœur net, je me suis déplacée à la DRIEE pour regarder le dossier en question, avec les différents éléments, et les échanges qu'il y avait pu y avoir en fait là-dessus. Et je vais me permettre de les partager avec vous car j'ai de grosses inquiétudes, voilà. Je pense que c'est important, dans l'opposition, de pouvoir alerter aussi quand il y a des choses qui peuvent poser des problématiques.

Monsieur Dezert : Vous êtes sur le site Constance Pascal ou sur le site Decourbe, la crèche ? C'est pour cadrer un peu la délibération quand même.

Madame Gillier : Vous pouvez cadrer la délibération, maintenant, vous n'êtes pas le président de la séance, c'est Monsieur Vogel.

Monsieur Dezert : J'indique en effet à Monsieur le Maire que l'on déborde un peu du cadre de la délibération.

Madame Gillier : Je voudrais aller au bout de ce que j'ai à dire.

Monsieur Vogel : Allez-y, allez-y.

Madame Gillier : On a quand même, sur le permis de construire du complexe immobilier Central Nature, qui comprend la construction de 455 logements, donc 44 logements sociaux, 100 logements réservés pour les gendarmes, 86 maisons individuelles avec jardins, des commerces et une crèche 60 berceaux, c'est ce qui était prévu à l'origine. La première demande, elle émane de la Ville de Melun le 20 décembre 2018. La Ville a donc demandé le permis de construire à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (la DRIEE), sur le site psychiatrique de l'hôpital Marc Jacquet, site où l'incinérateur de l'hôpital était en activité de 1998 à 2005. Le 9 janvier 2019, la DRIEE refuse le permis de construire au motif, entre autres, car il ne respecte pas la circulaire de 2007 qui préconise qu'aucun établissement accueillant des populations sensibles, en l'occurrence une crèche, que ce projet ne soit implanté au droit d'un ancien site industriel, ce que la droite, il y a eu des discussions. En 2019, la Ville redemande le permis de construire, sans apporter de réponses aux objections de la DRIEE. D'ailleurs, la DRIEE indique sur le courrier reçu que c'est un dossier sensible. Je vous invite à regarder vous-mêmes les éléments. Le 14 août 2019, la DRIEE refuse de nouveau le permis de construire et donne plus d'éléments, et moi je vais le partager avec vous, membres du conseil municipal mais aussi avec les habitants. L'exploitant, à l'époque l'hôpital, a fait réaliser un diagnostic de pollutions des sols complémentaire, par la société Apave. Ce rapport, daté du 4 juillet 2019, conclut un impact en dioxines et furannes est identifié sur les sols, au nord-ouest, sud-est et sud de la parcelle, en lien avec la présence d'un incinérateur. La présence de ces anomalies doit être prise en compte lors d'éventuels travaux, vis-à-vis des potentiels risques sanitaires et environnementaux. Le plan de gestion des sols, mis à jour par la société Solaire environnement, et transmis le 30 juillet 2019 par ALTAREA COGEDIM, ne précise pas les mesures de gestion envisagées compte tenu de la présence des dioxines et des furannes. Voilà ce qu'explique finalement la DRIEE : en gros, il y a de la pollution mais on ne voit pas en quoi l'aménageur va résoudre le problème dans ce qu'il donne. Ils rajoutent que l'analyse des risques sanitaires présente sur le plan de gestion ne permet pas de confirmer que l'état des sols sera bien compatible avec les usages envisagés, car l'ensemble des polluants identifiés sur le site ne sont pas pris en compte. Le 4 septembre 2019, la Ville redépose une demande. Septembre, le 10, peu de jours après, la DRIEE rejette une nouvelle fois le permis de construire, pour les mêmes raisons citées précédemment. Le 29 octobre 2019, la Ville annonce retirer le projet de création de crèche dans le programme et de transformer cette surface en logements. Le problème, ce n'est pas parce qu'en fait la Ville retire le projet de crèche du programme immobilier Central Nature que les risques liés à la pollution au furanne et au dioxine, eux, disparaissent, pour ceux et celles qui habiteront à Central Nature. Ces deux substances sont très toxiques et peuvent provoquer des problèmes, que l'on sache un peu de quoi on parle, au niveau de la procréation, du développement, cela peut léser le système immunitaire, interférer avec le système immunitaire et causer des cancers. L'étude qui a été fournie par ALTAREA COGEDIM Ile-de-France, qui a été réalisée par Solaire environnement, indique –c'est ce qui a servi, en fait, d'étude complète des risques- « *les dioxines et les furannes, n'étant pas des substances volatiles, elles ne seront pas prises en compte dans la présente étude de risques. Le recouvrement des futurs espaces non construits par des terres non polluées d'une épaisseur de 30 centimètres, permettra de supprimer les voies d'exposition par ingestion* ». Donc on parle de risques d'exposition par ingestion, ce sont par exemple des enfants qui portent à la bouche les mains ou les objets qu'ils ont posé au sol, et ça limite les contacts cutanés. Sauf que, le programme de logements

inclut 86 maisons individuelles avec des jardins individuels, pile à l'endroit, ou à côté de l'emplacement où il y avait l'ancien incinérateur. C'est-à-dire dans des sols qui sont pollués. Il est fort à parier que les habitants des maisons de Central Nature créent leurs propres potagers et plantent des arbres fruitiers. De plus, ALTAREA COGEDIM Ile-de-France prévoit la mise en place d'allers fruitières, partout à peu près sur la parcelle, qui est quand même extrêmement grande. Or, il n'y a eu aucune mesure des risques sanitaires liées à l'ingestion des denrées alimentaires cultivées sur ces terres contaminées. Cette hypothèse avait été exclue de l'étude de Solaire Environnement. Or, on sait que le transfert des dioxines et des furannes se fait principalement par le biais de l'alimentation. Au vu des risques sur la santé des futurs habitants des 455 logements, que comptez-vous faire ?

Monsieur Dezert : On va se rapprocher déjà d'ALTAREA COGEDIM pour voir effectivement tout ce qui va être planté en arbres fruitiers. Donc, effectivement, là vous mettez en avant un risque qui n'est peut-être pas une réalité. Il faut savoir qu'il y a des choses qui sont faites au niveau de l'aménageur, notamment il recouvre de terres végétales, il met des arbres fruitiers à des endroits où la pollution n'a pas été mise. Moi je reviens un peu sur le cadre de la délibération, qui n'est pas du tout ce que vous mettez en avant quand même. Donc là, on vous apportera des réponses ultérieurement, il faudrait qu'on prenne attache avec ALTAREA COGEDIM pour faire la lumière sur ce que, soi-disant et potentiellement, vous mettez en avant. Moi j'émet quand même un doute certain. Et moi je reviens maintenant à la promesse synallagmatique, s'il y a des questions, c'est le moment.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Oui, moi j'ai des questions, et je remercie Madame Gillier d'avoir fait cette intervention. Et sur la réponse de Monsieur Dezert, j'ai quelques doutes sur le fait qu'on ait des réponses de ALTAREA. Sur la forme, déjà, pour avoir cet avis de la DRIEE, qu'on a reçu hier, il a fallu faire un recours administratif, Monsieur le Maire, vous en êtes conscient. J'ai demandé, lors du dernier conseil municipal, ce document, qui était manquant dans l'annexe, qui n'était pas du tout dans l'annexe, et vous n'avez pas voulu le fournir, en disant il existe, c'est comme ça. La délibération était illégale pour le coup. Bref, là il a fallu attendre la veille du conseil municipal et faire un recours administratif pour pouvoir l'obtenir. J'ai donc des doutes pour obtenir quoi que ce soit de la part d'ALTAREA COGEDIM, pour avoir des informations sur l'état des sols et quoi que ce soit. J'ai juste une question, c'est que l'inspection, dans l'avis de la DRIEE, recommande que l'ARS soit saisie dans le cadre de ce permis de construire. C'était en août 2019. Est-ce que l'ARS a été saisie ? Quelle a été la réponse ?

Monsieur Dezert : Moi je n'ai clairement pas la réponse à vous apporter, là, maintenant. J'entends votre question, on la note, et puis on verra plus tard.

Monsieur Guion : On n'est peut-être pas dans le cadre de la délibération mais on n'avait pas été bien renseignés lors de la délibération du 22 septembre, je pense que c'est légitime de se saisir de cette question. Et je m'inquiète pour les futurs habitants des 463 logements parce que, du coup, ils vont habiter dans du logement neuf, certains dans des jardins et on ne sait pas trop l'état des sols, l'état de la pollution et les risques qu'ils prennent.

Monsieur Vogel : Madame Gillier.

Madame Gillier : Je ne pense pas que vous allez nous apporter une réponse maintenant. Par contre, si je le fais ce n'est pas pour vous mettre au pilori, c'est la responsabilité de la Ville qui est engagée. Je suis dans l'opposition donc ce n'est pas, mais c'est notre rôle quand même d'alerter quand il y a des problématiques. On ne peut pas dire « *on va regarder et on va voir avec ALTAREA* », il faut avoir un retour, clair, net et précis, que la santé des habitants ne sera pas mise en danger. On a besoin d'avoir ce retour-là.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Dezert : Juste, avant Kadir. Nous, Ville, on gère un règlement par rapport à un PLU. Dans aucune mesure, on analyse le plan de gestion des sols et la pollution. Après on peut avoir une analyse de bon sens mais néanmoins cette analyse relève de l'Etat. C'est un travail de la préfecture pour analyser le plan de gestion, nous entre guillemets, ce n'est pas de notre ressort.

Monsieur Vogel : Kadir.

Monsieur Mebarek : Madame Gillier, vous l'avez dit et tout ce que vous avez évoqué en est parfaitement l'illustration, le dossier a été suffisamment instruit par les services de l'Etat pour ne pas instiller ce soir un doute sur les dangers potentiels des constructions qui ont lieu sur ce terrain. Il faut faire attention à ce que l'on dit. Je vous rappelle que le propriétaire de ce terrain était l'Etat quasiment, puisque c'est l'hôpital et donc indirectement l'Etat. Les services de la direction départementale des territoires, de la DRIEE, ont étudié l'implantation d'un quartier complet sur ce site. Vous imaginez bien que s'il y avait le moindre doute en terme de pollution des sols, en terme d'accès direct de ces polluants auprès des habitants, l'Etat qui était à la fois propriétaire du terrain, aux manettes sur l'instruction via la DRIEE et via la DDT, nous aurait dit pas permis de construire et même pas seulement sur la problématique de la crèche mais sur l'intégralité du site. Et un établissement de santé qui plus est. Par ailleurs, là vous dites que les parcelles de logements individuels sont, comme par hasard, logées là où se situait l'incinérateur, je ne pense pas que ce soit la réalité. Je pense que le débat, on ne va pas le purger ce soir parce que là encore ce n'était pas prévu ce soir, on n'a pas les éléments de contexte mais on y reviendra, je pense qu'il faut revenir à la délibération. Moi j'intervenais simplement pour ne surtout pas instiller l'idée que le Maire aurait signé un permis de construire en emmenant l'ensemble des habitants de ce quartier dans un risque sanitaire inconséquent.

Monsieur Vogel : Bien. On passe au vote. Qui est-ce qui s'oppose ? Qui est-ce qui s'abstient ? C'est adopté. Guillaume, 31-32.

Adopté à l'unanimité moins 10 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE la conclusion du bail à construction d'une durée de trente années portant sur la parcelle cadastrée section AP n° 192 avec la société ALTAREA COGEDIM IDF pour la construction d'un bâtiment modulaire à usage de crèche d'une capacité de 36 berceaux.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques, en ce compris les constitutions de servitudes nécessaires à la réalisation du bail à construction, ainsi que tous documents s'y rapportant.

PRECISE que les frais de notaire inhérents au bail seront à la charge du preneur, la société

ALTAREA COGEDIM IDF.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

**31 - RETROCESSION PAR MONSIEUR WILLIAM HENRIET DE LA PARCELLE AY N° 81 P (LOT C) - NOUVELLEMENT CADASTREE AY N° 330, D'UNE CONTENANCE DE 125 M² ENVIRON, SISE 20 RUE DAUBIGNY
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Dezert : 31-32. Alors 31, on va les faire dans l'ordre, ce sont des rétrocessions dans l'espace public d'une parcelle privée sur l'espace communal finalement. La 31 est d'une contenance de 125 m². On est donc au 20 rue Daubigny. Ce sont des rétrocessions à l'euro symbolique. Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit acte.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACQUIERT auprès de Monsieur William Henriet, la parcelle cadastrée section AY n° 81 p (lot C), nouvellement cadastrée AY n° 330, d'une contenance d'environ 125 m², au prix de 1 euro.

AFFECTE ces parcelles à un usage de voirie communale et de les classer dans le domaine public de la Commune.

DESIGNE Maître Olivier Allilaire, Notaire à Melun, 3 Place Chapu, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de géomètre ont été pris en charge par Monsieur William Henriet.

PRECISE que les frais de notaire inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

PRECISE qu'en application de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée à Monsieur William Henriet.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

**32 - RETROCESSION PAR LES CONSORTS BRACHOTTE D'UNE EMPRISE
ISSUE DES PARCELLES CADASTREES SECTION AL N° 129 P ET N° 130 P D'UNE
CONTENANCE DE 16 M² ENVIRON, SISE 15 RUE DES MEZEREUX
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Monsieur Dezert : Rétrocession, idem, à l'euro symbolique. Là on est situé au 15 rue des Mézereaux. Donc je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet acte, également de rétrocession.

Monsieur Vogel : Opposition ? Abstention ? C'est adopté. 33, permis de louer.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACQUIERT, auprès des Consorts Brachotte, une emprise issue des parcelles cadastrées section AL n° 129 p et n° 130 p situées 15 rue des Mézereaux, d'une contenance d'environ 16 m², au prix de 1 euro.

AFFECTE cette emprise à un usage de voirie communale et la classe dans le domaine public de la Commune.

DESIGNE Maître François Aubry, Notaire à Melun, 43, rue Dajot, aux fins de rédaction de l'acte.

PRECISE que les frais de géomètre seront pris en charge par la Ville de Melun.

PRECISE que les frais de notaire, inhérents à l'acte d'acquisition, seront pris en charge par la Ville de Melun.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte et tous documents s'y rapportant.

PRECISE qu'en application de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération sera notifiée aux Consorts Brachotte.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

33 - PERMIS DE LOUER - POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI - PAR DELEGATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL-DE-SEINE

Monsieur Dezert : Permis de louer. Vous savez qu'on a, depuis quelques années maintenant, institué le permis de louer à la Ville de Melun, qui est instruit par la Ville de Melun. A l'occasion du PLH, renouvellement du PLH, l'idée était justement d'étendre ce permis de louer à d'autres zones qu'actuellement. On s'est aperçu, effectivement, qu'il y avait aussi potentiellement des marchands de sommeil et des appartements qui pourraient paraître indignes. De ce fait, l'idée était d'étendre à de nombreuses rues supplémentaires et, en compensation, puisqu'on augmente le nombre d'instructions, de dossiers qu'on va voir, on va néanmoins limiter le dispositif d'analyse. On va se limiter à des appartements une pièce et deux pièces ou moins de 50m² et en tout cas qui auront plus de dix ans de construction pour que tout ça puisse être digéré par les services en termes d'analyse. Donc je vous propose d'approuver la poursuite de la délégation donnée par la CAMVS pour instruire ces permis de

louer par la Mairie de Melun directement et d'approuver la limitation du dispositif et aussi par là même, l'extension de son périmètre.

Monsieur Vogel : Très bien. Opposition ? Abstention ? C'est adopté. Merci, Guillaume.

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la poursuite de la délégation de la mise en œuvre et du suivi du dispositif d'autorisation préalable de mise en location de logement décidée par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) sur la commune de Melun pour la durée du 4ème Programme Local de l'Habitat (PLH) soit jusqu'au 31 décembre 2027 dans les zones définies sur le plan et la liste annexés à la présente délibération.

APPROUVE la limitation du dispositif aux logements de type studio, FI/F2, TI/T2 ou de moins de 50 m² et dont la construction date de plus de 10 ans au moment de la mise en location ainsi que l'extension du dispositif aux adresses suivantes :

- Avenue Thiers
- Rue de la Varenne
- Rue du Gâtinais
- Rue Albert Moreau
- Rue Saint Liesne (du 1 au 21 et du 2 au 26)
- Rue Daubigny (du 1 au 5 et du 2 au 6)
- Rue de l'Ecluse (du 1 au 29 et du 2 au 24)
- Rue de Ponthierry (du 2 au 16)
- Rue Edmond Michelet (du 1 au 6 et du 2 au 11)
- Avenue de la Libération (du 28 au 34)
- Rue Camille Flammarion (du 1 au 11 et du 4 au 10)

PRECISE que les modifications apportées au dispositif entreront en vigueur le 25 mars 2023 et pour la durée du Plan Local de l'Habitat 2022-2027.

PRECISE que les demandes d'autorisation de mise en location, accompagnées des pièces justificatives listées en annexe, devront être adressées, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par dépôt du dossier complet contre récépissé, au Service Hygiène et Prévention, sis 16, Rue Paul Doumer à Melun (Hôtel de Ville), selon les modalités définies par les articles L. 635-4 et R. 635-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole en application de l'article L. 635-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

PRECISE que la présente délibération sera également notifiée au Directeur Départemental des Territoires et au Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

34 - CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN DÉNOMMÉ 'DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES MUTUALISÉ' ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

MELUN VAL DE SEINE ET LA VILLE DE MELUN

Monsieur Vogel : Alors on passe à la délibération 34 : création d'un service commun entre la Ville et l'agglomération. Vous savez que le DGS de la Ville de Melun nous a quitté, il est parti rejoindre la Cour des comptes le 5 septembre dernier. Donc on a fait un appel à candidatures qui a été lancé le 22 août, qui a été clos le 22 septembre. Nous avons reçu des candidatures bien sûr mais à ce moment-là, Stéphane Calmen, qui est DGS de l'agglomération, m'a fait part de son intérêt pour devenir aussi DGS de la Ville. Alors bien sûr cela correspondait à une volonté d'évolution de carrière de la part de Stéphane Calmen. Et aussi il faut savoir que la plupart des projets importants de la Ville sont aussi les projets de l'agglomération. Donc il y avait aussi une idée d'efficacité évidente. Vous savez, tout à l'heure on a évoqué différents sujets : le TZEN 2, le pôle d'échange multimodal, le NPNRU, tout cela, c'est à la fois agglomération-Ville. Donc il a une connaissance parfaite de tous ces dossiers donc j'ai estimé que c'était le meilleur candidat. J'ai bien sûr fait le tour de l'ensemble des maires de la communauté d'agglomération pour recueillir leurs avis. Finalement ils se sont montrés favorables surtout que dans l'esprit du service commun, c'est un peu fictif, c'est purement procédural, ce service c'est lui. Et à tout moment on pourra mettre fin, s'il y avait une insatisfaction d'un côté ou de l'autre, à ce service commun. Et ça se limite évidemment à cette personne : il n'y a pas d'autres mises en commun entre des services de l'agglomération et des services de la Ville. Voilà donc je vous sou mets cette proposition de créer ce service commun pour pouvoir recruter Stéphane Calmen, qui deviendrait alors DGS de la Ville et de l'agglomération, pour impulser une continuité dans la poursuite des objectifs. Et d'ailleurs ce ne serait que renouer avec une tradition puisque le premier DGS de l'agglomération était aussi le DGS de la Ville de Melun et il est assis à deux sièges de moi. Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur ce que je viens de dire ? Oui, Monsieur Saint-Martin.

Monsieur Saint-Martin : Oui, nous on votera contre. Parce que tout ce qui participe de la consolidation de cette technocratie intercommunale, cela va contre la philosophie politique que nous on porte, qui réaffirme le triptyque communes-départements-Etat, tout simplement. Et là on est toujours plus dans la concentration, dans la construction d'une continuité Melun-CAMVS qui, peut-être, n'avantage pas les autres villes. D'ailleurs j'aimerais bien savoir ce qu'ils en pensent les autres Maires.

Monsieur Vogel : Ils en pensent du bien.

Monsieur Saint-Martin : On verra dans la mise en œuvre. En tout cas tout ce qui participe de l'affirmation de ces structures supra-communales techno, nous on est carrément contre. Et plus je siège à la CAMVS, plus j'en suis convaincu que ce n'est pas la solution donc voilà, vous avez notre sentiment. Et puis, après on l'a appris en effet dans les petites annonces cette création d'un poste sorti de nulle part. On verra comment ça évolue mais pour nous, ce n'est vraiment pas la solution la plus opérationnelle.

Monsieur Vogel : En fait, votre position c'est que vous êtes contre l'échelon intercommunal.

Monsieur Saint-Martin : Oui, radicalement.

Monsieur Vogel : Donc on ne peut rien faire. Ségolène Durand. Pardon, Madame Gillier voulait prendre la parole.

Madame Gillier : Je voterai contre, moi aussi. Alors pas tout à fait pour les mêmes raisons que Monsieur Saint-Martin mais franchement c'est à se poser la question de ce que faisait le DGS avant parce que finalement le DGS à la fois de l'agglomération et de la Ville de Melun peut faire les deux postes. Franchement moi je trouve qu'il y a une histoire d'efficacité, je trouve que c'est, à moins qu'il soit absolument extraordinaire, qu'il n'a pas peur du burnout, et que tout va bien se passer, je pense que Melun, elle mérite quand même d'avoir un DGS qui soit dédié, pour faire avancer les projets de structurants ; au même titre que l'agglomération, qui ne travaille pas que pour Melun, elle doit avoir un DGS pour s'occuper des projets de toute l'agglomération. Alors si les maires sont d'accord, dont acte. Mais moi je pense que c'est une mauvaise idée et si ce monsieur a des velléités d'évolution de poste, il y a d'autres structures qui peuvent très bien l'accueillir et répondre à ses besoins de mobilité fonctionnelle. Il peut lier cela avec une mobilité géographique. On n'est pas là non plus pour répondre à des besoins individuels d'évolution. Ce n'est pas non plus l'objet mais il y a une nécessité d'avoir quelqu'un qui soit à plein temps pour mettre en musique finalement ce qu'il y a besoin de faire sur la Ville de Melun. Il y a 1 163 postes quand même dans la Ville de Melun, il faut quand même animer ça. Un DGS sert aussi un peu à ça, c'est un poste de chef d'orchestre. Dont 237 qui ne sont pas pourvus. Ça ferait un de plus finalement qui ne serait pas pourvu. Je ne suis absolument pas favorable.

Monsieur Vogel : Ségolène Durand.

Madame Durand : On votera contre également, notamment pour ce qu'a dit Madame Gillier. On est d'accord sur le fait qu'un DGS, surtout dans une commune de plus de 41 000 habitants, ne doit pas être qu'à 50 % mais bien à 100 %. Et puis il y a aussi la question de la neutralité du DGS lors des arbitrages à l'agglomération. En effet, ce n'est pas que Melun l'agglomération, et pourtant on est melunais, on défend Melun, mais on est également conseiller communautaire. Et pour le coup, il faut quand même une certaine neutralité et je ne suis pas sûre qu'il l'ait en étant un coup DGS agglomération, un coup DGS Melun. Ce n'est pas possible. Donc là-dessus, on votera contre et puis je ne connais pas beaucoup de communes de cette envergure qui ont un DGS à 50 %.

Monsieur Vogel : Ce n'est pas tout à fait juste ce que vous venez de dire. Ce sont les plus grosses communes qui ont un DGS commun agglomération-Ville. C'est l'inverse. C'est la tendance d'aujourd'hui parce que justement on ne veut pas que ce devienne une superstructure technocratique coupée des communes.

Madame Durand : Justement, il faut regarder combien d'agglomérations ont le maire de la commune phare président de l'agglomération, qui a le DGS, le directeur de cabinet, et j'en passe et des meilleures. Ceci étant, je vais revenir sur les maires, il ne faut quand même pas oublier qu'il y a eu des réserves de la part de Vaux-le-Pénil et Dammarie-les-Lys.

Monsieur Vogel : Oui. Alors vous étiez au bureau ce matin, vous. Vous avez des informations.

Madame Durand : Je connais beaucoup de choses, Monsieur Vogel.

Monsieur Vogel : On est content de vous avoir avec nous et que vous partagiez vos informations privilégiées.

Madame Durand : Non mais c'est bien de dire la vérité.

Monsieur Vogel : Quelque chose que je n'ai pas dit mais c'est la chose la plus importante. Je vais donner la parole tout à l'heure à Henri. C'est que les comités techniques des deux collectivités, Ville et agglomération, ont donné un avis favorable. Voilà. A l'unanimité. Et je les ai rencontrés, j'ai rencontré tous les syndicats et ils ont trouvé que c'était une très bonne idée. Pour moi, c'est vraiment déterminant. Mais, Henri, tu veux faire part. Vas-y.

Monsieur Mellier : C'est un sujet, effectivement, en dehors du débat qu'introduit Monsieur Saint-Martin sur l'inutilité entre guillemets de l'échelon intercommunal, ça j'ai bien compris, c'est une position politique tout à fait respectable. Il faut simplement dire pourquoi, je ne peux pas dire que je suis un spécialiste de cela mais j'ai beaucoup écrit et depuis longtemps sur ces sujets-là. Et donc en fait le non-aboutissement de tout cela, c'est le refus d'élire, au suffrage universel, effectivement, le président de l'Agglomération et les membres du Conseil Communautaire. Tant qu'on en restera à cela, effectivement, on met l'Agglomération dans une situation un peu difficile partout. Et c'est pour cela qu'un certain nombre de très grands maires, de droite comme de gauche et je dirais une majorité de maires de gauche, d'ailleurs, quand on regarde les villes aujourd'hui, la première expérience qui a été faite c'est Strasbourg. Et bien vous allez à Strasbourg aujourd'hui, personne ne veut revenir à avoir, effectivement, un DGS de la Ville de Strasbourg et un DGS de la communauté qui au départ de tout ça, pardonnez-moi l'expression, se chamaillaient un petit peu sur qui avait la prérogative sur quoi etc. Il y a un problème d'intérêt général à un moment-donné, surtout quand on est ville-préfecture. Il faut aussi avoir cette dimension-là, si je puis dire, il faut aussi regarder un peu plus loin que, effectivement, ma chapelle, ma chapelle, ma Ville, ma Ville etc., etc. Je ne crois pas, très sincèrement, que ce soit la sens de l'histoire, même s'il y a aujourd'hui de grosses imperfections dans la loi NOTRE et dans tout ce qui a suivi. On peut être d'accord avec ça. Maintenant la réalité de tout cela, et je l'ai dit ce matin : moi, j'ai présidé les instances paritaires parce que c'est mon rôle maintenant ici, et je suis membre de l'instance également du CST de la comité d'agglomération. Les syndicats, que ce soit les syndicats CFDT, UNSA, qui sont les deux syndicats qui sont représentés dans cette agglomération, ont beaucoup travaillé, ils ont beaucoup réfléchi. Et ils n'ont pas été bouche bée en disant « *oui, oui, Monsieur le Président, on est d'accord avec vous* » etc., etc. Toutes les questions de Madame Gillier a posé en disant « *est-ce que c'est un surhomme, est-ce qu'il peut faire ceci, est-ce qu'il peut faire cela* », elles ont été posées par les représentants du personnel, et notamment par ceux de la Ville de Melun. Vous l'avez dit Madame Gillier, il y a plus de mille agents, donc comment va-t-il faire ? Alors la réponse, je vais vous la donner, celle que j'ai donné ce matin. Il y a une seule définition du poste de directeur général, il n'y en a pas vingt-cinq, je la connais par cœur : « dirige, sous l'autorité du maire ou du président, l'ensemble des services dont il coordonne l'organisation ». C'est donc un directeur, c'est donc un coordinateur, mais ce n'est sûrement pas un mouton à cinq pattes, qui fait tout, qui est partout, qui voit tout. Et heureusement que ce n'est pas un homme seul, qu'il y a des équipes, qu'il y a des cadres dans la Ville de Melun. D'ailleurs, on n'a plus de DG, la Ville de Melun continue à exister et continue à travailler. Donc il faut quand même, c'est vraiment un peu une insulte à l'organisation des services, que de penser que le DG est seul. Le DG a un rôle très important, les mots sont clairs, le législateur est très clair : dirige, oui c'est quelqu'un qui dirige, à un moment donné, il est le manager suprême qui doit faire la fusion de ses services et faire les arbitrages administratifs, jamais politiques. Jamais. Et c'est pour cela d'ailleurs que j'ai fait modifier la convention qui avait été proposée par des gens très bien, où l'on mettait que le DG pilotait, pilotait. Non, le pilotage appartient aux élus, il n'appartient pas à l'administration. Jamais. Sauf le pilotage managérial des équipes. Donc ça c'est un point très important. Et en plus de ça, quand on connaît l'organisation que Stéphane Calmen a mis en

place à la communauté d'agglomération, aujourd'hui, et bien franchement ça fonctionne très bien. Et il pourrait ne plus être là, ça fonctionnerait parfaitement. Donc je crois que ce qui est important ce sont les structures que l'on met en place pour faire en sorte que ça fonctionne. Et c'est ce qu'il va se passer. Et en plus de cela, le Maire l'a très bien dit, les projets, les très grands projets qui existent concernent quand même, qu'on le veuille ou non, en priorité, la Ville de Melun. Donc il doit y avoir aussi une synergie qui se fait là-dessus. Maintenant tout cela est complètement réversible. Il est prévu dans la convention si vous l'avez lue, et je pense que vous l'avez lue, une évaluation annuelle de tout cela. Je ne vais pas vous dire que cela va marcher, je n'en sais rien. La personne je la connais, j'ai travaillé avec lui depuis sept ans. Je pense que c'est, effectivement, quelqu'un qui a la volonté de faire travailler les gens ensemble, de faire équipe, et surtout de manager ses équipes avec à la fois beaucoup d'autorité, mais une autorité avec beaucoup d'humanité également. Et c'est tout cela qui a emporté la décision aussi des syndicats, il faut quand même le dire. Car un DG c'est aussi quelqu'un qui est à la tête de ses troupes, mais qui ne fait pas tout. Et je crois que cette expérience-là, si la Ville de Melun la réussit, je pense qu'on avancera beaucoup plus vite et sur les projets melunais et sur les projets communautaires et en tout cas c'est ma conviction.

Monsieur Vogel : Monsieur Guion.

Monsieur Guion : Merci. Moi je voulais dire que ça ne m'étonne pas beaucoup de mutualiser le DGS puisqu'on a déjà mutualisé l'adjoint et le vice-président aux finances et que les premières actions qui ont été faites sur ce mandat ont été de mutualiser, de continuer la DMSI. Quand on voit le résultat, on se dit qu'à part le fait que ça arrange beaucoup Melun au niveau des finances, on ne sait pas trop quel est l'avantage. On voit que la police intercommunale, elle va avoir comme objectif futur de mutualiser la police au sein de la communauté et donc de faire faire des économies à Melun, on le sait tous. Donc je serais tenté d'être pour ce genre de choses puisque c'est l'ordre des choses, mais je ne le serai pas par principe. L'argument principal c'est la neutralité : comment va-t-il arbitrer des choses par rapport aux villages, aux villes de l'agglomération quand il sera à 50 % pour Melun et à 50 % pour l'Agglomération ? C'est très compliqué de se couper en deux comme ça. Par principe, je pense que vous mettez la charrue avant les bœufs. Il y a encore une Ville de Melun entière, une entité entière, une intercommunalité à côté, je pense qu'il ne faut pas mutualiser, c'est trop tôt.

Monsieur Vogel : Vous avez donné la réponse vous-même. On peut passer au vote, tout le monde a pu s'exprimer ? Opposition ? Ils ne font vraiment pas confiance à l'avenir. Abstention ? C'est adopté. Merci.

Adopté par 9 voix contre et 33 voix pour, le Conseil Municipal :

CREE le service commun dénommé « directeur général des services mutualisé » entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Ville de Melun.

APPROUVE la convention de service commun et ses annexes entre la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Ville de Melun.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de service commun ainsi que tous documents pris pour son application.

35 - PERSONNEL TERRITORIAL - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS AU

TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : 35 : Création d'emplois permanents au tableau des effectifs. Vous avez vu la liste des créations d'emplois permanents. Il y a la création de 15 postes d'adjoints techniques, en fait il s'agit de la pérennisation d'emplois contractuels. C'est vraiment une demande et une aspiration de nos agents. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Ségolène Durand. Je suis sur la 35.

Madame Durand : On est bien d'accord. Et je vais faire référence au tableau des effectifs que vous nous avez envoyé. J'avais deux questions. La première : je ne vois pas les ASVP dans le tableau ? Est-ce que vous pouvez me dire où ils sont ? Et je vais poser ma deuxième question le temps que vous trouviez la réponse. Il s'agit du poste de directeur de police municipale. Notre directeur de police municipale est parti au CISPD. Il me semble que cette mutualisation s'arrêtait au 13 novembre, je crois. Or, on voit dans le tableau qu'il y a le directeur de police mais il y a le chef de police municipale qui est en poste vacant. Donc je pense que vous n'avez pas dû encore le recruter : qu'est-ce qu'il va se passer pour le directeur de la police municipale qui est censé arrêter d'être directeur le 13 novembre et être au CISPD.

Madame Dupuy : Il est bien précisé que si le 13 novembre il n'y a pas de chef de la police, c'est reporté jusqu'au moment où l'on va trouver un chef de la police. Il est bien entendu hors de question de laisser la PM sans directeur et sans chef. Mais on cherche, on reçoit.

Madame Durand : Et pour les ASVP dans le tableau ?

Madame Valente : Pour le poste des ASVP, il y a un poste qui vient de se libérer, puisque l'on a une personne qui vient de quitter les effectifs. Donc en effet si quelqu'un a une candidature à nous proposer.

Madame Durand : Ce n'est pas ça ma question, c'est de savoir où sont les ASVP dans le tableau ?

Madame Valente : Je ne sais pas, ils ne sont pas payés par la Ville de toute façon.

Monsieur Vogel : On va vérifier.

Madame Durand : D'habitude ils sont dans le tableau. Ce doit être un oubli dans ces cas-là.

Monsieur Vogel : C'est peut-être simplement une erreur. On va vérifier. Il faut que l'on vote sur la délibération. Opposition ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil Municipal :

CREE :

2 emplois d'adjoint d'animation à temps complet pour pourvoir les postes de Directeur et Directeur adjoint du Centre de loisirs Les Tournesols ;
2 emplois de rédacteurs à temps complet pour compléter l'effectif du service communication ;
1 emploi d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet ;
1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe ;
15 emplois d'adjoint technique.

INDIQUE que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2022, chapitre 012.

36 - PERSONNEL TERRITORIAL - SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Vogel : Délibération 36 : c'est la suppression d'emplois permanents au tableau des effectifs, dont vous avez la liste. Je vous propose qu'on vote.

Madame Gillier : Vous avez noté, Monsieur le Maire, que je m'étais abstenue.

Monsieur Vogel : Oui. On le note par principe et puis après on change. On vote sur la délibération 36. Opposition ? Abstention ?

Adopté à l'unanimité moins 1 abstentions, le Conseil Municipal :

SUPPRIME au tableau des effectifs :

1 emploi de directeur territorial

5 emplois d'adjoint administratif

4 emplois d'agent de maîtrise

2 emplois d'adjoint d'animation principal de 2ème classe

3 emplois d'éducateur de jeunes enfants

2 emplois d'assistante de conservation principal de 2ème classe

1 assistant d'enseignement artistique à temps non complet 6 heures hebdomadaires

INDIQUE que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter de la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

37 - MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU SERVICE DES FINANCES AUPRÈS DE LA COMMUNE DE LIVRY-SUR-SEINE

Monsieur Vogel : Délibération 37, c'est la mise à disposition d'un agent du service des finances pour la commune de Livry. Parce qu'on a embauché cet agent, mais ils sont en pleine préparation budgétaire donc on a décidé de le laisser dans la commune pour qu'il puisse préparer le budget de la commune. C'est un geste de solidarité communautaire pendant trois mois. Opposition ? Abstention ? Merci, et merci d'avoir été aussi résilients !

Adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de cette information préalable à la mise à disposition de l'assistante budgétaire et comptable du Service des Finances auprès de la commune de Livry-sur-Seine.

Aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 23h20.

